

12 janvier 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 janvier 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 décembre 1975. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

2/1/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions

M. Maurice Duhamel remet au greffier une requête signée par une soixantaine de marchands qui demandent au Conseil de reviser la décision qui a été prise récemment de permettre aux propriétaires de taxis d'utiliser gratuitement des espaces de stationnement en bordure de certaines rues.

Son Honneur le Maire suggère que cette requête soit remise au Directeur de Police pour étude. Le Conseil prendra connaissance du rapport du Directeur avant de se prononcer sur la requête des marchands.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

3/1/76

1- DEMOLITION DE 7 BATIMENTS ET LEURS DEPENDANCES DANS LE SECTEUR DE RENOVATION ST-JOSEPH

Soumissionnaires:

Prix

- | | |
|--|-------------|
| . Maltais Démolition Enr.
1456 de l'Eglise Sud,
Val Bélaire, Qué. | \$18,500.00 |
| . Démolition A.M. de l'Est du Québec Inc.
15 rue Odilon
St-Paul l'Ermite, Qué. | \$13,300.00 |

<u>Soumissionnaires:</u>	<u>Prix</u>
. G.G. Construction Enr. 725 - 112e Avenue, Drummondville-Sud, Qué.	\$39,900.00
. Herman Bouchard Démolition 441 Ave. Guilbert, Pointe-du-Lac, Qué.	\$27,700.00
. Les Entreprises de Démolition du Québec Enr. 546 rue Ferland, Drummondville, Qué.	\$16,480.00
. Fernand & Daniel Desjardins, 133 rue St-Alphonse, Drummondville, Qué.	\$15,549.50

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission conforme soit acceptée, sujet à l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec.

M. Denis Luneau, Coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité, est autorisé par la présente à signer tous les documents relatifs à ce contrat de démolition.

ADOPTE

4/1/76 2- PROJET: INTERCEPTEUR SANITAIRE ET EGOUT PLUVIAL, RUE SIGOUIN
DOSSIER: DR-75-4

<u>Soumissionnaires:</u>	<u>Prix</u>
. Marier & Fils Ltée	\$341,657.20
. Savard & Dion Inc.	\$344,312.00
. Transport Drummond Inc.	\$329,619.00
. Les Constructions Impact Ltée	\$292,881.60
. Lemay Construction Ltée	\$363,887.20
. Qué-Mar Construction Ltée	\$332,933.00
. La Compagnie J.A. Auclair Ltée	\$299,695.00
. Neilson Excavation Inc.	\$331,832.91
. Construction Hydrex Inc.	\$323,163.00
. Construction Terpel Ltée	\$395,010.02
. Les Entreprises Bon-Conseil Ltée	\$301,793.50
. Guilbeault Construction	\$369,479.00
. Constructions Terrac Inc.	\$443,870.40
. Sintra Inc.	\$299,930.45

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient remises aux ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie et Associés pour analyse et transmission à la Direction des Infrastructures Industrielles du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, pour obtenir ses recommandations quant au choix du soumissionnaire et l'autorisation de signer une convention avec l'entrepreneur.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Honorable Victor C. Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales, fait parvenir au Conseil de la Cité un chèque au montant de \$22,984.00, représentant la quote-part de la Cité de Drummondville pour l'année 1974 suite à l'application de l'article 100 de la Loi sur l'Evaluation Foncière.
- M. Paul Phaneuf, Ministre Responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, fait parvenir au Conseil un chèque au montant de \$5,000.00, représentant le 1/3 d'une subvention promise lors de l'engagement d'un animateur socio-culturel.
- L'Honorable Guy St-Pierre informe le Conseil que le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec a fait parvenir à la Cité un chèque au montant de \$28,446.00, à titre de subvention pour l'année 1975 dans le cadre du programme "Stimulation aux commissariats industriels".
- M. André Dicaire, Directeur de l'Infrastructure Industrielle du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, informe le Conseil que le Conseil Economique Drummond a été reconnu comme étant l'organisme responsable de la promotion industrielle dans l'agglomération de Drummondville.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Honorable Donald S. Macdonald, Ministre des Finances à Ottawa, qui livre ses commentaires suite à la réception d'une résolution adoptée par le Conseil concernant le projet de loi C-73.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par M. Jean-Guy Guilbault, Directeur des Affaires Commerciales de la Chambre de Commerce, qui désire rencontrer les autorités municipales pour discuter du problème des parcomètres et des facilités de stationnement dans le secteur commercial du bas de la Ville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Comité des Affaires Commerciales de la Chambre de Commerce soit invité à rencontrer le Conseil en comité lundi le 19 janvier 1976.

ADOPTE

5/1/76

6/1/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 20 décembre 1975 au 12 janvier 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$375,653.09.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

7/1/76

ATTENDU QUE lors de sa séance régulière du 11 novembre 1974, le Conseil de la Cité de Drummondville a manifesté, par sa résolution portant le numéro 419/11/74, le désir de voir inscrire la Cité sur la liste des municipalités éligibles pour bénéficier des avantages offerts par les programmes d'amélioration de quartier;

ATTENDU QUE le greffier de la Cité a fait parvenir en date du 25 novembre 1974 au président de la Société d'Habitation du Québec cette résolution;

ATTENDU QUE le président Jacques Bernier, en date du 12 décembre 1974, a accusé réception de la résolution mentionnée plus haut;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme de la Cité a préparé au cours de l'été 1975 un rapport préliminaire conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement de la Société d'Habitation du Québec qui concerne les programmes d'amélioration de quartier;

ATTENDU QU'il est clairement démontré dans le rapport préliminaire qu'il y a urgence à procéder à l'amélioration des secteurs choisis lors de l'étude;

ATTENDU QUE les coûts éligibles à des subventions prévues à l'article 66g de la Loi de la Société d'Habitation du Québec 1966/67, ch. 55, sont estimés à \$2,874,021.00;

ATTENDU QUE le 4 septembre 1974, le Ministre des Affaires Municipales et de l'Environnement, le Dr Victor C. Goldbloom, confirmait par écrit au maire de la Cité que cette dernière avait été retenue à la programmation 1975 de la Société d'Habitation du Québec pour un montant n'excédant pas \$1,700,000.00;

ATTENDU QUE ce montant permet uniquement une action dans le secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de retenir à sa programmation 1976 le nom de la Cité de Drummondville afin qu'elle puisse s'engager dans la préparation détaillée et la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier dans les secteurs St-Pierre, St-Joseph et Ste-Thérèse, tel que prévu au rapport préliminaire présenté à la fin août 1975.

ADOPTE

8/1/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville confie le portefeuille de ses assurances à Robert Verrier & Fils Limitée pour l'année 1976. Cette firme recevra 7½% de commission applicable aux primes d'assurances en vigueur. La présente résolution abroge toutes les résolutions antérieures concernant l'administration du portefeuille des assurances de la Cité.

ADOPTE

9/1/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la firme Hébert, LeHouillier et Associés Inc. soit mandatée pour préparer un appel d'offre concernant les assurances de la Cité. Cet appel d'offre devra être disponible pour septembre 1976.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que l'argent économisé par la Cité en 1975 sur les commissions d'assurances seront utilisé pour préparer un appel d'offre qui sera soumis aux courtiers locaux à l'automne 1976. La firme choisie pour la préparation de cet appel d'offre fera l'analyse des besoins de protection de la Cité pour obtenir une couverture d'assurance adéquate dans tous les secteurs de risques et ce à un coût acceptable.

10/1/76

Attendu qu'en date du 16 octobre 1975, M. Julien Côté offre d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant la partie de lot P.144-392 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que décrit par l'arpenteur Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 2314, et tel qu'il se trouve actuellement.

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux,
et résolu unanimement;

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

11/1/76

Attendu qu'en date du 15 octobre 1975, M. Jean-Marie Lecomte et Mme Julienne Prince Lecomte offrent d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant les parties de lots P.150-40, P.150-41 et P.150-42 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3375, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux,
et résolu unanimement:

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

12/1/76

Attendu qu'en date du 3 octobre 1975, M. Jean-Marie Lecomte et Mme Julienne Prince Lecomte offrent d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant une partie

du lot 150-74, tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3374, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement;

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

13/1/76

Attendu qu'en date du 15 octobre 1975, la compagnie Breuvages Henri Ltée offre d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant les parties de lots P.145-224 et P.145-225 du cadastre officiel du Canton de Grantham tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3370, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement;

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

14/1/76

Attendu qu'en date du 20 décembre 1975, la Succession de Mme H. Sylvestre offre d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant les parties de lots P.150-4, P.150-37 (2) et P.150-38 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3376, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux,
et résolu unanimement:

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

15/1/76

Attendu qu'en date du 4 décembre 1975, Mme Alice Bélair Bibeau offre d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant la partie de lot P.150 N.S., tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3378, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux,
et résolu unanimement:

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

16/1/76

Attendu qu'en date du 4 novembre 1975, M. Albert Roy offre d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant les parties de lots P.150-155 et P.150-155A-2 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3372, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux,
et résolu unanimement:

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente, toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

17/1/76

Attendu qu'en date du 14 octobre 1975, M. Paul-H. Parent offre d'acheter de la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, le terrain comprenant la partie de lot P.144-349 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que décrit par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire au certificat de localisation portant le numéro 3366, et tel qu'il se trouve actuellement;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat et le prix offert sont acceptables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux,
et résolu unanimement:

Que la présente offre d'achat soit acceptée conditionnellement à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Conseil du Trésor de la Province de Québec;

Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir et tous les documents s'y rattachant;

Que les représentants de la Cité soient autorisés à insérer dans l'acte de vente toutes les clauses jugées dans l'intérêt de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

18/1/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les membres du Bureau de Revision pour l'année 1976 soient les suivants:

<u>Membres</u>	<u>Rémunération</u>
Me Jean-Claude Baril, président	\$100.00 par séance
M. Réal Jean	\$50.00 par séance
M. Benoit Lachapelle	\$50.00 par séance

Le greffier, Laurent Bernier, agira comme secrétaire de ce Bureau de Revision et sera rémunéré au taux de \$50.00 par séance.

- DESCRIPTION DE FONCTION -

POSTE: Secrétaire - Cabinet du Maire.

RESPONSABILITE:

1. - Dactylographier à partir de textes enregistrés, de notes ou d'écrits; correspondance; mémos ou rapports divers de son supérieur dont une partie appréciable nécessite de la discrétion.
 2. - Dactylographie des textes et rapports confidentiels traitant de sujets variés et spécialisés, nécessitant une connaissance approfondie du français, de l'anglais et de la disposition des textes.
 3. - Prendre connaissance du contenu du courrier destiné au maire; analyser le contenu et les motifs des correspondants afin d'en faire part au maire.
 4. - Répondre au courrier de nature courante.
 5. - Répondre au téléphone, filtrer les appels, donner les renseignements exigés et alléger la tâche de son supérieur en ne lui référant que les cas jugés importants.
 6. - Recevoir les gens en quête de renseignements et les diriger vers les services demandés; renseigner les contribuables au téléphone.
 7. - Tenir à jour le système de classification de la correspondance confidentielle, de la documentation et des dossiers du maire.
 8. - Prendre et préparer les rendez-vous et tenir à jour le calendrier de son supérieur.
 9. - Recueillir et préparer la documentation nécessaire à son supérieur lors de différentes réunions.
 10. - Dactylographier si nécessaire la correspondance des conseillers municipaux et à l'occasion, traduire des textes.
 11. - Effectuer tout autre tâche pertinente que peut lui confier son supérieur et qui soit nécessaire dans l'exercice de ses fonctions.
 12. - Prendre connaissance de toutes nouvelles lois fédérales ou provinciales affectant les municipalités.
 13. - Participer à l'élaboration d'éléments d'information tels que brochure publicitaire, conférence de presse, etc...
-

Me Jean-Claude Baril, à titre d'avocat et président du Bureau de Revision, est par la présente autorisé lorsque requis par les deux autres membres, à procéder à des études des plaintes ou rédiger lui-même des extraits du procès-verbal des séances de revision des plaintes portées contre l'évaluation. Pour ce travail, il sera rémunéré selon les tarifs qui s'appliquent à son statut d'avocat.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Jean-Noel Laplante soit nommé secrétaire du maire et que son salaire annuel soit de \$12,500.00, plus les bénéfices marginaux consentis aux employés non syndiqués de la Cité. La description de la fonction de M. Laplante sera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, propose que la résolution formulée ci-haut soit amendée pour réduire le salaire du secrétaire du maire à celui payé à un ou une secrétaire de classe C-6 aux termes de la convention collective en vigueur pour les employés de bureau de la Cité.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne lecture de la description de la fonction du secrétaire du maire, telle que rédigée et remise au préalable aux membres du Conseil. Selon lui, cette description équivaut à la fonction d'un secrétaire de classe C-6.

Le conseiller Lucien Couture se dit en désaccord avec MM. Joyal et Boisvert parce que la fonction du secrétaire du maire en est une créée pour répondre à des besoins spécifiques et que ce poste ne doit pas être syndiqué pour des raisons de discrétion et de disponibilité.

Son Honneur le Maire explique que depuis 10 ans il remplit sa fonction sans secrétaire particulier et qu'il lui serait encore possible de recourir à différents secrétaires à l'emploi des cadres de la Cité, cependant il croit qu'à l'instar de plusieurs villes de l'importance de Drummondville, il est dans l'intérêt de la Cité que son maire puisse être assisté d'un secrétaire particulier puisque la population bénéficiera de services plus efficaces.

Le conseiller J.-Bruno Smith, après avoir félicité Son Honneur le Maire pour les excellents services qu'il a rendus à la Cité sans secrétaire attaché à son cabinet, exprime l'opinion que le salaire proposé lui paraît trop élevé pour un débutant.

Le conseiller Jean-Paul Généreux croit qu'après l'augmentation des taxes en 1976, il y aurait lieu de réduire les dépenses et qu'il trouverait logique d'embaucher du personnel nouveau à un salaire moins élevé.

Son Honneur le Maire demande le vote sur l'amendement proposé par le conseiller Marcel Joyal et appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert.

Votent pour l'amendement

MM. Marcel Joyal
Jean-Marie Boisvert
J.-Bruno Smith
Jean-Paul Généreux

Votent contre l'amendement

MM. Roger Prince
Lucien Couture
Raymond Luneau
Lindor Letendre

Vu l'égalité des voix, Son Honneur le Maire déclare que l'amendement proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert est rejeté.

En conséquence, il ajoute que M. Jean-Noel Laplante agira dorénavant comme son secrétaire particulier aux conditions établies dans la proposition énoncée par le conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Lucien Couture.

19/1/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient mandatés pour préparer les descriptions techniques et les certificats de localisation des lots 149-5, 149-117, 150-83 et 150-115 situés dans le secteur déterminé pour la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration de quartier.

AVIS DE MOTION

ADOPTE

20/1/76

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation et de modification à l'Hôtel de Ville.

21/1/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe de hockey Midget de Drummondville qui ont récemment participé à un tournoi en Suède et qui en plus de remporter 5 victoires, se sont comportés comme de vrais ambassadeurs à Karlskoga. Ces félicitations s'adressent également aux membres du Drummondville Olympique et aux commanditaires qui ont permis à ces jeunes de se rendre outre-mer, de vivre une expérience enrichissante et de placer Drummondville en évidence.

ADOPTE

22/1/76

Le conseiller Marcel Joyal demande que soit noté au procès-verbal que la résolution concernant l'engagement du secrétaire du maire n'a pas fait l'objet d'un vote de la part des membres du Conseil et que ce défaut de suivre la procédure la rend nulle et sans effet. En conséquence, il demande à Son Honneur le Maire de faire inscrire cet item à l'ordre du jour d'une séance subséquente.

Son Honneur le Maire à titre de responsable de la tenue de l'assemblée demande que le vote soit pris sur la résolution proposée par le conseiller Roger Prince et appuyée par le conseiller Lucien Couture, concernant l'engagement d'un secrétaire attaché au cabinet du maire.

Votent pour la résolution

MM. Roger Prince
Lucien Couture
Raymond Luneau
Lindor Letendre

Votent contre la résolution

MM. Marcel Joyal
Jean-Marie Boisvert
J.-Bruno Smith
Jean-Paul Généreux

Vu l'égalité des voix, Son Honneur le Maire se prévalant de son droit de vote, se prononce en faveur de l'adoption de la résolution proposée par le conseiller Roger Prince et la déclare adoptée.

ADOPTE

Divers - Période de questions

M. Germain Lépine, démolisseur, demande que lorsque des soumissions sont ouvertes en séance publique, le greffier donne le nom du soumissionnaire et son adresse pour faciliter l'identification de l'entreprise.

Le Conseil prend bonne note de cette suggestion et fournit à M. Lépine quelques adresses qui l'intéressent concernant certains soumissionnaires nommés au début de l'assemblée.

M. Willie Fillion, secrétaire de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., félicite les 4 conseillers qui ont tenté de réduire les dépenses municipales en votant contre l'engagement du secrétaire du maire.

M. Rolland Nadeau, marchand, exprime son désaccord avec l'augmentation des dépenses municipales et l'augmentation des taxes en 1976.

M. Germain Lépine prend la parole pour dire que son expérience lui permet d'affirmer que les taxes d'affaires à Drummondville sont très inférieures à celles de d'autres villes qu'il nomme. Selon lui, les autres taxes municipales sont raisonnables et avantageusement comparables.

Mme Yvon Dupuis veut savoir si le Conseil a pris une décision finale concernant l'enlèvement et la modification de la bande de béton aménagée au centre d'une section du Boulevard St-Joseph.

Le conseiller Marcel Joyal informe cette dame que le Conseil veut prendre quelques mois pour constater quels sont les inconvénients ou avantages créés par l'aménagement de ce muret de ciment si contesté.


Le conseiller Jean-Paul Généreux exprime l'avis que des modifications immédiates devraient être faites sur cette bande de ciment à l'intersection de la rue Gauthier.

M. Laurent Bussières, responsable des Semaines Culturelles, demande au Conseil s'il a pris une décision concernant les demandes formulées par l'organisme qu'il représente.

Le Conseil informe M. Bussières qu'il étudiera cette question en comité, lundi le 19 janvier 1976.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

19 janvier 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 19 janvier 1976, à 3:00 heures P.M., à la demande de Son Honneur le Maire Philippe Bernier; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les fins suivantes:

- " 1^o Demander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil l'autorisation de négocier en fonds américain une somme n'excédant pas \$2,000,000.00 d'obligations émises en vertu des règlements nos 1010, 1045, 1047, 1052, 1085 et 1105.
- 2^o Demander au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser le Conseil Municipal à négocier de gré à gré, en fonds américains, par l'entremise de Bell, Gouinlock et Co., Limitée, des obligations pour une somme n'excédant pas \$2,000,000.00 émises en vertu des règlements nos 1010, 1045, 1047, 1052, 1085 et 1105. "

Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation de cette assemblée.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

23/1/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil l'autorisation de négocier, en fonds américains, une émission d'obligations pour une somme n'excédant pas

\$2,000,000.00 émises en vertu des règlements nos 1010, 1045, 1047, 1052, 1085 et 1105.

ADOPTE

24/1/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu à l'unanimité que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser le Conseil Municipal à négocier de gré à gré, en fonds américains, par l'entremise de Bell, Gouinlock et Co., Limitée, des obligations pour une somme n'excédant pas \$2,000,000.00 émises en vertu des règlements nos 1010, 1045, 1047, 1052, 1085 et 1105, à un taux n'excédant pas 10½%, séries un à vingt ans, à un prix non inférieur à 99., en fonds américains, commission déduite.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.



.....
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE


SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Me Jean-Claude Baril, nommé Président
du Bureau de Revision pour l'année 1976, jure que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 5ième
jour de février 1976.



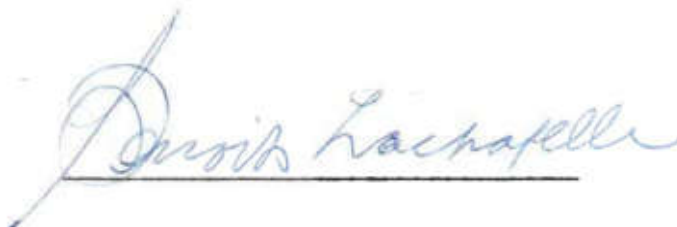
Greffier
et
Secrétaire du
Bureau de Revision

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Benoit Lachapelle, nommé membre du Bureau de Revision pour l'année 1976, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 5ième
jour de février 1976.



Greffier
et
Secrétaire
du
Bureau de Revision

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Réal Jean, nommé membre du Bureau
de Revision pour l'année 1976, jure que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Réal Jean', is written over a horizontal line.

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 5ième
jour de février 1976.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Léonard Bessis', is written over a horizontal line.

Greffier
et
Secrétaire du
Bureau de Revision

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Laurent Bernier, nommé secrétaire du
Bureau de Revision pour l'année 1976, jure que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!


Laurent Bernier

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 5ième
jour de février 1976.


Président du
Bureau de Revision.

26 janvier 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 janvier 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

25/1/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 1976. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

26/1/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert se lève et distribue aux membres du Conseil et aux journalistes un plan illustrant la situation de l'usine de traitement d'eau, ainsi que les espaces environnants qui sont présentement utilisés par la Cité pour y déverser la neige recueillie en bordure des rues depuis le début de l'hiver.

Ensuite, il donne lecture d'un rapport rédigé par M. Michel Parenteau, ingénieur de la Cité, à la suite d'un article paru récemment dans le journal La Tribune concernant la pollution de la rivière St-François par les dépôts de neige près de l'usine de traitement d'eau.

Ce rapport traite de 4 points spécifiques, savoir:

- Pollution de la rivière St-François
- Proximité de la prise d'eau de l'usine de traitement d'eau
- Le coup d'oeil
- Le goût.

L'ingénieur municipal décrit les conséquences qui peuvent découler de l'entreposage de la neige à cet endroit. Il démontre clairement qu'une étude scientifique a établi que les risques de pollution invoqués par un journaliste sont très minimes et que la qualité de l'eau ne peut être affectée puisque le traitement de l'usine de filtration peut facilement corriger les inconvénients apportés par le sel ou le chlorure épandu dans les rues pour faire fondre la glace.

Quant à l'esthétique, le conseiller Jean-Marie Boisvert partage l'opinion de l'ingénieur municipal qui croit que le dépotoir à neige est en grande partie camouflé par l'usine de traitement d'eau et que des raisons d'économie justifient le choix du site, même si cet amas de neige affecte temporairement la beauté de l'environnement.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert termine son exposé en précisant qu'il a consulté le chimiste, M. André Paré, responsable de la qualité de l'eau à l'usine de traitement d'eau, ainsi que le Dr. André Allaire, président du Comité Provisoire de l'Assainissement du Bassin de la rivière St-François de la Chambre de Commerce, et que ces deux experts sont d'avis que les dépôts de neige faits à l'arrière de l'usine de filtration ne nuisent en aucune façon à la qualité de l'eau de la rivière, pas plus qu'à l'eau qui circule dans le réseau d'aqueduc de la Cité.

Espérant que son intervention aura pour effet de rassurer la population concernant la qualité de l'eau de consommation fournie par la Cité, le conseiller Jean-Marie Boisvert remercie le journaliste d'avoir écrit un article qui a permis aux responsables de faire une étude sérieuse de la situation et d'en arriver à des conclusions qui devraient dissiper toute inquiétude sur un sujet aussi important que la salubrité de l'eau de consommation.

Le conseiller Roger Prince fait remarquer qu'une conduite d'égout pluvial déverse probablement plus de chlorure et de sel à la hauteur du parc Ste-Thérèse que le dépotoir à neige ne pourra en contenir au cours de l'hiver et cependant personne ne s'inquiète de cette situation.

Le conseiller Lucien Couture félicite le conseiller Jean-Marie Boisvert pour les recherches qu'il a faites en coopération avec l'ingénieur municipal, afin d'éclaircir une situation qui dans l'opinion publique pouvait constituer un danger de pollution et de détérioration de la qualité de l'eau.

27/1/76

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes concernant des travaux d'éclairage au stade municipal:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Chagnon Ltée 8345 Pascal Gagnon Montréal	\$87,376.10
. Armand Toupin Inc. 297 Hériot Drummondville	\$66,113.47
. Paul Savard Ent. Elec. Inc. 463 St-Pierre Drummondville	\$71,419.16
. Grenier Electricque Enrg. Notre-Dame-du-Bon-Conseil	\$103,567.40

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission, soit celle de Armand Toupin Inc., soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur municipal.

Ce dernier est également par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux prévus dans cette soumission.

ADOPTE

Période de questions

M. Dorion Dubé, résidant dans le secteur St-Jean-Baptiste, se dit fort désappointé des négociations qu'il a eues avec les assureurs de la Cité, à la suite d'un refoulement d'eau survenu dans le sous-sol de sa propriété.

Selon lui, la Cité devrait sans retard améliorer sa couverture d'assurances et possiblement confier ses assurances à des compagnies plus compréhensives.

On informe ce citoyen que des actuaires ont été mandatés pour préparer un appel d'offres, concernant les risques que la Cité doit assumer.

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Société Canadienne du Cancer, section de Drummondville, sollicite la permission de tenir sa campagne annuelle de souscription du 24 mars au 9 avril 1976.

Le Conseil accepte que l'ouverture officielle de cette campagne de souscription se fasse à l'Hôtel de Ville le 24 mars prochain.

- M. & Mme James R. Robertson de Burlington, Ontario, informent Monsieur le Maire Philippe Bernier que lors de leur passage à Drummondville en revenant du Nouveau-Brunswick, ils ont été victimes de 2 accidents et qu'ils ont été tirés d'embarras grâce à la gentillesse et la générosité de M. Lucien Gamache qui les a hébergés. Ayant grandement apprécié le civisme dont M. Gamache et son épouse ont fait preuve à cette occasion, ils souhaitent que ce geste de courtoisie soit souligné publiquement puisqu'il honore la Cité toute entière.
- Le sous-ministre du Ministère des Transports informe le Conseil qu'une demande de subvention au montant de \$25,000.00 pour une couche d'usure sur le Chemin Hemming est actuellement à l'étude et qu'elle sera sérieusement considérée, lors de la préparation de la liste des subventions à distribuer en 1976.
- Mme Germaine Proulx, présidente du Comité de la Danse, et M. Maurice Cloutier, président des Jeunesses Musicales, centre de Drummondville, écrivent au Conseil pour lui demander d'assumer le paiement du salaire d'un technicien, lors de la présentation des spectacles que leurs organismes respectifs se proposent de présenter au Centre Culturel au cours de la présente année.

Le Conseil étudiera cette demande avec le Directeur des Services Communautaires et Récréatifs et informera les requérants des possibilités d'assumer ces dépenses qui totalisent la somme de \$524.00.

28/1/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 10 janvier 1976 au 1er février 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$378,334.65.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

29/1/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention d'une durée de 2 ans avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummondville Sport Inc. pour l'utilisation de la glace au Centre Civique.

ADOPTE

30/1/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant l'exécution de travaux municipaux dans le secteur de la Terrasse du Golf.

31/1/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant l'engagement de 5 entrepreneurs à défrayer une partie du coût des services à aménager dans le secteur de la Terrasse du Golf.

32/1/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec 5 entrepreneurs pour déterminer les garanties qu'ils devront donner à la Cité pour l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions dans le secteur de la Terrasse du Golf sur les lots décrits à un plan portant le numéro A-1930, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire et daté du 22 avril 1975; lequel plan sera annexé à ladite convention pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que vu l'augmentation excessive des coûts, la Cité pour la première fois se voit dans l'obligation de demander aux entrepreneurs de défrayer partiellement les dépenses inhérentes à l'aménagement des services municipaux, afin de ne pas alourdir indûment le fardeau fiscal de l'ensemble de la communauté.

33/1/76

Il est résolu sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur de Police soit autorisé à désigner en nombre suffisant des personnes qui pourront agir comme émetteurs des permis prévus au règlement No. 1095 et que comme suite de ce service, elles gardent à titre d'indemnité 20% du montant perçu. Les émetteurs devront faire un rapport trimestriel à la Cité avec la remise des argents perçus.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 136/4/75 du 28 avril 1975.

ADOPTE

34/1/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 1087 et amendant les règlements nos 875 et 1020 - Enseignes.

35/1/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'article 1 du règlement No. 1113 de la Cité de Drummondville soit amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

" Les terrains ci-haut mentionnés apparaissent au plan (dossier no. 162) préparé par l'arpenteur-géomètre A. Marcel Lachapelle le 14 octobre 1975, ainsi qu'aux descriptions techniques préparés par le même arpenteur-géomètre, portant les numéros de répertoire:

162-1 -- minute: 315
162-2 - minute: 316
162-3 - minute: 317
162-4 - minute: 318
162-5 - minute: 319
162-6 - minute: 320
162-7 - minute: 321
162-8 - minute: 322
162-9 - minute: 328
162-10 - minute: 329
162-11 - minute: 371
162-12 - minute: 372
162-13 - minute: 373
162-14 - minute: 374
162-15 - minute: 384
162-16 - minute: 385
162-17 - minute: 408

lesquels plan et descriptions techniques sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante. "

ADOPTE

36/1/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 801 - secteur 07-19.

37/1/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller J.-Bruno Smith soit nommé représentant de la Cité au Conseil Régional de Développement de la Région Administrative de Trois-Rivières No. 4 et qu'il soit autorisé à assister à toutes les réunions convoquées par le C.R.D.-04.

ADOPTE

38/1/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à assister à une réunion organisée par le comité de promotion industrielle du C.R.D.-04, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et la Société du Parc Industriel du Centre du Québec, qui se tiendra à Trois-Rivières le 13 février 1976.

ADOPTE

39/1/76

Attendu qu'il y a lieu de donner un nom à deux rues ouvertes sur le site de l'ancienne piste de course;

Attendu que 1975 a été l'année de la femme;

Attendu qu'il y a lieu de souligner le rôle important de la femme dans notre société;

Attendu que Mme Marie-Louise Smith Mercure, épouse de l'ex-maire, M. Alexandre Mercure, a atteint l'âge de 107 ans;

Attendu que cette dame a toujours été une personne exemplaire et qu'elle se dirige vers un record de longévité qui mérite d'être souligné;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu unanimement que la rue qui part de la rue Bousquet pour se raccorder à la rue Des Pins soit nommée rue "Marie-Louise", et que le tronçon de rue qui relie la rue Marie-Louise à la rue DeBoucherville soit nommé rue "Smith".

Il est également résolu qu'à une intersection de la rue Marie-Louise et de la rue Smith, on indique la raison de la nomination de ces rues.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith, président du Comité de Toponymie, explique que lors de la première réunion du comité qu'il présidait, ses collègues ont suggéré une banque de noms qui pourraient éventuellement servir pour identifier de nouvelles rues, savoir:

- les noms français des ex-premiers ministres du Québec;
- les noms des premiers explorateurs français;
- les noms des forts du début de la Nouvelle-France;
- le nom de l'ex-conseiller Alphonse Paradis décédé durant son terme d'office.

Le Comité de Toponymie recommande également au Conseil d'étudier très sérieusement la possibilité de modifier totalement la numérotation des édifices dans tout le territoire de la Cité en utilisant du Nord au Sud la numérotation établie sur le Boulevard St-Joseph. A partir du Boulevard St-Joseph en allant vers l'Est, les numéros auraient comme départ, 999 à 1 vers la Rivière St-François, tandis qu'à l'Ouest de ce boulevard les numéros débuteraient à 1,000 en augmentant.

Il semble que cette façon serait plus rationnelle et corrigerait les lacunes qui découlent des annexions des secteurs St-Joseph, St-Jean-Baptiste et Drummondville-Ouest, concernant la numérotation actuelle.

Si le Conseil accepte de décréter une nouvelle numérotation dans tout son territoire, la réglementation devra prévoir une période d'avis raisonnable pour minimiser les inconvénients temporaires qui seront créés.

Le Comité suggère également que les plaques numérotées soient fournies gratuitement aux contribuables pour fins d'uniformisation et incitation à accepter ce changement.

40/1/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le pont construit dans l'axe de la rue St-Georges soit nommé "Pont de la Traverse" pour perpétuer le souvenir du seul moyen de transport qui pendant plusieurs années reliait les Cantons-Unis Wendover & Simpson au centre desquels Drummondville a pris racine et continue de grandir.

ADOPTE

41/1/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient adressées au Frère Côme St-Germain à titre de récipiendaire de la médaille de l'Ordre du Canada.

ADOPTE

42/1/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accorde aux Semaines Culturelles - Centre du Québec Inc. une subvention totalisant la somme de \$8,835.00 dont \$4,800.00 proviendra du budget des Services Récréatifs et Communautaires et \$4,035.00 du budget de d'autres services municipaux tel que déterminé par le Conseil.

ADOPTE

43/1/76

Attendu que le Conseil a décrété des travaux d'amélioration à l'Hôtel de Ville;

Attendu que la Salle du Conseil ne pourra pas être utilisée pour les prochaines séances régulières de ce Conseil;

Il est proposé par le conseiller J-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les prochaines séances régulières du Conseil soient tenues au sous-sol du Centre Culturel et ce aussi longtemps que nécessaire.

ADOPTE

44/1/76

Attendu que par sa résolution no. 505/11/73 du 26 novembre 1973, le Conseil de la Cité de Drummondville s'est engagé à prendre la responsabilité et à assurer l'entretien d'une conduite d'aqueduc construite sur le Boulevard St-Joseph et la rue Celanese par la Municipalité de St-Nicéphore;

Attendu que le délai prévu à cette résolution est expiré et que la Municipalité de St-Nicéphore a satisfait toutes les exigences formulées dans la résolution précitée;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville assume désormais l'entière responsabilité de cette conduite d'aqueduc et dégage la Municipalité de St-Nicéphore des obligations qu'elle avait contractées.

ADOPTE

Une dame présente à l'assemblée demande s'il est possible de corriger la synchronisation des feux de circulation sur le Boulevard St-Joseph, afin que les automobilistes puissent bénéficier des feux verts tout en respectant la limite de vitesse permise (30 milles à l'heure).

Le conseiller Roger Prince explique que la synchronisation des feux de circulation est perturbée chaque fois qu'il arrive un accident sur ce boulevard. La situation ne peut être corrigée que lorsque les bris sont réparés et que souvent la rareté des pièces de réparation occasionne des retards incontrôlables.

Mlle Micheline Roux remercie le Conseil pour la subvention accordée aux Semaines Culturelles - Centre du Québec Inc. dont elle est la présidente. A l'expression de sa gratitude, elle ajoute la promesse que le Festival des Semaines Culturelles se déroulera dans un climat de bon ordre en collaboration étroite et constante avec les autorités municipales et les services municipaux qui seront impliqués par les manifestations et les activités qui sont programmées pour 1976.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire.

9 février 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil le 9 février 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

45/2/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 janvier 1976. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

46/2/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 janvier 1976. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

47/2/76 Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de l'assemblée de comité tenue dans l'après-midi précédant cette séance.

ADOPTE

48/2/76 Le greffier donne lecture d'un protocole de procédure suggéré par Son Honneur le Maire pour la bonne marche des assemblées du Conseil. Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce protocole de procédure soit accepté et annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

Période de demandes de renseignements

Le conseiller Roger Prince note que le protocole de procédure ne prévoit pas de période pour permettre aux représentants des média d'information de participer aux discussions.

Son Honneur le Maire explique qu'à titre de président de l'assemblée, il permettra aux journalistes de questionner le Conseil, sachant par expérience que ces personnes limitent leurs interventions à des périodes raisonnables.

49/2/76

La Société pour les enfants infirmes du Québec sollicite l'autorisation de tenir une quête publique au cours de la fin de semaine du 15 mai 1976.

ATTENDU QUE cette permission a été donnée depuis 2 ans et que la population a bien accepté la sollicitation de cet organisme;

ATTENDU QUE la Société pour les enfants infirmes du Québec a fait bénéficier plusieurs enfants handicapés de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la tenue de cette campagne de sollicitation populaire soit autorisée.

ADOPTE

50/2/76

La Fondation des Maladies du Coeur, section de Drummondville, sollicite l'autorisation de tenir une campagne de souscription dans la semaine du 16 février 1976.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette autorisation soit accordée et que l'ouverture officielle de cette campagne se fasse au Centre Culturel, lundi le 16 février 1976, à 5:00 heures P.M.

ADOPTE

51/2/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 24 janvier 1976 au 31 janvier 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$236,359.93.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

52/2/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 7472 à 7511 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

53/2/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les pris des permis annuels de stationnement émis par la Cité soient les suivants:

1976 - \$50.00 par année ou \$5.00 par mois

1977 - \$60.00 par année ou \$6.00 par mois.

ADOPTE

PROTOCOLE DE PROCEDURE DES ASSEMBLEES DU CONSEIL
TEL QU'ETABLI PAR LA RESOLUTION NO. 48/2/76

Dans le but de conserver le decorum et faciliter la participation du public aux assemblées du Conseil de la Cité, les règles de procédure suivantes seront appliquées lors de toutes assemblées du Conseil:

Lors de la présence de délégations

- Seul le porte-parole de la délégation aura droit de parole;
- Une période de quinze (15) minutes lui sera allouée pour faire connaître les vues du groupe qu'il représente;
- Il y aura un droit de réplique de cinq (5) minutes après que le Conseil aura délibéré ou discuté du cas.

Lors de la participation du public en général

- Toute intervention ne devra être faite que lors de l'étude de l'item "demande de renseignements" apparaissant à l'ordre du jour de l'assemblée;
 - Aucune personne ne pourra entreprendre de discussions avec un membre du Conseil, sauf avec la permission du Maire;
 - La limite de la période de questions, demandes ou remarques, est fixée à vingt (20) minutes.
- - - - -

54/2/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement établissant le tarif des permis de stationnement émis dans le territoire de la Cité de Drummondville, conformément à la résolution no. 53/2/76.

55/2/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la résolution no. 406/11/75 (Comité du Parc Industriel Régional) soit amendée pour remplacer le nom de M. Jean-Marie Boisvert par celui de M. Raymond Luneau.

ADOPTE

Sur l'invitation de Son Honneur le Maire, le conseiller Jean-Marie Boisvert explique qu'ayant des liens de parenté avec certains propriétaires qui auront à négocier avec ce Comité du Conseil lors de l'acquisition de terrains situés dans le parc industriel régional, il préfère céder sa place à un collègue qui ne peut être accusé de conflit d'intérêt.

56/2/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. René Girard soit engagé comme constable de la Cité de Drummondville aux termes de la convention collective en vigueur pour l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

57/2/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Benoit Laflamme soit engagé au poste de Directeur du Personnel et que son traitement soit fixé conformément à la politique salariale établie par le Conseil pour ses employés cadres.

ADOPTE

Pour l'information des journalistes, le Directeur Général de la Cité explique que l'engagement d'un Directeur du Personnel s'inscrit dans le cadre d'un programme de structuration des services municipaux depuis longtemps étudié par le Conseil. Il détaille également les différentes facettes des fonctions du Directeur du Personnel qui aura pour fonction principale d'assister les différents chefs de services lors de l'engagement de nouveaux employés, de promotions ou étude de problèmes concernant l'application des conventions collectives.

D'autre part, cette même personne sera à la disposition des employés municipaux pour répondre à leurs besoins et interpréter l'application des conventions collectives en vigueur.

Son bureau sera aménagé à l'Hôtel de Ville tel que prévu dans le projet de restauration déjà entrepris.

58/2/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$176,000.00 pour l'achat de machinerie en 1976.

Le conseiller Boisvert explique qu'il s'agit de remplacer des véhicules détériorés par l'usage et d'acquérir certaines pièces d'équipement qui pourront faciliter l'exécution de travaux par le Service des Travaux Publics.

59/2/76

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$150,000.00 pour l'installation d'un système d'éclairage et l'exécution de travaux d'amélioration au stade municipal.

60/2/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 983 (Régime Supplémentaire de Rentes des Employés de la Cité de Drummondville).

61/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1119 abrogeant les règlements nos 1086 et 1087 et amendant les règlements nos 875 et 1020 - Enseignes.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

62/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1121 amendant les cédules "A" et "B" du règlement No. 801 ainsi que le plan l'accompagnant (secteur 07-19).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villés après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1121 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 mars 1976.

63/2/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 151, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 21 janvier 1976, pour le compte de M. Georges Auger.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

64/2/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan d'annulation des lots 165-61 à 165-63 inc. et de redivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 17 novembre 1975, pour le compte de M. Benoit Lacharité.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce plan soit accepté.

ADOPTE

65/2/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que MM. Philippe Bernier, maire et Pierre Genest, Directeur Général des Services Municipaux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité le renouvellement des conventions collectives des employés municipaux, sections "bureau" et "extérieur".

ADOPTE

66/2/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le capitaine-détective Ange-Aimé Allard soit nommé officier cadre du corps de police et pompiers de la Cité de Drummondville et que son traitement soit celui prévu pour un officier de classe C-10, échelon maximum. M. Allard bénéficiera également des bénéfices accordés aux cadres à l'emploi de la Cité.

ADOPTE


67/2/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Son Honneur le Maire soit autorisé à assister à une réception organisée par les compagnies Harding Carpets Limited et Venture Carpets of Canada Ltd, qui se tiendra à Montréal le 13 février 1976 et à laquelle assistera l'Honorable Guy St-Pierre, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

Son Honneur le Maire ajourne la séance au lundi 16 février 1976 au Centre Culturel à 4:00 heures P.M.


.....
Greffier.


.....
Maire.

16 février 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au Centre Culturel, lundi le 16 février 1976 à 4:00 heures P.M., cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 9 février 1976 selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

68/2/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé au cours de la séance de comité précédant cette assemblée.

ADOPTE

69/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1120 prévoyant un emprunt au montant de \$250,000.00 pour l'exécution de travaux de rénovation et de restauration à l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, un registre sera ouvert de 9:00 heures à 19:00 heures les 24 et 25 février 1976, pour permettre aux personnes habiles à voter sur ce règlement de se prononcer pour ou contre l'adoption dudit règlement.

70/2/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville paie à l'Association Forestière des Cantons de l'Est (1958) Inc. la somme de \$150.00 représentant sa contribution pour l'année 1976.

ADOPTE

71/2/76

Attendu que par une convention intervenue le 3 février 1975, la Cité a accepté de verser au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. la somme de \$11,000.00 durant l'année 1976, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette somme soit payée en quatre versements égaux aux dates suivantes, savoir:

1er versement - 15 février 1976
2e versement - 15 mai 1976
3e versement - 15 juillet 1976
4e versement - 15 novembre 1976.

ADOPTE

72/2/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le nom "Canadien" soit donné à la rue qui part du Boulevard Lemire pour se prolonger parallèlement à la route Transcanadienne sur le lot 271-2 jusqu'à la route 51 et de là, parallèlement à cette dernière dans le parc industriel régional.

ADOPTE

73/2/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Directeur de Police soit autorisé à engager 4 constables spéciaux à l'essai pour la période des vacances estivales. Ces constables spéciaux seront recrutés parmi les étudiants en techniques policières dans des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel (CEGEP).

ADOPTE

74/2/76

Attendu qu'après négociation avec l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., il y a lieu de redéfinir les grades des officiers pour les rendre plus conformes aux normes généralement établies dans les corps policiers; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire, M. Philippe Bernier, et le Directeur Général, M. Pierre Genest, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une lettre d'entente qui sera annexée à la convention collective en vigueur et qui éliminera de l'Unité de Négociation la fonction de capitaine.

ADOPTE

75/2/76

Attendu qu'il y a lieu de fournir de l'assistance au surintendant des travaux publics, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que 2 postes de contremaître soient créés au Service des Travaux Publics. Ces contremaîtres seront affectés respectivement aux divisions "hygiène du milieu" et "voie publique", selon les descriptions de tâches établies par le Service du Personnel.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

23 février 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil le 23 février 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

76/2/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 février 1976, ainsi que du procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 1976.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

77/2/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après avoir rayé l'item 13.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre explique qu'après avoir informé les responsables du Club de Baseball Royal Junior que la Cité érigera au printemps 1976 une clôture autour du terrain de baseball, la demande de subvention mentionnée à l'item 13 de l'ordre du jour a été retirée.

Période de renseignements

M. Yvon Garneau de C.H.R.D. veut savoir si la Cité a pris une décision concernant la hausse des taux prévue pour l'utilisation des parcomètres et si les commerçants du Bas de la Ville ont été informés de cette décision.

Son Honneur le Maire explique que de nouveaux parcomètres ont été achetés et que le coût de leur utilisation sera majoré puisqu'il sera de \$0.05 par 15 minutes ou \$0.20 l'heure. Les marchands du Bas de la Ville ont été informés de cette décision, et ils ont manifesté l'intention de soumettre un projet que la Cité n'a pas encore reçu.

78/2/76

Pour la satisfaction des journalistes, M. Pierre Genest, Directeur Général, explique que le renouvellement des conventions collectives des employés de la Cité, sections "extérieur" et "bureau", a été signé pour 2 ans et que les augmentations sont de l'ordre de \$0.60 l'heure pour les cols bleus et de \$23.00 par semaine pour les employés de bureau et ce pour les années 1976 et 1977. Un montant forfaitaire de \$200.00 a été accordé à tous les employés syndiqués à titre de compensation pour l'augmentation de l'indice du coût de la vie en 1975.

Pour ce qui a trait aux autres bénéfices marginaux, les modifications se résument à une demi-journée de congé additionnelle en 1976, la veille de Noël; et une autre demi-journée cumulative, la veille du premier de l'an de l'année suivante.

Le conseiller Marcel Joyal souligne que ces négociations se sont déroulées rapidement dans un climat de compréhension digne d'être cité, compte tenu de ce qui se passe dans d'autres secteurs tant publics que para-publics et privés.

Il est unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. Pierre Genest, Directeur Général des Services Municipaux, qui a agi comme représentant de la partie patronale durant ces négociations et que les représentants des syndicats municipaux soient également félicités et remerciés pour leur collaboration compréhensive.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique que les décorations des fêtes sont maintenant enlevées et que c'est à la demande des responsables du Tournoi International de Hockey Midget qu'elles ont été illuminées durant 11 jours pour souligner cette importante manifestation.

79/2/76

Le Conseil prend connaissance de la seule soumission reçue pour l'achat de 40 paires de souliers et 4 paires de bottines pour policiers-pompiers:

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
EDOUARD RHEAULT 299 rue Notre-Dame Drummondville	Souliers: \$29.95 la paire Bottines: \$31.95 la paire

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit conforme à la demande de la Cité.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

80/2/76

- La Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français Inc. sollicite la collaboration de la Cité durant la Semaine de l'Environnement qui se tiendra du 17 au 23 mai 1976.

Attendu que la Cité a toujours collaboré à cette semaine annuelle;

Attendu qu'il y a lieu de soutenir les efforts de la Jeune Chambre locale qui oeuvre conjointement avec les Services de Protection de l'Environnement du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accorde son appui à la Jeune Chambre et que les conseillers J.-Bruno Smith et Marcel Joyal soient délégués pour représenter la Cité auprès de cet organisme, en ce qui a trait à la préparation et au déroulement de la semaine du 17 au 23 mai 1976 qui sera décrétée "Semaine de l'Environnement".

ADOPTÉ

- M. Ludger Lépine, Directeur Général de la Commission Scolaire de Drummondville, remercie la Cité pour avoir pu utiliser le Centre Culturel le 16 février 1976.

- M. Gilles Lefebvre, Directeur du Personnel à l'Hôpital Ste-Croix, remercie l'Organisation des Mesures de la Cité pour avoir fourni une base mobile qui lui a permis de communiquer avec le Service d'Urgence durant la tempête du lundi, 2 février 1976.
- Mme Georgine Mercure Spénard exprime sa reconnaissance aux autorités municipales pour avoir donné les noms de "Marie-Louise" et "Smith" à deux rues de la Cité pour honorer sa mère Mme Marie-Louise Smith Mercure (épouse de l'ex-maire Alexandre Mercure) qui a atteint l'âge de 107 ans.
- Fr. Côme Saint-Germain, f.c., remercie le Conseil pour avoir souligné par une résolution sa nomination comme membre de l'Ordre du Canada.

81/2/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 7 février 1976 au 1er mars 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$412,021.19.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

82/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1122 établissant le tarif des permis de stationnement et amendant le règlement de circulation No. 1050.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

83/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1123 prévoyant l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics et un emprunt de \$176,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1123 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 mars 1976.

84/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1124 prévoyant l'installation d'un système d'éclairage et l'exécution de travaux d'amélioration au stade municipal de baseball, et un emprunt de \$128,000.00 à ces fins.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1124 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 mars 1976.

85/2/76

Lecture est donnée du règlement No. 1125 amendant le règlement No. 983 concernant un régime supplémentaire de rentes des employés de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

86/2/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 801 - Clôtures pour stades de baseball municipaux.

87/2/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Denis Luneau, Directeur du Service d'Urbanisme, soit autorisé à assister à une conférence qui sera donnée par l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau au cours du mois de mars 1976.

ADOPTE

88/2/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'établissement d'un fonds de roulement pour un montant n'excédant pas \$200,000.00.

M. Pierre Genest, Directeur Général des Services Municipaux, explique l'utilisation future de ce fonds qui servira à payer à même des surplus budgétaires des achats de biens d'une durée relativement courte mais qui sont considérés comme des immobilisations. Ce règlement constituera en fait une réserve de fonds disponibles pour des cas non budgétés.

89/2/76

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement concernant les matériaux dont l'utilisation sera interdite comme revêtement extérieur de bâtiments situés dans les secteurs zonés "industriel".

90/2/76

ATTENDU QUE la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a mis sur pied un programme de subvention aux municipalités qui approuvent le logement à densité moyenne dans les limites des prix du Programme d'Aide pour Accession à la Propriété (P.A.A.P.);

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville projette un développement ayant une densité de 10 logements à l'acre;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville pourrait être éligible à une subvention de \$1,000.00 par logement;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, ainsi qu'au Ministre des Affaires Municipales de faire bénéficier la Cité de Drummondville du programme de subvention précité.

ADOpte

91/2/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Marcel Gendron et Ludovic Pinard soient nommés contremaîtres (à l'essai) au Service des Travaux Publics.

ADOpte

Son Honneur le Maire invite ses collègues du Conseil à assister à une réunion régionale de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Victoriaville mardi le 24 février 1976 et qu'il présidera à titre d'administrateur de la région no. 5 de l'Union des Municipalités du Québec.


Les membres du Conseil sont également invités à une réunion organisée par le C.E.D. qui se tiendra à l'Ecole de la Présentation mardi le 24 février 1976 à partir de 17:00 heures.

M. Laurent Ricard demande au greffier s'il a omis de lire une lettre adressée au Conseil par M. E. Corriveau.

Il est informé par M. Jean-Noel Laplante que M. Corriveau s'est adressé à lui pour discuter d'un problème particulier, mais qu'il n'a pas laissé de lettre à l'Hôtel de Ville destinée au Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

8 mars 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil le 8 mars 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

92/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Pierre Genest, ing., soit nommé greffier-adjoint.

ADOPTE

93/3/76

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 février 1976, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier-adjoint, M. Pierre Genest, soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

94/3/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé au cours de la séance de comité précédant cette assemblée.

ADOPTE

95/3/76

Suite à une demande de soumission pour l'achat de véhicules pour le Département des Travaux Publics, le Conseil prend connaissance des soumissions reçues; lesquelles soumissions sont détaillées au tableau annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les plus basses soumissions soient retenues si l'ingénieur municipal, après étude, juge que ces soumissions sont en tout point conformes à la demande de soumission.

ADOPTE

Période de questions

Un journaliste présent à l'assemblée demande aux membres du Conseil pour quelles raisons la Cité exige que toute soumission pour être valable doit être accompagnée d'un chèque certifié représentant 10% ou plus du montant total de la soumission.

M. Pierre Genest fournit à ce journaliste les renseignements demandés.

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Honorable Marcel Lessard du Ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada, accuse réception d'une lettre du Conseil touchant un projet essentiel au développement industriel de notre agglomération.
- M. Marcel-L. Bru, directeur général de la Protection Civile du Québec, informe la Cité que les montants prévus au budget de la Protection Civile du Québec pour remplacer les camions de sauvetage usagés, prêtés à long terme aux municipalités, ont été entièrement éliminés des prévisions budgétaires 1976/1977 du Ministère de la Justice.

Le remplacement du camion présentement confié au service de sauvetage de la Cité ne pourra donc être envisagé.

- La compagnie Won-Del Aviation Ltd dans une lettre adressée au Conseil de la Cité se dit intéressée à entreprendre le programme des cadets de l'air, sous la direction de l'Air Transport Association of Canada, qui aura lieu à Drummondville entre le 4 juillet et le 15 août 1976.

Le Conseil accepte en principe ce programme et suggère une rencontre avec les responsables de cet organisme.

- M. Benoit Laflamme, vice-président aux Relations Publiques pour les Clubs d'Administration Industrielle du Canada, Chapitre de Drummondville, sollicite la collaboration financière de la Cité au cocktail qui sera offert le 25 mai prochain lors du souper du C.A.I. qui parraine la promotion dite "Olympiade Industrielle".

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte de participer au financement de ce cocktail qui sera annoncé comme "Le Cocktail de la Municipalité de Drummondville".

ADOPTE

- M. Jacques Lambert, président des Loisirs de Drummondville-Ouest Inc., dans une lettre adressée au Conseil sollicite la permission de tenir leur Bal du Chien Chaud annuel, lequel est cédulé pour le 8 juillet 1976.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. soient autorisés à tenir cet évènement annuel à la date prévue et que le Directeur de Police soit autorisé à fournir les effectifs nécessaires pour assurer la sécurité des participants à cette manifestation.

ADOPTE

96/3/76

97/3/76

- L'Honorable Victor C. Goldbloom, M.D., Ministre des Affaires Municipales et de l'Environnement, informe la Cité que son ministère l'autorise à préparer un programme d'amélioration de quartiers ou conclure, avec toute personne ou groupe de personnes qu'elle désigne, un contrat pour la réalisation d'un tel programme.
- Mme Germaine Proulx, directrice de l'Académie de Ballet de Drummondville, remercie le Conseil pour l'étroite collaboration qu'il a manifestée concernant la demande d'un purificateur d'air dans la salle de danse du Centre Culturel.

98/3/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 21 au 28 février 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$392,517.47.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

99/3/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 7512 à 7572 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

100/3/76

VU la tenue des Jeux Olympiques à Montréal en juillet 1976;

ATTENDU QUE le pays organisateur reçoit des délégués de 16 à 21 ans de partout à travers le monde;

ATTENDU QU'il est important pour le pays-organisateur de faire connaître ses dimensions sociales, culturelles et sportives;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville invite le Camp International de la Jeunesse à séjourner en ses murs la où les journées de son choix, entre le 17 et le 30 juillet 1976.

ADOPTE

101/3/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Pierre Genest, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention et une entente avec le Ministère des Transports concernant l'élargissement du Boulevard Lemire, entre la rue St-Pierre et l'Autoroute 20.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre et d'une résolution de la Municipalité de la Paroisse St-Germain de Grantham qui sollicite l'autorisation de se raccorder au réseau d'égouts de la Cité.

Les membres du Conseil expliquent que lors de la confection d'un plan directeur de transport et de collecte des eaux usées, la Cité prévoyait desservir un territoire bien limité. De plus, certains problèmes d'insuffisance des conduites actuelles qui peuvent déjà être présents, ne laissent à la Cité que l'alternative de refuser cette demande. Conséquemment, la Cité de Drummondville ne peut recevoir, ni à court terme ni à long terme, les eaux usées provenant de la Municipalité de la Paroisse St-Germain de Grantham.

102/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Lindor Letendre soit nommé pro-maire pour les prochains quatre mois en remplacement de M. Lucien Couture dont le terme est expiré.

M. le conseiller Lindor Letendre accepte cette charge et assure Monsieur le Maire et le Conseil de sa disponibilité pour cette période.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Lucien Couture pour la disponibilité dont il a fait preuve durant son terme de pro-maire.

103/3/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 810 concernant la façon de constituer le fonds de roulement et limitant à \$200,000.00 ledit fonds.

104/3/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que MM. Philippe Bernier et Gérard Lapière soient autorisés à assister au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Montréal du 2 au 5 mai 1976.

ADOPTE

105/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le directeur de police, M. Yves Pouliot, soit délégué pour assister au congrès de l'A.C.P.P.Q. qui aura lieu à Sherbrooke du 27 juin au 1er juillet 1976.

ADOPTE

106/3/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Jean-Marie Précourt, directeur-adjoint, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec qui se tiendra à Montréal du 13 au 16 juin 1976.

ADOPTE

107/3/76

Le conseiller Roger Prince présente les états financiers de la Cité de Drummondville pour l'année d'opération 1975. Ces états financiers démontrent que les revenus de la Cité se sont élevés à \$6,348,328.00, tandis que

	AUTOS-4-SAISONS INC. 2115 Bl. Mercure	PINARD & PINARD LTEE 620 rue Lindsay	INDUSTRIES SMI LTEE 2055 Bennett, Mtl.	GARAGE MONTPLAI 269 rue Lindsay
TP-76-08 - Camionnette "Pick Up" P.B.V. 5,500 lb. (4x2) Modèle 1976		\$5,578.30		\$5,550.00
TP-76-09 - Camionnette P.B.V. 6,000 lb. (4x4) Modèle 1976	\$7,900.00			\$7,200.00
TP-76-10 - 2 camionnettes "Pick Up" P.B.V. 7,500 lb. (4x2) Modèle 1976 (échange 2 camionnettes)		\$11,281.80		\$11,000.00
TP-76-11 - Fourgonnette P.B.V. 6,500 lb. (4x2) Modèle 1976		\$6,074.50		\$5,950.00
TP-76-12 - 2 camions P.B.V. 27,500 lb. (4x2) Modèle 1976 (échange 2 camions)		\$21,260.40		\$20,200.00
TP-76-13 - Fourgon P.B.V. 11,500 lb. Modèle 1976 (échange camion Fargo)				\$9,500.00
TP-76-14 - Balai mécanique auto- moteur - 3 roues - Capacité: 4 v.c. (échange balai mécanique)			\$33,786.00	
TP-76-15 - Arroseuse de rue - 2,000 gal. imp. Modèle 1976 (échange arroseuse de rue)			\$29,331.00	

N.B. TOUTES TAUX EN SUS

}

}

}

	DRUMMOND AUTO LTEE 1163 Bl. St-Joseph	GARAGE PARENT ENR. 142 rue St-Damien	HEROUX THIBODEAU 875 Bl. St-Joseph	LEMOYNE & FRERE LTEE 1144 Bl. St-Joseph
TP-76-08 - Camionnette "Pick Up" P.B.V. 5,500 lb. (4x2) Modèle 1976	\$5,195.00		\$5,569.17	\$5,448.00
TP-76-09 - Camionnette P.B.V. 6,000 lb. (4x4) Modèle 1976	\$7,045.00	NON CONFORME	\$7,135.01	
TP-76-10 - 2 camionnettes "Pick Up" P.B.V. 7,500 lb. (4x2) Modèle 1976 (échange 2 camionnettes)	\$11,090.00		\$10,657.84	\$11,030.00
TP-76-11 - Fourgonnette P.B.V. 6,500 lb. (4x2) Modèle 1976	\$5,945.00		\$5,770.59	\$5,849.00
TP-76-12 - 2 camions P.B.V. 27,500 lb. (4x2) Modèle 1976 (échange 2 camions)	\$19,590.00		\$22,486.66	\$20,690.00
TP-76-13 - Fourgon P.B.V. 11,500 lb. Modèle 76 (échange Camion Fargo)			\$8,699.53	
TP-76-14 - Balai mécanique auto- moteur - 3 roues - Capacité: 4 v.c. (échange balai mécanique)				
TP-76-15 - Arroseuse de rue - 2,000 gal. imp. Modèle 1976 (échange arroseuse de rue)			\$28,425.09	\$35,000.00

N.B. TOUTES TAXES EN SUS

3

3

3

les dépenses ont totalisé la somme de \$6,150,128.00, laissant ainsi un excédent des revenus sur les dépenses de \$198,200.00.

Pour le bénéfice des personnes présentes, M. Roger Prince répond à toutes les questions qui lui sont posées à la suite de cette présentation. Egalement, le conseiller Roger Prince remercie ses collègues et les officiers supérieurs pour leur collaboration au cours de l'année 1975, ce qui a permis à la Cité de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses administratives.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les états financiers de l'année 1975, vérifiés par les comptables Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTE

108/3/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 151, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 3 février 1976, pour le compte de M. Georges Auger.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis à condition que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'accepter que la rue portant les numéros de cadastre 151-183 et 151-184 ait une largeur moindre que 66 pieds.

ADOPTE

109/3/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte comme rue une partie du lot 119 du cadastre officiel du Canton de Grantham telle que montrée à une description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 27 juin 1975 et portant le numéro 3504.

ADOPTE

110/3/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Paul Bouchard, décédé récemment, qui a été en charge de la Gendarmerie de Drummondville pendant plusieurs années.

ADOPTE

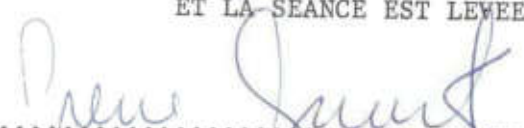
111/3/76


L'Unité des Policiers de Drummondville Inc. dans une lettre datée du 1er mars 1976 fait part au Conseil d'un nouvel exécutif formé au sein de l'U.P.D.I., ainsi que la formation des différents comités sur lesquels les membres siégeront.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations et des voeux de succès soient adressés aux membres du nouvel exécutif.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier-adjoint.


.....
Maire.

22 mars 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 22 mars 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

112/3/76

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mars 1976, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier-adjoint, M. Pierre Genest, soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

A la demande du conseiller Roger Prince, l'item suivant: "1-A Question découlant de l'assemblée du 8 mars 1976" est ajouté à l'ordre du jour de la présente assemblée et le greffier-adjoint fait lecture du rapport de l'ingénieur de la Cité suite à l'étude des soumissions reçues pour l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics.

A 8:05 P.M., le conseiller Marcel Joyal entre dans la salle et prend son siège.

113/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, après avoir ajouté l'item 1-A et rayé l'item 7.

ADOPTE

Période de questions

- Le journaliste Gérald Prince, ayant en main la liste des comptes à être acceptés par le Conseil, demande des détails concernant certaines dépenses.

Le conseiller Lucien Couture lui fournit les renseignements demandés.

- De son côté, le journaliste Benoit Paré s'informe de la date de prise de possession préalable des terrains devant composer le futur parc industriel régional.

Son Honneur le Maire lui précise que la Cité n'en est pas au stage de prise de possession préalable et que d'ailleurs le règlement No. 1113, prévoyant les argents nécessaires pour l'acquisition de ces terrains, n'a pas encore été approuvé par les autorités gouvernementales.

C O R R E S P O N D A N C E :

Lecture est donnée d'une lettre de l'Officier Commandant des Cadets de l'Air qui remercie Son Honneur le Maire pour les services qu'il a rendus à l'escadrille 607 à titre d'instructeur civil; un certificat de mérite accompagne cette lettre.

114/3/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 6 mars au 1er avril 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$383,635.12.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

115/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 7573 à 7585 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

116/3/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité donne son acceptation finale des travaux de relocalisation des équipements de la compagnie Celanese Canada Ltée exécutés aux abords du futur Boulevard Celanese et autorise le trésorier à verser à Majeau & Fils Inc. la somme de \$2,043.49 représentant le dernier 5% de la retenue prévue à la convention intervenue avec cet entrepreneur.

ADOPTE

117/3/76

Les Semaines Culturelles du Centre du Québec Inc. désirent marquer l'ouverture de leurs portes en tenant une activité spéciale qui consistera à présenter à l'extérieur, soit dans la rue, les diverses disciplines que propose le Festival des S.C.C.Q., et à cette fin demandent au Conseil l'autorisation d'utiliser la rue Lindsay, entre les rues St-Edouard et Des Forges.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville, désireuse de collaborer avec cet organisme, autorise la tenue de cette activité spéciale prévue pour le 12 mai prochain, entre 3:00 P.M. et 7:00 P.M.

ADOPTE

Son Honneur le Maire se fera un plaisir de représenter la Cité lors de cette activité et de déclarer ouvertes les Semaines Culturelles du Centre du Québec.

118/3/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville paie à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités la somme de \$1,113.45 représentant sa contribution pour la période du 1er avril 1976 au 31 mars 1977.

ADOPTE

Son Honneur le Maire explique aux personnes présentes l'importance pour la Cité de Drummondville, à l'exemple de plusieurs autres municipalités du Québec, d'adhérer à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités qui par ses activités peut améliorer les relations entre les municipalités et les gouvernements supérieurs.

Le conseiller Roger Prince qui a assisté à plusieurs congrès de la Fédération, fait également part de ses commentaires sur le sujet et souligne le rôle non moins important que jouent les délégués de la Cité lors du congrès annuel de la F.C.M.M. en faisant reconnaître les revendications de la Cité et en votant sur les résolutions qui y sont présentées.

Le conseiller Marcel Joyal ajoute à tout cela que tant et aussi longtemps que le Québec sera une province fédérale, il sera primordial pour Drummondville d'adhérer à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités.

A 8:35 P.M., le conseiller Jean-Marie Boisvert entre dans la salle et prend son siège.

119/3/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Philippe Bernier, maire, et Roger Prince, conseiller, soient délégués au congrès de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités qui se tiendra à Vancouver, du 15 au 18 juin 1976.

M. le Maire précise, afin de répondre à une question du conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité, en plus de pouvoir déléguer 2 personnes ayant droit de vote, peut aussi déléguer à titre d'observateur tout autre membre du Conseil.

Conséquemment, à la suggestion du conseiller Marcel Joyal et avec l'assentiment du proposeur et du secondeur de la présente résolution, il est également résolu que tout autre membre du Conseil intéressé par ce congrès soit autorisé à y assister à titre d'observateur.

ADOPTE

120/3/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Pierre Genest, Directeur Général

des Services Municipaux, soit délégué au congrès de l'Association Canadienne des Administrateurs Municipaux qui doit se tenir à Vancouver du 13 au 15 juin 1976.

ADOPTE

121/3/76

Lecture est donnée du règlement No. 1126 amendant le règlement No. 810 concernant la constitution du fonds de roulement et limitant à \$200,000.00 ledit fonds.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

122/3/76

Attendu que le Ministère des Transports offre de céder à la Cité de Drummondville le lot P.82 situé à l'intersection Lindsay/St-Georges, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte de prendre possession dudit lot P.82 et de réserver ce terrain pour fins municipales et plus spécifiquement pour y aménager un lampadaire destiné à l'éclairage de la rue Lindsay.

ADOPTE

123/3/76

Sur proposition du conseiller J.-Bruno Smith, appuyée par le conseiller Jean-Paul Généreux, les notaires Lafond & Boileau sont mandatés pour rédiger les actes d'achat de terrains appartenant à la Commission Scolaire Régionale St-François et à la Commission Scolaire de Drummondville, lesquels terrains sont nécessaires pour l'élargissement de la rue Marchand.

ADOPTE

124/3/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de la circulation No. 1050 en vue de prévoir:

- a) l'installation de pantagones indiquant "zone scolaire" sur la rue St-Damase, entre les 12e et 15e Avenues;
- b) l'installation d'enseignes "arrêt obligatoire" sur la rue St-Damase, à l'intersection de la 13e Avenue.

Le conseiller Marcel Joyal informe les personnes présentes qu'il a été décidé par le Conseil qu'un délai d'environ 1 mois s'écoulera entre cet avis de motion et l'installation des panneaux indicateurs; ceci afin que les automobilistes puissent être informés avant les changements.

Cette procédure sera dorénavant suivie lors d'amendements au règlement de la circulation.

125/3/76

Vu le développement rapide du secteur du Loisir Socio-Culturel dans notre milieu;

Vu la part importante prise par la Cité au niveau du financement du Loisir Socio-Culturel;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le cahier des charges proposé par le Ministère des Affaires Culturelles soit accepté par la Cité, et que MM. Philippe Bernier, Maire, et Roger Turcotte, Trésorier, soient autorisés à signer ce cahier des charges. Il est également résolu que M. Michel Trudel, Régisseur des Arts, soit désigné comme l'interlocuteur de la Cité auprès dudit Ministère et de ce fait soit autorisé à demander une subvention de \$17,250.00 pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

126/3/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que soient autorisées l'organisation et la tenue d'un colloque sur l'administration municipale, lequel réunira pendant quelques jours les membres du Conseil et officiers supérieurs de la Cité.

ADOPTE

127/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et résolu à l'unanimité que des condoléances soient offertes à la famille du regretté Conrad Proulx, ex-directeur de police de la Cité, décédé récemment.

ADOPTE

128/3/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et résolu à l'unanimité que des condoléances soient offertes à la famille du Détective Marcel Bibeau, décédé subitement.

ADOPTE


D I V E R S :


- Le conseiller Roger Prince, qui déplore l'état lamentable des logements municipaux situés rue St-Adolphe et coin St-Jean/Brouillard, est informé par M. Pierre Genest que les administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville ont demandé à rencontrer le Conseil pour discuter des modifications à être apportées aux murs extérieurs de ces bâtisses et des déboursés qui en découleront.

Les conseillers Jean-Paul Généreux et Marcel Joyal mentionnent à leurs collègues qu'un revêtement de briques est prévu et que l'O.M.H.D. projette de faire faire ces travaux sous peu.

- A la demande du conseiller J.-Bruno Smith et à l'intention des journalistes, M. Pierre Genest fait lecture de la liste des activités de la semaine prévues pour le Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier-adjoint.


.....
Maire.

29 mars 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hôtel de Ville à 5:15 heures P.M. le 29 mars 1976, cette séance en étant une SPECIALE convoquée par Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour les fins suivantes, savoir:

- "
1. Autoriser la signature d'un contrat avec les Constructions Impact Ltée concernant la construction d'un intercepteur sanitaire et d'un égout pluvial, rue Sigouin, au montant de \$292,881.60.
 2. Accepter les plans et devis 5234 se rapportant à la construction d'une conduite d'aqueduc, préparés par M. Michel Bourbeau, ingénieur.
 3. Autoriser le notaire Gérard Fradet à rédiger une option d'achat par la Cité d'une partie de terrain, propriété des Industries du Hockey Canadien Inc.
 4. Autoriser le maire ou le pro-maire et le greffier à signer une option d'achat de terrain, propriété des Industries du Hockey Canadien Inc.
 5. Autoriser le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint à signer un contrat d'achat de terrain, propriété de Drummond Express Inc. (Ptie 153), rédigé par le notaire Marcel Bernier.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation. L'assemblée est présidée par Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

219/3/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur général, M. Pierre Genest, soient autorisés à signer un contrat avec les Constructions Impact Ltée pour la construction d'un intercepteur sanitaire et d'un égout pluvial, rue Sigouin, au montant de \$292,881.60; le tout conformément à la soumission présentée au Conseil le 12 janvier 1976 par la résolution no. 4/1/76.

ADOPTE

220/3/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte les plans et devis 5234, annexe A, feuille 1 de 1, se rapportant à la construction d'une conduite d'aqueduc, scellés par M. Michel Bourbeau, ing., et autorise leur présentation aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

221/3/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le notaire Gérard Fradet soit autorisé à préparer une option d'achat d'une partie du lot 271-2, propriété des Industries du Hockey Canadien Inc.

ADOPTE

222/3/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une option concernant l'achat d'une partie du lot 271-2 appartenant aux Industries du Hockey Canadien Inc., telle option devant être conforme à la proposition faite par le propriétaire dans une lettre datée du 29 mars 1976 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

223/3/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité achète de Drummond Express Inc. une partie du lot 153 du cadastre du Canton de Grantham, ayant une superficie de 80,000 pieds carrés, tel qu'apparaissant à une description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 6 juin 1975 et portant le numéro 3491.

Cette acquisition est faite pour la somme de \$27,535.40.


L'acte d'achat sera rédigé par le notaire Marcel Bernier.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

12 avril 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 12 avril 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Lindor Letendre.

224/4/76 Le greffier commence la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 1976.

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de ce procès-verbal;

Attendu que les personnes présentes à l'assemblée ne semblent pas manifester d'intérêt à cette lecture;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé de lire ce qui reste du procès-verbal et que ce dernier soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

225/4/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue à l'Hôtel de Ville le 29 mars 1976, à 5:15 heures P.M.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

226/4/76 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté en retranchant les items 16 et 18 et en ajoutant 2 autres items portant les numéros 20 et 21.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

227/4/76 1- PEINTURE DE DEMARCATION ROUTIERE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Peinture blanche Prix unitaire</u>	<u>Peinture jaune Prix unitaire</u>
. Brunelle & Frères Inc.	\$5.16	\$6.14
. Peintures Bertrand Paints Inc.	\$3.20	\$4.08
. Jacques Laferté Ltée	\$5.90 (Taxe fédérale incluse)	\$7.10
. Val Royal LaSalle	\$24.96/ 5 gal.	\$29.90/ 5 gal.
. Sherwin Williams Co.	\$4.73	\$5.30

(TOUTES TAXES EN SUS)

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission, soit celle de Peintures Bertrand Paints Inc., soit acceptée, si elle est jugée en tout point conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉ

228/4/76 2- RENOVATIONS A L'HOTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Louis Laflamme Construction Inc. 240 rue Elm, suite 201, St-Lambert, P.Q.	\$259,112.00
. Deshaies & Raymond Inc. 650 rue Haggerty Drummondville, P.Q.	\$253,850.00
. Construction Drummond Inc. 1745 rue Précourt, Drummondville, P.Q.	\$262,312.00
. G. Beaudet & Cie Limitée, 19 Boul. Beaumier, Warwick, P.Q.	\$223,646.00
. C.R. Gagnon Inc. 55 Boul. Grégoire, Arthabaska, P.Q.	\$243,100.00
. Emile Fugère Construction Inc. 186 - 15e Avenue, Drummondville, P.Q.	\$305,851.75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle de G. Beaudet & Cie Limitée, soit acceptée en autant qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions par Blais & Camirand, architectes et M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité.

La présente autorise également le Directeur Général, M. Pierre Genest, à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à l'exécution des travaux prévus dans cette soumission.

ADOPTE

229/4/76 3- INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET REFECTION SUR LE BOUL. LEMIRE (DR-75-5)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Arco Construction Inc. Plessisville	\$1,281,839.03
. La Cie de Pavage Lasalle Victoriaville	\$1,663,923.90
. Sintra Inc. N.D. du Bon-Conseil	\$1,567,001.00
. La Compagnie Miron Ltée Montréal	\$1,168,962.77
. Transport Drummond Inc. Drummondville	\$1,397,790.90
. R. Guilbeault Construction Inc. Drummondville	\$1,690,689.70
. J.A. Auclair Ltée Ville Jiffard, Québec.	\$1,474,403.30
. Lemay Construction Ltée Victoriaville	\$1,494,318.05
. Prud'Homme et Frères Limitée L'Assomption	\$1,552,804.40

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission, soit celle de la Compagnie Miron Ltée, soit acceptée à condition qu'elle soit jugée conforme à la demande de soumissions.

La présente autorise M. Pierre Genest, ing., Directeur Général de la Cité, à signer pour et au nom de la Cité un contrat avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux prévus dans cette soumission, ainsi que tous les autres documents relatifs aux travaux précités.

ADOPTE

230/4/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 20 mars 1976 au 9 avril 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$482,263.43.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande au Directeur Général de lui fournir le détail du compte payé par le chèque portant le no. 30422 fait à l'ordre de J.R.D. Inc.

M. Genest informe ce conseiller qu'il lui fournira ces renseignements après avoir consulté le trésorier de la Cité.

231/4/76

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 39 membres du Club Age d'Or Drummondville Inc. qui souhaitent l'aménagement par la Cité d'un jeu de pétanque sur une lisière de terrain du parc situé en face de l'église St-Joseph.

Il est unanimement résolu que cette requête soit référée au Directeur du Service des Loisirs et des Sports, M. Claude Boucher, ainsi qu'à l'Ingénieur Municipal, M. Michel Parenteau, afin que ces derniers s'assurent du consentement de la Fabrique St-Joseph pour l'aménagement de ce jeu et produisent au Conseil un estimé des coûts relatifs à cette réalisation. Le Conseil prendra une décision dès que les informations ci-haut mentionnées seront disponibles.

ADOPTE

232/4/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$1,000,000.00, que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$1,000,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1976. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$1,000,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

233/4/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année d'opération 1975, tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Ass., C.A., et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A". Cette acceptation est conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec. (Copie du rapport versée au dossier intitulé: "RENOVATION URBAINE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION")

ADOPTE

234/4/76

Attendu que la compagnie Marlboro Manufacturing Ltd a manifesté l'intention d'exercer une option qui lui a été consentie par la Cité de Drummondville le 15 juin 1959 pour l'achat de l'usine dont elle est actuellement locataire;

Attendu que le notaire Louis Morin a préparé un projet de contrat pour la vente de cette usine;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville accepte de vendre cette usine et le terrain décrits dans l'option portant le numéro de minute 4194 du notaire Paul H. Moisan et que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

235/4/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le notaire Jacques Beaudoin soit autorisé à rédiger les actes de vente des terrains décrits dans les résolutions nos 328/9/75, 10/1/76, 11/1/76, 12/1/76, 13/1/76, 14/1/76, 15/1/76 et 16/1/76 et dont la vente a été autorisée par la résolution numéro 8972 de la Société d'Habitation du Québec le 18 février 1976. La présente autorise également le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

ADOPTE

236/4/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le notaire Jacques Beaudoin soit autorisé à rédiger l'acte de vente d'une partie du lot 144-349 à M. Paul-H. Parent aux conditions indiquées dans la résolution portant le numéro 17/1/76 du 12 janvier 1976 et acceptée par la résolution numéro 8972 de la Société d'Habitation du Québec. Le contrat devra stipuler que l'acquéreur s'engage à respecter le zonage qui affecte le terrain ci-haut mentionné.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

237/4/76

Attendu que le Conseil est d'avis que la participation de Son Honneur le Maire à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités est valable;

Attendu que la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités par ses initiatives et ses activités peut améliorer les relations et la compréhension avec les gouvernements supérieurs;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Philippe Bernier, maire de la Cité de Drummondville, soit autorisé à se porter candidat pour siéger au Conseil National d'Administration de cet organisme et que s'il est élu, la Cité défraie le coût de sa présence aux réunions du Conseil National durant la durée de son mandat.

ADOPTE

Les conseillers Jean-Marie Boisvert et Marcel Joyal demandent au greffier de leur fournir par l'intermédiaire du trésorier le total des dépenses faites en 1975 par le maire de la Cité de Drummondville à titre d'administrateur de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités.

238/4/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le samedi 24 avril 1976 soit proclamé jour de nettoyage et que la Cité mette à la disposition des citoyens des camions qui feront la cueillette des rebuts qui ne sont pas considérés comme ordures ménagères.

ADOPTE

La Cité verra à sensibiliser la population et l'informer afin que cette journée soit réellement une occasion de rendre la Cité plus propre et de faire disparaître les risques d'incendie.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, président du Comité des Travaux Publics, invite la population à profiter au maximum du service que la Cité mettra à sa disposition le 24 avril et il se propose de demander à ses collègues qu'une autre journée de nettoyage soit choisie à l'automne pour favoriser la propreté et la sécurité des habitations. Le Conseil entend également collaborer à la Semaine de l'Environnement décrétée par le Service de Protection de l'Environnement qui se tiendra du 17 au 24 mai prochain.

239/4/76

Le Conseil prend connaissance d'un grief formulé par l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. dans une lettre datée du 24 mars 1976 et qui traite de la décision du Directeur de Police, M. Yves Pouliot, de ne pas permettre aux officiers de l'Unité de se réunir en assemblée.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette lettre soit remise au Directeur Général, M. Pierre Genest, pour étude et que ce dernier s'assure que la convention collective qui régit l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. soit appliquée selon le texte.

ADOPTE

240/4/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Roger Turcotte C.A., trésorier, et M. Laurent Bernier, greffier, soient autorisés à assister au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec qui se tiendra à Chicoutimi du 15 au 18 juin 1976.

ADOPTE

241/4/76

Attendu que la Société d'Agriculture du district de Drummond demande à la Cité de reconstruire les bâtiments incendiés en 1975 sur le terrain de l'Exposition;

Attendu que la Cité a l'obligation de respecter les engagements qu'elle a contractés envers cette Société le 14 juillet 1972 dans un acte notarié enregistré sous le numéro 195403;

Attendu que la Société d'Agriculture accepte de prendre à sa charge la reconstruction d'un bâtiment et la restauration de 4 autres bâtiments;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité verse à la Société d'Agriculture du district de Drummond la somme de \$45,000.00 destinée à couvrir les frais des travaux ci-haut cités. La Société d'Agriculture du district de Drummond s'engage pour les années 1976 et 1977 à verser à la Cité 50% de ses recettes excédant \$25,000.00 pour chacune de ces années.

ADOPTE

242/4/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accepte la liste des tarifs établis par le Ministère des Affaires Municipales le 1er mars 1976 pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la Cité. Cette liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

La liste de ces tarifs sera remise aux journalistes dans les meilleurs délais.

243/4/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux publics en 1976 et un emprunt n'excédant pas \$400,000.00 à cette fin.

M. Gérald Prince, journaliste, demande s'il est possible de prendre connaissance des décisions qui ont été prises par le Conseil suite au colloque tenu récemment à Bromont.

Le Directeur Général explique qu'un résumé de ce colloque sera disponible pour la séance régulière du 26 avril 1976.

M. Albert Dupuis demande au Conseil s'il est possible de relocaliser une borne-fontaine installée sur sa propriété à un endroit mal approprié puisqu'elle a causé 3 accidents au cours des derniers mois.

Le Conseil demandera à l'ingénieur municipal de faire un estimé des coûts de relocalisation de cette borne-fontaine avant de prendre une décision.

Le conseiller J.-Bruno Smith fait l'intervention suivante:

" J'aimerais informer mes collègues du Conseil Municipal que le Comité d'Action Santé de la Chambre de Commerce de Drummondville a tenu une séance ce matin, 12 avril 1976, au restaurant Mandarin.

Il a été décidé de relancer l'action du C.A.S. vu les lenteurs gouvernementales à accorder ce que demandé et à réaliser ce que promis.

J'aimerais également vous dire que le Comité d'Action Santé donnera une conférence de presse probablement vendredi prochain. Lors de cette conférence, l'on fera le point sur la situation de l'hospitalisation et de l'hébergement à Drummondville. "

244/4/76

Le conseiller J.-Bruno Smith poursuit en ces termes:

" D'autre part, j'aimerais sensibiliser mes collègues du Conseil Municipal sur le fait que dans le domaine de l'éducation les journaux nous informent que le MEQ propose que la capacité limite du futur CEGEP Bourgchemin de Drummondville soit de 850 places, alors que le conseiller pédagogique du CEGEP, M. Claude Tousignant, réclame pour Drummondville 1150 places. Je trouve étrange cette différence de 300 places car M. Tousignant nous dit que les calculs sont basés sur les mêmes données que celles du Ministère de l'Education et que l'on arrive à un nombre différent.

Pour appuyer M. Claude Tousignant du CEGEP Bourgchemin à Drummondville, je propose:

QUE le Conseil Municipal de Drummondville demande à ce que la capacité du futur CEGEP Bourgchemin à Drummondville soit de 1150 étudiants minimum;

QUE le site retenu soit à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Ringuet, Marchand et son prolongement, St-Georges et son prolongement et jusqu'au Boulevard Lemire;

QUE le Conseil Municipal de Drummondville aille déposer l'étude préparée par DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon, au Ministère de l'Education;

ET QUE copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre, à l'Honorable Jean Bienvenue, Ministre de l'Education et au Député du Comté de Drummond, M. Robert Malouin. "

Le conseiller Jean-Marie Boisvert appuie cette résolution.


ADOPTE

Mme Yvon Dupuis aimerait connaître la décision du Conseil concernant les modifications qu'elle a souvent demandées pour améliorer le muret de ciment qui fut installé comme bande médiane sur une partie du Boulevard St-Joseph.

Le Conseil attend un rapport d'accidents qui sera produit par le Directeur de Police pour la période qui s'est écoulée depuis l'installation de ce mur.

M. Raoul Couture informe le Conseil qu'il accepterait volontiers que la Cité place de la terre de remplissage sur les terrains dont il est propriétaire près de la rue Robichaud.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Pro-maire.

GOUVERNEMENT
DU QUÉBECMINISTÈRE
DES AFFAIRES
MUNICIPALES680, RUE SAINT-AMABLE
QUÉBEC, QUE.
G1A 1B3

Suivant les articles 87 et 99 de la Loi des cités et villes tels que remplacés par les articles 29 et 32 du chapitre 55 des lois de 1968 et tels que modifiés par les articles 9 et 10 du projet de loi no 42 sanctionné le 27 juin 1975, j'établis comme suit le tarif des honoraires exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives d'une municipalité :

PRIX UNITAIRE

A) Rapport d'accident (Service de police)	\$ 3.00
B) Certificat de toute nature	2.00
C) Page photocopiee 8½ X 11" ou 14"	0.75
D) Page dactylographiée ou manuscrite, format 8½ X 11" ou 14"	2.50
E) Plan général des rues (imprimé)	1.50
F) Copie du rôle d'évaluation	0.07 par ligne de propriété incluant nom, adresse, cadas- tre, superfi- cie, évaluation
G) Copie de règlement	0.75 la page, maximum \$35.00
H) Etats financiers	7.50
I) Plan de cadastre	Coût réel de la copie
J) Liste de contribuables ou résidents	0.01 par nom
K) Pour tous les autres documents, tels que plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénova- tion urbaine, etc.	Coût réel de la copie

Ce tarif a effet à compter du 1er mars 1976.

Le ministre des Affaires
municipales,

Par :


sous-ministre

26 avril 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 26 avril 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Roger Prince et J-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Lindor Letendre.

245/4/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 1976.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert fait remarquer au greffier que le paragraphe inséré entre les résolutions nos 237/4/76 et 238/4/76 n'exprime pas parfaitement l'intervention qu'il a faite le 12 avril 1976. Il aurait été plus exact de dire: "Le conseiller Jean-Marie Boisvert désire obtenir du trésorier le montant des dépenses qui peuvent découler du fait qu'une Cité permette à son maire d'accepter d'être nommé administrateur de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités pour un terme d'un an."

Le conseiller Roger Prince exprime l'opinion que vu l'importance des travaux prévus à l'Hôtel de Ville, la résolution no. 228/4/76 devrait indiquer que le pro-maire est autorisé avec le Directeur Général de la Cité à signer tous les documents relatifs à l'exécution des travaux prévus dans la soumission présentée par G. Beaudet & Cie Limitée.

246/4/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit acceptée avec les corrections précitées.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit accepté après avoir rayé les articles 10 et 13.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

247/4/76 1- CONSTRUCTION CLOTURE STADE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Deshaies & Raymond Inc. 650 rue Haggerty Drummondville	\$22,776.00
. Les Entreprises Arthur Fortin Inc. 1800 Boulevard Lemire Drummondville	\$15,487.00
. Emile Fugère Construction 186 - 15e Avenue Drummondville	\$21,200.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission présentée par les Entreprises Arthur Fortin Inc. soit acceptée.

La présente autorise également le pro-maire et le directeur général, M. Pierre Genest, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

248/4/76 2- VENTE DU LOT 126-1-11

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. Jules Blanchet 550 - 107e Avenue Drummondville-Sud	\$0.30 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accorde à M. Jules Blanchet une option d'achat sur le lot 126-1-11 valable pour 30 jours à partir de la date de la présente pour le prix de \$0.30 le pied carré. Si M. Blanchet exerce son option d'achat dans le délai précité, il devra respecter toutes les conditions contenues dans l'appel d'offres publié dans le journal La Parole, édition du 8 octobre 1975.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer cette option et tous les documents relatifs à cette vente, à en recevoir le prix et en donner quittance.

ADOPTE

Un journaliste demande au Conseil à quelle date le plan triennal de capitalisation établi au colloque tenu à Bromont, sera rendu public.

Le pro-maire l'informe qu'une conférence de presse sera tenue lundi, le 3 mai 1976 à 4:00 heures P.M. et que les représentants de la presse écrite et parlée seront invités.

Quelques marchands de fleurs aimeraient savoir si les règlements municipaux permettent la vente de fleurs à l'extérieur des commerces et quel est le prix du permis qui peut être obtenu par des vendeurs d'occasion.

Plusieurs conseillers interviennent pour expliquer que les permis émis à des vendeurs itinérants sont de 50% plus chers que le permis accordé à un résident. La loi ne permet pas malheureusement de refuser un permis à une personne qui accepte de payer la somme établie par les règlements municipaux .

Si des plaintes sont portées à la police municipale, les violateurs sont passibles d'une amende maximum de \$100.00 pour chaque infraction et la Cité peut exiger le paiement du permis qui n'a pas été obtenu. Quant à l'entreposage extérieur, il est interdit par les règlements municipaux et des plaintes peuvent être portées en Cour Municipale. Une vérification sera faite pour établir le nombre de permis émis pour la vente de fleurs à l'occasion de Pâques à des vendeurs qui n'ont pas de places d'affaires à Drummondville.

249/4/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 10 avril 1976 au 1er mai 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$518,500.87.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

250/4/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 7586 à 7641 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

251/4/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. qui traite des nombreuses démarches qui ont été faites auprès du Conseil jusqu'à ce jour pour que le muret de ciment qui fut installé sur une partie du Boulevard St-Joseph comme bande médiane soit enlevé ou abaissé et que les entrées des rues transversales au Boulevard soient élargies.

Après quelques minutes de discussion sur les avantages et les inconvénients qui découlent de l'aménagement de ce mur, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'ingénieur municipal soit autorisé à faire couper ce mur à une hauteur acceptable qui permettra d'améliorer la visibilité des automobilistes et que des corrections soient faites aux intersections des rues transversales au Boulevard St-Joseph afin d'élargir les accès.

ADOPTE

Le conseiller Raymond Luneau alléguant que le fait de réduire la hauteur de la bande médiane n'améliorera pas la sécurité sur le Boulevard St-Joseph et ne réduira pas les inconvénients qui font l'objet de discussion depuis plusieurs mois, enregistre sa dissidence. Il se dit convaincu que tôt ou tard le Conseil devra enlever complètement ce qui restera de ce muret de ciment et qu'après l'avoir coupé, le résidu sera inutilisable. L'enlever maintenant, permettrait d'utiliser ailleurs un matériel qui a coûté environ \$30,000.00.

252/4/76

La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. demande que les lampadaires installés en bordure de la rue Cormier le long de la propriété de la compagnie Eagle North-Rite soient redressés, afin d'améliorer l'éclairage de la rue jusqu'aux Galeries Drummond et d'augmenter la sécurité des piétons sur cette artère.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ingénieur municipal soit autorisé à demander à l'Hudro-Québec de redresser les lampadaires existants en bordure de la rue Cormier et d'étudier la possibilité d'installer des lumières additionnelles dans ce secteur de façon à assurer un éclairage adéquat.

ADOPTE

253/4/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que MM. les conseillers Jean-Paul Généreux et J.-Bruno Smith, ainsi que le greffier, M. Laurent Bernier, soient autorisés à assister à une réunion qui se tiendra à Trois-Rivières, mercredi le 28 avril 1976 et qui regroupera des représentants des aéroports de la région, ainsi que des représentants de l'Association des Villes Aéroportuaires du Québec qui travaille à a-randir ses cadres.

ADOPTE

254/4/76

Lecture est donnée d'une lettre écrite par Mlle Jeanne Normandin du 37B Holmes qui se plaint que son voisin M. Jean-Guy Ferland procède actuellement à l'aménagement de garconnières dans un édifice qu'il vient d'acquérir et que les travaux se font sans permis en plus d'être dérogatoires à la réglementation municipale.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'aviseur légal de la Cité, Me Jacques Biron, soit autorisé à prendre les procédures légales nécessaires pour arrêter les travaux en cours entrepris par M. Jean-Guy Ferland et s'il y a lieu, à faire démolir les travaux déjà exécutés s'ils ne sont pas conformes à la réglementation municipale.

ADOPTE

255/4/76

La compagnie Drummond Express Inc. informe le Conseil qu'elle désire se porter acquéreur d'un terrain mesurant 400 pieds en façade du Boulevard Lemire et 250 pieds en façade de la rue Power, ayant une superficie de 100,000 pieds carrés, pour y construire une bâtisse de 8,000 pieds carrés.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité accorde une option d'achat à Drummond Express Inc. valable pour 90 jours pour un terrain industriel situé à l'angle de la rue Power et du Boulevard Lemire, ayant une superficie de 100,000 pieds carrés, au coût de \$0.06 le pied carré.

L'acte d'achat de ce terrain devra être rédigé par un notaire aux frais de l'acquéreur et accepté par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer l'option précitée.

ADOPTE

256/4/76

Résolution de demande d'emprunt temporaire
au montant de \$64,000.00.

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans.

Lors de l'échéance du 1er juillet 1976, fait en vertu des règlements nos 104 et 107 de l'ex-village de Drummondville-Ouest.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 57047).

ATTENDU QUE lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente .

QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$64,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

257/4/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Pro-maire, M. Lindor Letendre, et le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention et une entente avec le Ministère des Transports concernant l'élargissement du Boulevard Lemire, entre la rue St-Pierre et l'Autoroute 20.

La présente résolution abroge la résolution no. 101/3/76 du 8 mars 1976.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1113 soit amendé de la façon suivante:

- Le titre est remplacé par ce qui suit:

" Règlement autorisant la Cité de Drummondville à emprunter la somme de \$700,000.00 pour l'acquisition de terrains qui seront aménagés comme parc industriel.

- Acquisition de terrains:	\$600,000.00	
- Frais contingents:	<u>\$100,000.00</u>	
TOTAL:	\$700,000.00	"

- Le 5e ATTENDU est modifié en remplaçant \$900,000.00 par \$600,000.00.
- L'article 1, déjà modifié par la résolution no. 35/1/76 du 26 janvier 1976, est de nouveau modifié pour se lire comme suit:

" 1. La Cité de Drummondville, à même le fonds industriel cité au troisième ATTENDU du présent règlement, est autorisée à acquérir par négociations de gré à gré ou par voie d'expropriation la totalité ou partie des lots P.271-2, P.272, P.273, P.274, P.275, P.276, P.277, P.278, P.279, P.164, P.280, P.281, et P.282 pour fins d'aménagement d'un parc industriel régional et ce pour un montant n'excédant pas \$600,000.00.

Les terrains ci-haut mentionnés apparaissent au plan (dossier 162) daté du 14 octobre 1975, ainsi qu'au plan (dossier 331) daté du 26 avril 1976, préparés par l'arpenteur-géomètre, A.Marcel Lachapelle, ainsi qu'aux descriptions techniques préparées par le même arpenteur-géomètre et portant les numéros de répertoire:

162-9 - minute	328	(14 octobre 1975)
331-1 - minute	543	(26 avril 1976)
331-2 - minute	544	(26 avril 1976)
331-3 - minute	545	(26 avril 1976)
331-4 - minute	546	(26 avril 1976)
331-5 - minute	547	(26 avril 1976)
331-6 - minute	548	(26 avril 1976)
331-7 - minute	549	(26 avril 1976)
331-8 - minute	550	(26 avril 1976)

lesquels plans et descriptions techniques sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- L'article 2 est modifié pour se lire comme suit:

" 2. A ce montant de \$600,000.00 devra s'ajouter une somme de \$100,000.00 qui servira à défrayer le coût de passation du présent règlement: impression des obligations, pertes sur obligations, frais d'experts, etc., le tout formant un grand total de \$700,000.00. "

- L'article 3 est modifié en remplaçant \$1,000,000.00 par \$700,000.00.
- Le tableau de remboursement (Cédule "A") est remplacé par le nouveau tableau de remboursement joint à la présente.

ADOPTÉ

Le conseiller Marcel Joyal explique que pour ne pas retarder l'aménagement du parc industriel régional, il ne porte pas d'opposition à cette résolution mais qu'il n'est pas d'accord avec les exigences de la Commission Municipale du Québec qui refuse d'approuver le règlement No. 1113 tel qu'accepté par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère des Affaires Municipales et la Cité.

" Je déplore, dit-il, qu'après avoir annoncé de grands projets le Conseil soit obligé de faire marche arrière et de se plier aux exigences des fonctionnaires provinciaux qui nous imposent des coupures qui m'apparaissent arbitraires et facilement contestables. "

Le pro-maire et le conseiller Lucien Couture expriment l'avis que la Cité doit accepter les directives de la Commission Municipale qui s'inspire de l'expérience qu'elle a acquise dans le règlement de cas similaires dans d'autres villes du Québec.

Le conseiller J.-Bruno Smith croit que la Commission Municipale a porté un jugement en établissant à 23.5 âcres les ventes de terrains industriels faites par la Cité au cours des 10 dernières années. L'aménagement d'un parc industriel régional permettra probablement d'augmenter considérablement la moyenne annuelle des terrains vendus.

259/4/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité, soient autorisés à signer une convention avec M. Claude Gaudet pour l'entretien et l'opération de l'aéroport municipal, ainsi que pour la concession de la vente de produits pétroliers.

ADOPTE

260/4/76

Conformément à l'article 10.1 du contrat de démolition intervenu entre la Cité et la compagnie Démolition A.M. de l'Est du Québec Inc., il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité donne son acceptation finale des travaux compris dans ce contrat et que le trésorier soit autorisé à verser à l'entrepreneur son dépôt de soumission, son chèque de garantie d'exécution des travaux, ainsi que la somme de \$13,300.00 représentant le paiement complet du contrat.

ADOPTE

261/4/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest soit autorisé à assister au congrès des Gérants Municipaux du Québec qui se tiendra à Québec du 11 au 14 mai 1976.

ADOPTE

262/4/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'inspecteur en bâtiments soit autorisé à émettre un permis de déménagement d'une bâtisse sise sur la rue Dorion, propriété de M. Maurice Rousseau, qui sera relocalisée sur le Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

263/4/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 168, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 28 mai 1975, pour le compte de Mme Thérèse Surprenant.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de subdivision soit accepté à condition que le propriétaire cède à la Cité une partie de terrain égale à au moins 5% de la superficie des lots 168-312 à 168-318 inclusivement.

ADOPTE

264/4/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le notaire Roger Duguay soit autorisé à rédiger un acte de cession de terrain par Mme Thérèse Surprenant à la Cité, soit le lot 168-308 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que décrit au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 28 mars 1974 et portant le numéro A-1733.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette cession de terrain.

ADOPTE

265/4/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 143, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 13 avril 1976, pour le compte de M. Conrad Brunelle.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

266/4/76

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, dans le comté de Drummond, n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les procédures d'emprunt autorisées et approuvées, dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution, et ce pour la raison suivante: les travaux prévus auxdits règlements ont été, soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

IL EST PAR CONSEQUENT:

PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

Emprunt total approuvé par
la Commission Mun. de Qué.

Règlement	Date de l'approbation	Montant approuvé	Montant déjà emprunté
-	-/02/60	\$ 7,650.00	\$ -
789	17/01/68	100,000.00	60,000.00
795	20/12/67	65,000.00	30,779.45
797	27/12/67	84,000.00	-
810	01/04/69	275,000.00	-
812	10/06/68	6,000.00	-
816	30/11/68	13,000.00	10,000.00
821	30/10/68	232,000.00	180,574.07
850	23/07/69	136,000.00	104,100.00
857	28/10/69	59,000.00	36,000.00
872	23/04/70	80,000.00	70,000.00
876	12/05/70	260,000.00	132,000.00
877	23/06/70	6,000.00	3,000.00
892	21/10/70	95,000.00	88,000.00
894	11/01/71	200,000.00	160,000.00
895	07/10/70	415,000.00	380,540.04
920	17/08/71	332,000.00	170,500.00
926	27/10/71	102,000.00	-
928	27/10/71	33,700.00	15,000.00
950	14/02/72	550,000.00	465,000.00
956	12/07/72	84,500.00	-
964	13/09/72	450,000.00	260,000.00
968	11/09/72	116,000.00	-
976	06/02/73	690,000.00	578,225.02
949	29/12/71	20,000.00	18,000.00
969	24/08/72	52,000.00	30,000.00
984	04/06/73	2,200.00	-
997	04/05/73	24,000.00	-
1046	16/04/74	83,000.00	-
1089	23/06/75	22,000.00	-

SOLDE
Partie de l'emprunt présentement
non-emprunté

Renonciasur prêts	Octrois divers	Solde
\$ -	\$ -	\$ 7,650.00
-	-	40,000.00
3,593.16	-	30,627.39
-	-	84,000.00
-	-	275,000.00
-	23,604.00	6,000.00
-	-	3,000.00
18,524.69	-	32,901.24
-	-	31,900.00
-	-	23,000.00
-	-	10,000.00
-	-	128,000.00
-	-	3,000.00
-	-	7,000.00
-	-	40,000.00
5,180.02	-	29,279.94
-	-	161,500.00
-	-	102,000.00
-	-	18,700.00
-	-	85,000.00
-	-	84,500.00
-	-	190,000.00
-	-	116,000.00
17,741.68	-	94,033.30
-	-	2,000.00
-	-	22,000.00
-	-	2,200.00
-	-	24,000.00
-	-	83,000.00
-	-	22,000.00
TOTAL:		\$1,758,291.87

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

267/4/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Jean-Jacques Gendron, assistant-surintendant aux travaux publics, décédé à la suite d'une longue maladie.

Le conseiller Boisvert, à titre de président du comité des travaux publics et au nom de ses collègues du Conseil, exprime ses regrets pour la perte d'un employé compétent et exemplaire qu'il sera difficile de remplacer.

ADOPTE

M. Emile Fugère, qui s'intéresse au baseball mineur, aimerait savoir si le Conseil prévoit améliorer l'éclairage et le terrain de baseball au parc Michaud en 1976.

Le Conseil étudiera le 3 mai prochain s'il y a des disponibilités budgétaires qui peuvent être attribuées à ces travaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Pro-maire

10 MAI 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 10 mai 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

268/5/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du
26 avril 1976.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

Période de questions

M. Georges Pinard, président de Pinard et Pinard (1974) Ltée, se fait l'interprète de plusieurs marchands pour demander la démolition de la bande médiane construite en béton sur une section du Boulevard St-Joseph.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil, réuni en séance de comité au cours de l'après-midi, a étudié encore une fois la possibilité de démolir ou modifier cette bande médiane qui fait l'objet de discussions depuis son installation.

Attendu que cette bande de béton a été aménagée pour des raisons de sécurité;

Attendu que si le Conseil prend la décision de la modifier ou de l'enlever, il faudra trouver d'autres moyens de contrôler la circulation et assurer la sécurité des piétons et des automobilistes;

Le Conseil s'est donné 15 jours pour prendre une décision définitive à ce sujet.

M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, explique à l'aide d'un tableau une suggestion faite par le conseiller Roger Prince aux fins d'enlever certaines sections de cette bande médiane.

Le conseiller Raymond Luneau intervient pour exprimer l'opinion que cette bande médiane doit être enlevée en totalité parce que depuis son installation elle a causé une diminution des affaires dans tous les commerces de ce secteur, sans toutefois corriger les inconvénients invoqués lors de l'installation de cette bande médiane. Il se dit cependant prêt à attendre 15 jours pour que le Conseil statue d'une façon définitive sur ce sujet.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, pour sa part, explique qu'il y a lieu de prendre une décision éclairée et de choisir parmi toutes les suggestions faites jusqu'à ce jour celle qui aura pour résultat de régler le problème de circulation sur le Boulevard St-Joseph d'une façon sécuritaire. Il est certain, ajoute-t-il, que cette bande médiane a été aménagée pour tenter de résoudre un problème et que le fait de l'enlever ramènera les déficiences qu'on a voulu corriger, à moins qu'une autre alternative valable soit trouvée.

A la demande de Son Honneur le Maire, M. Pierre Genest fait l'historique de cette bande médiane qui a été installée suite à l'adoption d'un règlement par le Conseil. Les services techniques de la Cité croyaient à ce moment là que ce genre de muret de ciment était une bonne solution, mais il semble que l'expérience s'est avérée insatisfaisante puisqu'elle est contestée. Il explique que cependant un relevé effectué dans ce secteur depuis 7 mois indique que, même si le nombre d'accidents a augmenté, les dommages matériels et corporels ont diminué au point de vue gravité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre écrite par le président de Pinard et Pinard (1974) Ltée, ainsi que d'une requête signée par environ 3,000 personnes qui demandent l'enlèvement de la bande médiane aménagée sur le Boulevard St-Joseph à l'automne 1975.

Son Honneur le Maire met fin à la discussion en promettant que le Conseil prendra une décision définitive à ce sujet le 25 mai prochain, lors de la séance régulière qui se tiendra à 2:00 P.M. à l'école Garceau.

269/5/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit accepté après avoir rayé l'item 15, ajouté les items 17 à 22 inclusivement, et changé le no. 17 pour le no. 23 à l'item "divers".

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. demande au Conseil s'il est possible de vérifier si certaines usines ne déversent pas dans la Rivière Noire une quantité de produits chimiques non utilisables, ce qui aurait pour effet de créer une senteur désagréable à certaines périodes de l'année.

Le conseiller Roger Prince croit que cette senteur est principalement causée par les égouts sanitaires qui s'écoulent avec difficulté lorsque le niveau de l'eau devient plus bas au cours de l'été. Cette situation ne pourra être corrigée que par des conduites d'égouts sanitaires à un coût très élevé.

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le Conseil de la Corporation Municipale de Grantham-Ouest qui demande à la Cité d'enlever le compteur d'eau installé à l'école Notre-Dame des Ecoles, alléguant que la Commission Scolaire ne paie pas pour ce service et qu'une partie de la clientèle étudiante vient du secteur de Drummondville. La Corporation demande également que la Cité annule sa facture pour 1975 et sollicite une rencontre avec le Conseil pour discuter de cette question.

Le Conseil de la Cité se dit fort surpris de cette demande puisque l'article 18 de la Loi de l'Évaluation Foncière permet à toute municipalité d'obtenir une compensation de la Commission Scolaire pour les services rendus. Il est quand même résolu à l'unanimité que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte la rencontre sollicitée.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par une trentaine de résidents de la rue Lowring qui sollicitent la réfection du pavage de cette rue.

Les requérants seront informés que le Conseil, par son règlement No. 1127, a prévu l'exécution de ces travaux durant l'été 1976.

- Le Centre Social Louis Braille Inc. sollicite l'autorisation d'organiser une souscription dans le territoire de la Cité.

Le Conseil demande que cet organisme soit informé qu'il existe plusieurs associations bénévoles locales qui organisent des souscriptions annuelles pour venir en aide aux personnes handicapées de notre milieu et qu'il faut limiter ces campagnes de souscriptions populaires.

270/5/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 24 avril 1976 au 1er mai 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$317,097.27.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

271/5/76

Lecture est donnée du règlement No. 1127 prévoyant un emprunt de \$400,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics au cours de l'été 1976.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de referendum sur le règlement No. 1127 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 18 et 19 mai 1976.

272/5/76

Lecture est donnée du règlement No. 1128 amendant le règlement de zonage No. 801 concernant le revêtement extérieur de bâtiments en secteurs industriels.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de referendum sur le règlement No. 1128 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 18 et 19 mai 1976.

273/5/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer quatre lumières de rue additionnelles sur les poteaux de l'Hydro-Québec sur la rue Cormier, entre les rues Marier et Janelle.

ADOPTE

274/5/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à une cession de terrain par la Commission Scolaire de Drummondville, soit les lots P.153, P.153-264 et P.153-265 nécessaires à l'élargissement de la rue Marchand, le tout selon les termes et conditions contenus dans le projet de contrat rédigé par Me Jacques Lafond, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

275/5/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la cession par la Commission Scolaire Régionale St-François d'une lisière de terrain d'environ 14 pieds de largeur sur une distance d'environ 600 pieds de longueur en bordure de la rue Marchand, faisant partie du lot 153, le tout selon les termes et conditions contenus dans le projet de contrat rédigé par Me Jacques Lafond, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

276/5/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation de parties du lot 282, Rang IV du Canton de Grantham, pour l'ouverture d'une rue et la construction d'une station de pompage nécessaires pour l'aménagement du parc industriel régional et à approprier une somme de \$15,250.00 à cette fin.

277/5/76

ATTENDU QUE le vieux pont qui enjambe la Rivière St-François à la hauteur de la rue Dupont se détériore graduellement;

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver ce pont pour les nombreux automobilistes et piétons qui l'utilisent;

ATTENDU QUE ce pont a une valeur historique et utilitaire indéniable;

ATTENDU QU'il rend service à de nombreux citoyens qui résident dans les municipalités adjacentes ou éloignées de Drummondville;

ATTENDU QUE les estimés préliminaires de l'ingénieur municipal révèlent que les travaux de restauration et de peinture qui s'imposent pour conserver ce pont s'élèvent à environ \$100,000.00;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, QUE demande soit faite au Ministère des Transports du Québec et au Député du Comté de Drummond d'accorder à la Cité une subvention qui permettrait de réaliser les travaux ci-haut décrits.

ADOPTE

278/5/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Denis Luneau, directeur du service d'urbanisme, soit autorisé à assister à la conférence de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui se tiendra à Montréal les 13 et 14 mai 1976.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal informe le Conseil qu'à titre de président du comité d'urbanisme il a demandé à M. Denis Luneau de faire une étude concernant différents sites qui pourraient être acquis par la Cité pour constituer une banque de terrains pour favoriser le développement harmonieux de la Cité sur le plan résidentiel tout en évitant la spéculation. Cette étude sera présentée au Conseil dans quelques semaines.

279/5/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité vende à Marlboro Manufacturing Ltd. les lots 166B-16, -17, -18, -19, -20, -21 et -22 ainsi que partie du lot 166B N.S., plus amplement décrits dans un certificat de localisation

préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire le 18 mars 1975 et portant le numéro 3421, lequel certificat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici-bas récité.

La Cité vendra également à Marlboro Manufacturing Ltd. les bâtisses et dépendances érigées sur les lots ci-haut cités.

Cette vente sera faite pour le prix de \$151,760.00, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le Notaire Louis Morin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

280/5/76

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux publics en 1976 et un emprunt n'excédant pas \$200,000.00 à cette fin.

281/5/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le trésorier soit autorisé à payer un compte au montant de \$183.91, présenté par Son Honneur le Maire et représentant les dépenses qu'il a effectuées lors de sa participation au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau tenu à l'Hôtel Bonaventure.

ADOPTE

282/5/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que nonobstant la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976, la prochaine séance régulière du Conseil du 25 mai 1976 soit tenue à l'école Garceau, à cause du fait que la salle Schampaert du Centre Culturel ne sera pas disponible à cette date. Exceptionnellement, cette séance, qui en est une régulière selon les dispositions du règlement No. 819, sera tenue à 2:00 P.M. au lieu de 8:00 P.M.

ADOPTE

283/5/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville exerce l'option de vente d'un terrain industriel consentie par les Industries du Hockey Canadien (1975) Inc., rédigée par le Notaire Gérard Fradet et datée du 14 avril 1976.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisée à signer tous les documents relatifs à l'exercice de cette option.

ADOPTE

284/5/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Lucien Couture, Marcel Joyal et Lindor Letendre, conseillers, ainsi que MM. Claude Boucher et Pierre Genest, officiers municipaux, soient autorisés à siéger sur un comité de coordination chargé d'étudier les problèmes d'intérêt commun des Commissions Scolaires et de la Cité.

ADOPTÉ

285/5/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement permettant à Son Honneur le Maire d'autoriser ou d'effectuer des dépenses n'excédant pas \$2,000.00 par année, et ce sans autorisation préalable du Conseil.

286/5/76

ATTENDU QUE l'usine Celanese Canada Ltée est actuellement fermée à cause d'un "lock-out";

ATTENDU QUE cette industrie fournit habituellement du travail à plus de 2,000 employés;

ATTENDU QUE cet arrêt de travail, s'il se prolonge, aura des effets néfastes sur le plan économique, tant pour la communauté que pour les ouvriers concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNEREUX, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, QUE demande soit faite à l'employeur et au syndicat de cette usine de tout mettre en oeuvre pour qu'un dialogue s'engage au plus tôt entre les deux parties afin d'en arriver rapidement à un règlement acceptable qui permettrait la reprise des activités à l'usine Celanese.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Marie Boisvert annonce que lors de la prochaine séance régulière qui se tiendra le 25 mai à 14:00 heures, il fera une intervention publique si le conflit qui persiste à l'usine Celanese n'est pas réglé.

287/5/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville vende à Drummond Express Inc. un terrain industriel ayant une longueur approximative de 400 pieds en façade du Boulevard Lemire et une longueur de 250 pieds en façade de la rue Power.

Cette vente sera faite au prix de .06¢ le pied carré et sera sujette à l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi qu'à celle du Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉ

288/5/76

M. Gaston Perreault demande au Conseil d'arrêter les travaux entrepris par Letarte Transport Ltée pour aménager un stationnement commercial en bordure du Boulevard Mercure alors que ce secteur est zoné "résidentiel".


Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'aviseur légal soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser l'exécution de ces travaux si les règlements municipaux les interdisent.

ADOPTE

Il est suggéré que la Cité offre à Letarte Transport Ltée un terrain situé dans le parc industriel afin que cette compagnie puisse relocaliser son entreprise dans un secteur plus adéquat.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

25 MAI 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'école Garceau suite à l'adoption de la résolution no. 282/5/76 du 10 mai 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire ouvre l'assemblée en demandant au greffier de réciter la prière d'usage.

Quelques centaines d'ouvriers de Celanese (Canada) Ltée veulent rencontrer le Conseil pour discuter des problèmes qu'ils doivent affronter à cause d'un "lock-out" qui les prive de leur travail depuis plusieurs jours.

Vu que le local où se tient la séance du Conseil est trop exigu pour permettre aux intéressés d'y pénétrer, Son Honneur le Maire ajourne la séance du Conseil à une heure indéterminée et demande à ses collègues de se rendre au sous-sol de l'église St-Pie X, où les employés de Celanese (Canada) Ltée ont établi leurs quartiers généraux en attendant le règlement du conflit qui les affecte.

La séance du Conseil est reprise à 3:15 heures P.M.

289/5/76

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 1976, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et qu'il soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

290/5/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec possibilité d'ajouter des items à "Divers".

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête formulée par une trentaine de citoyens qui habitent sur la rue William, aux fins d'obtenir le pavage de cette rue au cours de l'été 1976.

Attendu que les services sont déjà installés dans ce secteur, le Conseil demandera aux services techniques de la Cité d'évaluer le coût du pavage qui fait l'objet de cette requête et étudiera s'il est possible d'assumer cette dépense durant l'exercice financier en cours.

291/5/76

Il est unanimement résolu que les marchands du Drummond Centre-Ville soient autorisés à tenir une vente-trottoir les 8, 9 et 10 juillet 1976. A cette fin, le Conseil autorise la fermeture de la rue Hériot, entre les rues Dupont et Lowring, durant les heures d'ouverture des commerces de ce secteur. Les Services de Police et des Travaux Publics apporteront la même collaboration qu'en 1975 durant ces trois jours.

ADOPTE

292/5/76

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville a été informé que le Ministère des Transports Fédéral s'apprête à dépenser une somme d'environ trente millions de dollars pour améliorer le service du chemin de fer du Canadien Pacifique sur la Rive Nord entre Montréal et Québec;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville est d'opinion que si des améliorations doivent être apportées aux chemins de fer, ces dernières seraient plus justifiées si elles étaient faites au réseau du Canadien National qui dessert la Rive Sud de Montréal jusqu'aux Maritimes, tout en desservant la ville de Québec;

ATTENDU QU'avec autant de millions, le Canadien National pourrait allonger considérablement la double ligne déjà complétée sur une distance de 35 milles;

ATTENDU QUE le Canadien National pourrait également avec ces argents, soit enfouir ou détourner les voies qui traversent Drummondville dans toute sa largeur, ou collaborer avec la Cité pour solutionner le problème des nombreuses traverses à niveau qui coupent les artères de circulation de tout le Centre-Ville;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que demande soit faite au Ministère des Transports Fédéral de poursuivre son étude avant de prendre une décision finale et de considérer les avantages qu'offre la Rive Sud concernant l'amélioration des chemins de fer.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

293/5/76 1- INSTALLATION DE FEUX DE SIGNALISATION A L'ANGLE DE LA RUE ST-DAMASE ET DU BOULEVARD ST-JOSEPH

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Paul Savard Ent. Elect. Inc. Drummondville	\$9,687.63
. Grenier Electrique Ltée N.D.-du-Bon-Conseil	\$10,969.24
. Armand Toupin Inc. Drummondville	\$8,425.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit acceptée à la condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumission par l'ingénieur de la Cité.

Ce dernier est également autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal intervient pour dire que le coût de l'installation de feux de signalisation déjà achetés par la Cité lui apparaît excessif, autant que le coût des feux de circulation déjà achetés du fabricant. Selon lui, plusieurs villes ont acheté et fait installer des feux de circulation adéquats et de bonne qualité à des prix nettement inférieurs. Il se réserve le droit de questionner l'ingénieur de la Cité sur le prix payé pour le système de feux de circulation qui a été commandé au cours de l'automne 1975.

Pour sa part, le conseiller J.-Bruno Smith croit que le Conseil devrait examiner la facture avant de payer les feux de circulation qui doivent être installés suite à l'ouverture des soumissions précitées.

294/5/76 2- 2 BOITES DOMPEUSES AVEC APPAREIL DE LEVAGE HYDRAULIQUE ET HARNAIS DE CHARRUE A NEIGE AVEC SYSTEME HYDRAULIQUE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix unitaire</u>
. Industrial Tractors & Supply Inc. Chomedey, Laval	\$2,870.00
. Poudrier & Frères Ltée Victoriaville	\$5,002.62
. Frink Canada Montréal-Nord	\$5,235.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumission par l'ingénieur de la Cité.

ADOPTE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Edifices</u>	<u>Prix</u>
. Nephtalie Lemaire & Fils Inc.	Edifice Gagnon	\$3,511.00
	Chalet de la piscine	
	Ste-Thérèse	\$1,300.00
	Chalet de la patinoire	
	St-Joseph	\$ 722.00
	TOTAL:	<u>\$5,533.00</u>
. G & L Vadeboncoeur Inc.	Edifice Gagnon	\$5,750.00
	Chalet de la piscine	
	Ste-Thérèse	\$2,060.00
	Chalet de la patinoire	
	St-Joseph	\$1,385.00
	TOTAL:	<u>\$9,195.00</u>
. Courchesne & Fils Enr.	Edifice Gagnon	\$2,500.00
	Chalet de la piscine	
	Ste-Thérèse	\$ 850.00
	Chalet de la patinoire	
	St-Joseph	\$ 450.00
	TOTAL:	<u>\$3,800.00</u>

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumission par l'ingénieur de la Cité.

Ce dernier est également autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

4- FOURGON, P.B.V. 14,000 LB., MODELE 1976

Le Conseil n'a reçu aucune soumission.

296/5/76 5- VENTE DE TERRAINS RESIDENTIELS (Partie du lot 126-1 N.S.)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. Hamel, Ruel, Beaulieu, Valois Place du Centre - 150 Marchand Suite 600 Drummondville.	\$0.30 le pied carré (Superficie, environ 400,000 p.c.)

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée à condition que l'acquéreur s'engage par contrat notarié à respecter toutes les clauses contenues dans l'appel d'offres publié dans le journal La Parole, édition du 12 mai 1976 et intitulé: "Vente de terrains résidentiels".

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat de vente d'un terrain d'une superficie d'environ 400,000 pieds carrés à distraire du lot 126-1 N.S., à en recevoir le prix et en donner quittance. Ils sont également par la présente autorisés à signer tous les autres documents relatifs à cette vente.

La Cité s'engage également envers l'acquéreur à:

- 1- desservir le terrain vendu pendant l'année de la réalisation du projet, par des rues pavées, des trottoirs et un système d'éclairage;
- 2- construire un pont au-dessus de la Rivière Noire dans les 18 mois suivant la réalisation du projet;
- 3- remblayer un fossé et en canaliser les eaux dans un système de drainage souterrain;
- 4- lui consentir une option d'achat d'un terrain adjacent d'une superficie approximative de 471,000 pieds carrés aux conditions précisées dans l'appel d'offres publié dans le journal La Parole le 12 mai 1976.

ADOPTE

297/5/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 8 mai 1976 au 1er juin 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$602,782.21.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

298/5/76

Lecture est donnée du règlement No. 1131 prévoyant un emprunt de \$200,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics au cours de l'année 1976.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1131 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 juin 1976.

299/5/76

Lecture est donnée du règlement No. 1129 décrétant l'expropriation d'une partie du lot 282, Rang IV, du Canton de Grantham, pour l'ouverture d'une rue et la construction d'une station de pompage pour l'aménagement du parc industriel régional.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

300/5/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité achète de Champoiseau Inc. une partie de terrain représentant un rayon de vingt (20) pieds à distraire des lots 165-135 et 165-136 pour la somme nominale de un dollar (\$1.00).

La présente autorise le notaire Louis Morin à rédiger l'acte d'achat précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, cet acte d'achat et tous les autres documents nécessaires pour compléter cette transaction.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 109/3/74.

ADOPTE

301/5/76

Attendu que par son règlement No. 1100 entré en vigueur le 29 novembre 1975, la Cité de Drummondville a annexé une partie du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de transférer à la charge de la Cité de Drummondville 17 lumières au mercure installées dans ce secteur annexé et ce en date du 1er mai 1976. L'Hydro-Québec est également priée de régulariser le compte de la Municipalité de Grantham-Ouest en conséquence.

ADOPTE

302/5/76

Attendu que depuis plusieurs mois la bande médiane de béton qui fut aménagée sur une section du Boulevard St-Joseph fait l'objet de discussions et de controverses, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil de la Cité de Drummondville fasse enlever cette bande médiane immédiatement.

Attendu que cette bande médiane a été installée pour solutionner des problèmes;

Attendu que la Cité a déjà dépensé plusieurs milliers de dollars pour l'exécution de ces travaux;

Le conseiller J.-Bruno Smith appuyé par le conseiller Roger Prince formule la contre-proposition suivante:

Que la Cité commande des Consultants S.B.C.S. Inc. une étude de circulation qui devrait permettre de trouver une solution de rechange avant d'enlever la bande médiane qui fait l'objet de la présente résolution. La Cité paiera aux Consultants S.B.C.S. Inc. la somme de \$3,000.00 pour cette étude qui devra être soumise à la Cité dans un délai de 30 jours.

Après une courte discussion entre les membres du Conseil, quelques citoyens favorables à l'enlèvement de la bande médiane émettent des opinions diverses sur le sujet.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition formulée par le conseiller J.-Bruno Smith.

Votent pour la contre-proposition:

MM. les conseillers Marcel Joyal
J.-Bruno Smith
Jean-Marie Boisvert
Roger Prince

Votent contre la contre-proposition:

MM. les conseillers Raymond Luneau
Lindor Letendre
Jean-Paul Généreux

Vu le vote majoritaire, Son Honneur le Maire déclare la contre-proposition adoptée.

ADOPTE

303/5/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Comité des Fêtes de la St-Jean soit autorisé à utiliser la rue Lindsay comme site des festivités organisées pour le 23 juin 1976. Cette utilisation sera permise entre les rues St-Jean et Marchand et Lowring et Marchand, cette dernière ne devant pas être obstruée. Les festivités débiteront à 5:00 heures P.M. pour se terminer vers minuit.

Le Service de Police et celui des Travaux Publics apporteront leur contribution pour le succès de cette fête et la Cité accepte des dépenses à cette fin pour une somme approximative de \$2,000.00.

ADOPTE

304/5/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 146, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 23 avril 1976, pour le compte de M. Gilles Lebel.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

305/5/76

AMENDEE PAR
175/4/77 COM-
ME SUIT:

(en acceptant
le transfert
des droits ac-
quis de l'an-
cien proprié-
taire au nou-
veau propriétaire.)

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Bruno Rochefort qui sollicite un permis pour opérer un commerce d'installation d'appareils de radio dans une station d'essence désaffectée depuis quelques mois et qui est située à l'angle de la rue St-Philippe et du Boulevard St-Joseph.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimentement résolu que la Cité émette un permis d'opération pour le commerce précité (à la condition que les exigences du règlement de zonage qui régissent le secteur concerné soient respectées.)

ADOPTE

306/5/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire, les conseillers de la Cité, ainsi que M. Pierre Genest, directeur général et M. Laurent Bernier, greffier, soient autorisés à assister au congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Montréal du 21 au 24 septembre 1976. Le trésorier de la Cité est par la présente autorisé à payer les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTE

307/5/76

Lecture est donnée du règlement No. 1130 permettant à Son Honneur le Maire et/ou aux conseillers d'autoriser ou d'effectuer des dépenses n'excédant pas \$2,000.00 par année et ce sans autorisation préalable du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

308/5/76

AMENDEE PAR
RESOLUTION
636/11/77

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que toute dépense effectuée au nom de la Cité par le maire, les conseillers ou les officiers municipaux soit remboursée par chèque lorsque ladite dépense excède \$50.00. Les dépenses inférieures à ce montant peuvent être payées par la petite caisse après avoir été vérifiées par le trésorier ou ses adjoints.

ADOPTE

309/5/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Yvon Legris, inspecteur en bâtiments, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Officiers en Bâtiments du Québec Inc. et l'Association Canadienne des Officiers en Bâtiments qui se tiendra à Montréal du 6 au 11 juin 1976.

ADOPTE

310/5/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Michel Plamondon soit engagé comme constable à l'essai à la Cité de Drummondville aux termes de la convention collective en vigueur pour l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

311/5/76

CONSIDERANT que le revenu moyen des personnes qui travaillent dans les usines de la Cité de Drummondville est très bas;

CONSIDERANT que les jeunes qui ont terminé leurs études doivent s'expatrier pour obtenir des salaires décentes lorsqu'ils entrent sur le marché du travail;

CONSIDERANT que la main d'oeuvre spécialisée doit également chercher du travail à l'extérieur de Drummondville;

CONSIDERANT que ce qui précède devient une question de justice sociale;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,

QUE d'une façon générale, la Cité de Drummondville fournisse des efforts accrus pour donner des services aux industries locales déjà installées dans ses limites en vue d'améliorer les conditions salariales;

QUE dans le but d'aider au relèvement du revenu moyen à Drummondville qui est parmi les plus bas au Canada, la Cité de Drummondville offre à la compagnie Celanese et au Syndicat des Employés de Celanese les locaux et les commodités nécessaires pour négocier un prompt règlement du conflit actuel;

QUE dans la perception des comptes de taxes et autres redevances, la Cité de Drummondville adopte une attitude compréhensive à l'endroit des employés de Celanese (Canada) Ltée;

QUE la Cité de Drummondville appuie les organisations effectives et de bon aloi, de même que les clubs sociaux et tous les mouvements qui pourraient être lancés pour venir en aide aux employés qui subissent le "lock-out" de Celanese (Canada) Ltée;

QUE le Conseil Municipal de la Cité de Drummondville s'offre à agir comme médiateur pour rapprocher les deux parties afin d'en arriver à une entente qui permettrait la reprise des opérations à l'usine Celanese;

QUE la Cité de Drummondville demande au Ministre du Travail du Québec de nommer immédiatement un médiateur pour accélérer le règlement d'une entente entre l'employeur et les employés de Celanese (Canada) Ltée, à Drummondville.

ADOPTE

312/5/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers (P.A.Q.).

313/5/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration (P.R.).

314/5/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un Code du Logement.

315/5/76

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur concerné par le programme d'amélioration de quartiers.

316/5/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité vende à Drummond Express Inc. un terrain de figure irrégulière, faisant partie du numéro un de la subdivision originaire du lot cent soixante-six A (P.166A-1) et sur une partie du lot cent soixante-six A (P.166A), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

1- Partie du lot 166A-1

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Ouest et le Nord-Est par une partie du lot 166A, vers le Sud-Est par une partie du lot 166A (rue projetée) vers le Sud par une partie du lot 166A-1 (rue projetée) et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 166A-1 (élargissement du Boulevard Lemire).

Mesurant cent dix-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes (118.96 pi, soit, 36.26 m) dans sa ligne Nord-Ouest, cent quatre-vingts pieds (180.0 pi, soit, 54.86 m) dans sa ligne Nord-Est, soixante-huit pieds et trente-quatre centièmes (68.34 pi, soit, 20.83 m) dans sa ligne Sud-Est, soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes (77.5 pi, soit, 23.62 m) le long d'une courbe de cinquante pieds (50.0 pi, soit, 15.24 m) de rayon dans sa ligne Sud et cent trente et un pieds et un dixième (131.1 pi, soit, 39.96 m) dans sa ligne Sud-Ouest.

Contenant en superficie vingt mille sept cent cinquante-cinq pieds carrés (20,755 pi², soit, 1,928.20 m²). Mesure anglaise.

2- Partie du lot 166A

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Ouest et le Nord-Est par une partie du lot 166A, vers le Sud-Est par une partie du lot 166A (rue projetée) et par une partie du lot 166A-1 et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 166A-1 et par une partie du lot 166A (élargissement du Boulevard Lemire).

Mesurant deux cent vingt-cinq pieds (225.0 pi, soit, 68.58 m) dans sa ligne Nord-Ouest, trois cent cinquante pieds (350.0 pi, soit, 106.68 m) dans sa ligne Nord-Est, cent sept pieds et sept dixièmes (107.7 pi, soit, 32.83 m) et cent dix-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes (118.96 pi, soit, 36.26 m) dans ses lignes Sud-Est, cent quatre-vingts pieds (180.0 pi, soit, 54.86 m) et cent soixante-neuf pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (169.94 pi, soit, 51.80 m) dans ses lignes Sud-Ouest.

Contenant en superficie, cinquante-sept mille quatre cent soixante-sept pieds carrés ($57,467 \text{ pi}^2$, soit, $5,338.86 \text{ m}^2$). Mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit Quatre Mille Six Cent Quatre-Vingt-Treize Dollars et Trente-Deux Cents (\$4,693.32) dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de Neuf Cent Quarante-Cinq Dollars (\$945.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise est d'environ cinq mille pieds carrés (5,000 p.c.). La Cité accepte cependant la restriction précisée au projet de contrat annexé à la présente résolution. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excèdent pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gérard Fradet, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut, le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

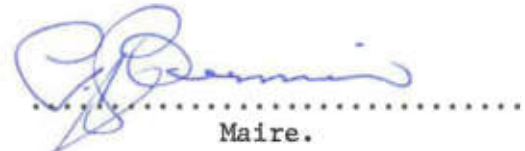
317/5/76

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Jérôme Lachapelle, décédé récemment.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

14 JUIN 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 14 juin 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Marcel Joyal, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Lindor Letendre.

318/6/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1976.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

319/6/76 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit accepté en rayant l'item 16 et en ajoutant les items 12A, 19A et 26A. L'item "Divers" restera ouvert.

ADOPTE

Période de questions

320/6/76 M. Rosaire Fafard demande au Conseil s'il est possible d'interdire le stationnement en face du 534 Des Ecoles, parce que certaines personnes qui travaillent près de chez-lui, accaparent la rue à longueur de journée en face de sa demeure.

Il est unanimement résolu que cette demande soit transmise au Directeur de Police pour étude. La possibilité de l'installation d'un parcomètre à cet endroit pourrait être envisagée si nécessaire.

ADOPTE

321/6/76 Le Conseil prend connaissance de la seule soumission reçue pour la fourniture d'un fourgon P.B.V., 14,000 lbs, modèle 1976:

Soumissionnaire

Prix

Héroux, Thibodeau Auto Ltée

\$13,275.00

Il est unanimement résolu que cette soumission soit remise à l'ingénieur municipal pour analyse. Le Conseil acceptera ou refusera cette soumission à la prochaine séance régulière du 28 juin 1976 après avoir vérifié si les prévisions budgétaires sont suffisantes pour procéder à l'acquisition de ce fourgon.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

322/6/76

- MM. Louis Gilbert et Paul Barrette de la rue Gallichan demandent que le Conseil fasse installer une lumière de rue à l'extrémité de la rue Gallichan.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ingénieur municipal soit autorisé à demander à l'Hydro-Québec d'installer une lumière sur le poteau qui existe entre les lignes de lots de M. Barrette et M. Milot.

ADOPTE

323/6/76

- L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce sollicite l'autorisation de tenir la campagne annuelle de l'Oeuvre des Petits Souliers du 20 au 25 septembre 1976.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

324/6/76

- La Compagnie Marchand Petroleum félicite les pompiers municipaux pour le magnifique travail qu'ils ont accompli pour circonscrire l'incendie qui a détruit l'entreprise J.E. Marchand.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Directeur de Police, aux policiers-pompiers et aux membres de l'Organisation des Mesures d'Urgence de la Cité, qui ont démontré beaucoup de compétence dans cette lutte contre le feu. Ce sinistre aurait pu facilement dégénérer en conflagration et causer des dommages inestimables en plus de coûter des vies parmi les résidents du voisinage.

ADOPTE

- M. Benoit Laflamme à titre de président, remercie le Conseil pour avoir contribué au succès de l'Olympiade Industrielle tenue le 25 mai dernier, en défrayant une partie du coût du cocktail offert aux participants et en assistant à cette manifestation que tous ont qualifiée de réussite.

325/6/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 22 mai au 11 juin 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$790,511.52.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

326/5/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les mutations de propriétés portant les numéros 7642 à 7692 inclusivement, soient acceptées.

ADOPTE

327/6/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Protection Civile du Québec de fournir aux membres de l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville le personnel d'instructeurs requis pour donner durant l'année 1976 les cours ci-après mentionnés:

- 1 cours en Communications d'Urgence
- 1 cours en Sauvetage
- 1 cours en Détection de Radioactivité
- 1 cours en Recherche en forêt.

ADOPTE

328/6/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services de la firme Morin, Pelletier, Roy, Mercure et Associés soient retenus pour indexer les rôles d'évaluation foncière et locative pour fins d'imposition en 1977. Ce travail devra être fait en conformité avec la proposition écrite présentée au Conseil de la Cité le 12 mai 1976, au prix de \$42,500.00.

ADOPTE

329/6/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de la firme Morin, Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient retenus pour établir

la valeur des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase et dont les propriétaires sont d'une part le Canadien Pacifique (Marathon) et Campeau Ltée d'autre part.

ADOPTE

330/6/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de la firme Morin, Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient retenus pour l'estimation des droits d'entreposage d'explosifs détenus sur le lot 277 par M. René Guilbeault.

ADOPTE

331/6/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que le maire ou le pro-maire et le greffier ou le greffier-adjoint soient autorisés à signer des projets d'actes concernant la possession préalable des immeubles expropriés pour la réalisation du Parc Industriel Régional relativement aux terrains de MM. Maurice Morin, Martial St-Cyr, Jules-Auguste Lemire, Fernand Janelle, Elphège Carpentier, René Guilbeault, Benoit Nadeau, Maurice Sigouin, Antonio Baril, Antonio Godbout et Jacques Bergeron.

ADOPTE

332/6/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$25,500.00 pour l'exécution de travaux publics sur la 19e avenue entre les rues St-Laurent et Barnabé, ainsi que sur la rue William.

333/6/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation de certains immeubles dont l'acquisition est nécessaire en prévision de l'élargissement et du prolongement de la rue Gauthier.

334/6/76

ATTENDU QUE R. Leblanc Aviation Ltée n'a pas respecté certaines obligations découlant d'une convention intervenue le 5 mai 1975;

ATTENDU QUE le représentant de R. Leblanc Aviation Ltée, lors d'une conversation, a démontré par son attitude qu'il n'était plus intéressé à poursuivre lesdites opérations;

ATTENDU QUE R. Leblanc Aviation Ltée a, par son attitude envers les engagements de la convention, démontré qu'elle n'était plus intéressée à poursuivre lesdites opérations;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 149/4/75 soit abrogée et que la convention intervenue avec R. Leblanc Aviation Ltée le 5 mai 1975 concernant l'opération et l'entretien de l'aéroport municipal soit annulée.

ADOPTE

335/6/76

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 17 résidents du Domaine du 150ième qui demandent que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue Dumaine aux coins des rues Bibeau et Fortin.

Attendu que ces arrêts obligatoires sont suggérés pour protéger les enfants qui fréquentent le parc de ce secteur, il est unanimement résolu que ces arrêts obligatoires soient installés sans délai si le Directeur de Police est d'avis qu'ils sont justifiés.

Il est également résolu que le Directeur de Police fasse installer un arrêt obligatoire au coin des rues Birtz et Valois s'il croit que la sécurité peut être améliorée à cette intersection.

ADOPTE

336/6/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité accorde à ses cadres une semaine de vacances de plus que la convention collective qui régit les employés qu'ils dirigent. Cette semaine additionnelle sera cependant accordée en tenant compte des années de services qui s'appliquent à l'une ou l'autre des conventions collectives qui régissent les employés de la Cité.

ADOPTE

337/6/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un arrêt obligatoire soit installé sur la rue Lafontaine à la hauteur de la rue Mercier.

ADOPTE

338/6/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer une lumière sur un poteau déjà installé en face du 87 - 11e Avenue, afin d'éclairer le stationnement dont la Fabrique St-Jean-Baptiste est propriétaire.

ADOPTE

339/6/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que si l'Hydro-Québec refuse d'installer une lumière sur un poteau situé en face du 87 - 11e Avenue pour éclairer le stationnement de la Fabrique St-Jean-Baptiste, l'ingénieur municipal soit autorisé à faire installer un poteau et une lumière, afin d'éclairer le stationnement dont la Fabrique St-Jean-Baptiste permet l'utilisation aux résidents du secteur et pour le bénéfice des entreprises commerciales du voisinage et de leur clientèle.

ADOPTE

340/6/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le budget du Service de la Récréation de la Cité soit augmenté de \$5,000.00 afin de lui permettre d'offrir certains services aux handicapés et d'assumer les salaires des moniteurs qui animeront certains parcs de la Cité au cours de l'année 1976.

ADOPTÉ

341/6/76

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend exproprier une partie du lot 279, la propriété de Monsieur Jacques Bergeron;

ATTENDU QUE Mademoiselle Cécile Bergeron jouit en vertu de titres enregistrés d'un droit d'habitation sur cette propriété;

CONSIDERANT l'accord de Mademoiselle Bergeron à quittance ce droit d'habitation affectant ce lot en retour de certains avantages;

CONSIDERANT l'intérêt de la Cité;

Il est résolu sur proposition du conseiller Jean-Paul Généreux, appuyée par le conseiller J.-Bruno Smith, que pourvu que Mlle Cécile Bergeron renonce dans les 15 jours à son droit d'habitation affectant une partie du lot 279, la propriété de Jacques Bergeron, de manière à ce que les titres de Jacques Bergeron deviennent libres de cette charge, la Cité permettra à Mlle Bergeron d'occuper sans frais la maison d'habitation sise sur ledit lot et l'usage du terrain adjacent d'une superficie de 200 pieds carrés avec comme centre la propriété ci-dessus, pour une période de trois ans de la date de cette résolution. Cette occupation sera également sans frais pour la Cité et aux risques et périls de Mlle Bergeron qui devra entretenir à son gré la propriété; advenant incendie, la Cité ne sera pas tenue à restaurer ou reconstruire; la Cité sera tenue quitte et indemne par Mlle Bergeron de toute responsabilité publique tant en ce qui la concerne qu'en ce qui concerne tout visiteur sur cette propriété; volontairement, sans avis ni mise en demeure, la propriété sera évacuée à l'expiration de ce délai.

Il est de plus résolu que les droits par les présentes consentis sont personnels à Mlle Bergeron, incessibles et non transférables. Advenant départ volontaire ou de toute autre façon par Mlle Bergeron, les droits par la présente consentis deviendront nuls et non avenues. La présente résolution prendra force et effet à compter de l'enregistrement de la renonciation par Mlle Bergeron à ses droits d'habitation et semblable enregistrement signifiera l'acceptation par Mlle Bergeron des conditions de la présente résolution.

ADOPTÉ

342/6/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement interdisant le trafic lourd (excluant les autobus) sur les sections de rues suivantes:

340/6/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le budget du Service de la Récréation de la Cité soit augmenté de \$5,000.00 afin de lui permettre d'offrir certains services aux handicapés et d'assumer les salaires des moniteurs qui animeront certains parcs de la Cité au cours de l'année 1976.

ADOPTE

341/6/76

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend exproprier une partie du lot 279, la propriété de Monsieur Jacques Bergeron;

ATTENDU QUE Mademoiselle Cécile Bergeron jouit en vertu de titres enregistrés d'un droit d'habitation sur cette propriété;

CONSIDERANT l'accord de Mademoiselle Bergeron à quittancer ce droit d'habitation affectant ce lot en retour de certains avantages;

CONSIDERANT l'intérêt de la Cité;

Il est résolu sur proposition du conseiller Jean-Paul Généreux, appuyée par le conseiller J.-Bruno Smith, que pourvu que Mlle Cécile Bergeron renonce dans les 15 jours à son droit d'habitation affectant une partie du lot 279, la propriété de Jacques Bergeron, de manière à ce que les titres de Jacques Bergeron deviennent libres de cette charge, la Cité permettra à Mlle Bergeron d'occuper sans frais la maison d'habitation sise sur ledit lot et l'usage du terrain adjacent d'une superficie de 200 pieds carrés avec comme centre la propriété ci-dessus, pour une période de trois ans de la date de cette résolution. Cette occupation sera également sans frais pour la Cité et aux risques et périls de Mlle Bergeron qui devra entretenir à son gré la propriété; advenant incendie, la Cité ne sera pas tenue à restaurer ou reconstruire; la Cité sera tenue quitte et indemne par Mlle Bergeron de toute responsabilité publique tant en ce qui la concerne qu'en ce qui concerne tout visiteur sur cette propriété; volontairement, sans avis ni mise en demeure, la propriété sera évacuée à l'expiration de ce délai.

Il est de plus résolu que les droits par les présentes consentis sont personnels à Mlle Bergeron, incessibles et non transférables. Advenant départ volontaire ou de toute autre façon par Mlle Bergeron, les droits par la présente consentis deviendront nuls et non avenue. La présente résolution prendra force et effet à compter de l'enregistrement de la renonciation par Mlle Bergeron à ses droits d'habitation et semblable enregistrement signifiera l'acceptation par Mlle Bergeron des conditions de la présente résolution.

ADOPTE

342/6/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement interdisant le trafic lourd (excluant les autobus) sur les sections de rues suivantes:

- rue Hériot de St-Georges à Marchand;
- rue Brock de St-Georges à Marchand;
- rue Lindsay de St-Georges à Marchand;
- rue Hébert de St-Georges à Lowring;
- rue Dorion de Lowring à Marchand;
- rue Cockburn de Corriveau à Hériot;

et prohibant également le passage des autobus sur la rue Dupont.

343/6/76

Le conseiller Lucien Couture propose et il est unanimement résolu que copie de ce projet de règlement soit soumis au Comité "Ad Hoc" de la Chambre de Commerce avant que ce règlement ne soit présenté au Conseil pour adoption.

ADOPTE

344/6/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire ou son délégué soit autorisé à assister à un souper-conférence qui se tiendra à Sherbrooke le 28 juin 1976 et où l'Honorable Victor C. Goldbloom entretiendra ses auditeurs du problème de l'assainissement du bassin de la rivière St-François.

ADOPTE

345/6/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité accepte les dépenses qui seront occasionnées par la tenue d'une assemblée conjointe des municipalités membres de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra au Motel Universel le 30 juin 1976 et dont le maire de la Cité, M. Philippe Bernier, est administrateur pour la région no. 5.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souhaite que la réception accordée aux représentants des municipalités de la région soit empreinte du décorum qu'il a pu constater lors d'assemblées antérieures tenues ailleurs.

346/6/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Gaston Bellemare soit engagé comme constable à l'essai de la Cité de Drummondville aux termes de la convention collective en vigueur pour l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

347/6/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Denis Luneau, architecte,

soit autorisé à assister au Symposium de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui se tiendra à Hull les 16, 17 et 18 juin 1976.

ADOPTE

348/6/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, qu'une séance spéciale soit tenue le 21 juin 1976 à 5:00 heures P.M. au Centre Culturel et que l'ordre du jour de cette séance soit le suivant:

1. Ouverture de soumissions:
 - Climatisation au Centre Culturel
 - Fourniture de béton bitumineux
2. Lecture et adoption d'un règlement décrétant un programme d'amélioration de quartiers.
3. Lecture et adoption d'un règlement décrétant un programme de restauration à l'intérieur d'un programme d'amélioration de quartiers.
4. Lecture et adoption d'un règlement établissant un Code du Logement.

ADOPTE

349/6/76

Considérant que le 26 avril 1976 par sa résolution no. 251/4/76, le Conseil avait pris la décision de faire diminuer la hauteur de la bande médiane installée sur le Boulevard St-Joseph à l'automne 1975;

Considérant que lors de la séance du 10 mai 1976, cette bande médiane a fait une fois de plus l'objet de discussions sans suite;

Considérant que par sa résolution no. 302/5/76 du 25 mai 1976, le Conseil a retenu les services des Consultants S.B.C.S. Inc. pour étudier la circulation sur le Boulevard St-Joseph et analyser s'il y a lieu de conserver cette bande médiane;

Considérant que les études et les discussions se poursuivent sans donner de résultats tangibles;

Considérant que la situation présente cause un préjudice aux marchands qui opèrent en bordure du Boulevard St-Joseph;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ingénieur de la Cité soit chargé de faire enlever cette bande médiane en procédant par appel d'offres si nécessaire.

Attendu que la Cité a déjà entrepris des démarches pour obtenir une étude sérieuse qui devrait proposer des alternatives pour remplacer cette bande médiane;

Attendu que l'étude des Consultants S.B.C.S. Inc. est sur le point d'être disponible;

Le conseiller J.-Bruno Smith déclare qu'il trouve la résolution de ses collègues prématurée et décevante pour ne pas dire illogique.

En conséquence, le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, formule la contre-proposition suivante, savoir:

" Que le Conseil de la Cité attende d'avoir pris connaissance de l'étude commandée des Consultants S.B.C.S. Inc. avant d'entreprendre l'enlèvement du muret de ciment qui fait l'objet de la présente discussion. "

Le pro-maire demande le vote sur la contre-proposition.

Votent pour la contre-proposition

MM. les conseillers J.-Bruno Smith
Marcel Joyal
Jean-Marie Boisvert

Votent contre la contre-proposition

MM. les conseillers Raymond Luneau
Jean-Paul Généreux
Lucien Couture

Vu l'égalité, le pro-maire vote contre la contre-proposition et déclare la proposition du conseiller Raymond Luneau adoptée.

ADOPTE

350/6/76

Il est proposé par le conseiller Raumont Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ingénieur de la Cité soit chargé de publier un appel d'offres pour l'enlèvement de la bande médiane du Boulevard St-Joseph et que les soumissions soient ouvertes lors d'une séance spéciale qui sera tenue le 21 juin 1976 à 5:30 heures P.M.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Après la levée de l'assemblée, le pro-maire, M. Lindor Letendre, MM. les conseillers Raymond Luneau et Lucien Couture signent une demande écrite pour la tenue d'une assemblée spéciale, lundi le 21 juin 1976 à 5:30 heures P.M., et remettent cette demande au greffier de la Cité.


.....
Greffier.


.....
Pro-Maire.

21 juin 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel de la Cité, le 21 juin 1976, à 5:00 heures P.M., convoquée suite à l'adoption de la résolution no. 348/6/76 du 14 juin 1976; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les fins suivantes:

- "
1. Ouverture de soumissions:
 - Climatisation au Centre Culturel
 - Fourniture de béton bitumineux
 2. Lecture et adoption d'un règlement décrétant un programme d'amélioration de quartiers.
 3. Lecture et adoption d'un règlement décrétant un programme de restauration à l'intérieur d'un programme d'amélioration de quartiers.
 4. Lecture et adoption d'un règlement établissant un Code du Logement. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

351/6/76 - CLIMATISATION AU CENTRE CULTUREL

La Cité n'ayant pas reçu de soumission, il est unanimement

résolu de retourner en appel d'offres à une date ultérieure.

ADOPTE

351A/6/76

- FOURNITURE DE BETON BITUMINEUX

Soumissionnaire: Sintra Inc. (Région Bois-Francs)

<u>Description</u>	<u>Quantité approximative</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>
Béton bitumineux pour <u>Couche de Base</u> d'une épaisseur de 2 pouces et in- cluant le bitume d'amorçage.	2,460 tonnes	\$18.45	\$45,387.00
Mise en forme et correction du pro- fil de la fondation granulaire.	6,000 pi.lin.	\$ 0.35	\$ 2,100.00
Béton bitumineux pour <u>Couche d'Usure</u> d'une épaisseur de 1½ pouces et in- cluant le bitume d'amorçage.	9,015 tonnes	\$19.10	<u>\$172,186.50</u>
			<u>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION: \$219,673.50</u>

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme par l'ingénieur de la Cité. Ce dernier est par la présente autorisé à signer une convention avec le soumissionnaire pour la fourniture du matériel qui fait l'objet de cette soumission.

ADOPTE


352/6/76

Attendu que la Société d'Habitation du Québec n'a pas encore approuvé le programme d'amélioration de quartiers tel que préparé par la firme Bendwell et Associés Ltée, il est unanimement résolu que la lecture et l'adoption des trois règlements indiqués à l'ordre du jour de la présente assemblée soient reportées à une date ultérieure.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.


23 juin 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel de la Cité, le 23 juin 1976, à 5:00 heures P.M., cette séance en étant une SPECIALE convoquée dans le but de:

" Procéder à l'ouverture de soumissions pour l'enlèvement de la bande médiane (muret de ciment) installée sur le Boulevard St-Joseph. "

Le pro-maire Lindor Letendre, étant le seul membre du Conseil présent à cette assemblée, déclare que faute de quorum l'ouverture des trois soumissions reçues pour les fins précitées, est reportée à la séance régulière du Conseil qui se tiendra au Centre Culturel de la Cité, lundi le 28 juin 1976, à 8:00 heures P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

28 juin 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel suite à l'adoption de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976 et à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 28 juin 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Lindor Letendre.

353/6/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juin 1976 suivie de la lecture du procès-verbal des assemblées spéciales tenues les 21 et 23 juin 1976.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

354/6/76 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les items 3A, 6A, 12A, 15A, 15B, 15C, 17, 18 et 19 et en retranchant l'item 6. L'item "Divers" restera ouvert.

ADOPTE

Période de questions

Le pro-maire souhaite la bienvenue à l'assistance nombreuse venue rencontrer le Conseil pour demander s'il est possible d'améliorer certaines conduites d'égouts qui refoulent lors de pluies abondantes.

M. Gilles Champagne présente au Conseil une requête signée par environ 175 résidents des secteurs St-Pierre et St-Pie X qui ont subi des dommages assez considérables lors de l'orage survenu le 16 juin 1976 à cause de refoulements d'égouts.

Plusieurs citoyens et citoyennes venant de tous les quartiers de la Cité décrivent au Conseil les inconvénients dont ils ont été victimes le 16 juin et au cours des dernières années.

A la demande du pro-maire, l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, explique à l'assistance que les conduites d'égouts qui desservent les différents quartiers ont été construites au fur et à mesure que le développement de la Cité s'est effectué. Il est bien évident que quelques conduites ne répondent plus aux besoins de l'heure et qu'il faudra de toute évidence apporter des correctifs. Cela devra se faire par étape et sur une période assez longue pour ne pas augmenter indûment le service de la dette. Des mesures temporaires ont été prises à certains endroits pour contrôler le débit de l'eau qui s'engouffre trop rapidement dans les regards des égouts pluviaux.

A plus court terme, la Cité demandera à une firme d'ingénieurs-conseils de poursuivre l'étude déjà amorcée pour résoudre le problème des refoulements qui se produisent très fréquemment dans les secteurs St-Pierre et St-Pie X. La Cité a déjà pris la décision d'investir une somme approximative de \$400,000.00 en 1976 pour canaliser les égouts pluviaux des secteurs précités. Quant aux autres secteurs, il y aura probablement possibilité d'apporter des améliorations mineures assez efficaces pour minimiser les refoulements en attendant que les disponibilités budgétaires puissent permettre des travaux d'une plus grande envergure.

Le Service des Travaux Publics étudiera sérieusement la possibilité de diminuer les risques de refoulements sur la 19e Avenue et les rues avoisinantes, puisque de toute évidence ce secteur n'est pas desservi adéquatement.

Le pro-maire demande que la discussion sur ce sujet soit close et promet à l'assistance que le Conseil fera tout ce qui est possible pour diminuer les risques de refoulements dans tout le territoire de la Cité.

M. J.G. Lampron, qui opère un commerce dans le secteur St-Joseph, demande au Conseil d'enlever les parcomètres dans les secteurs commerciaux afin de permettre aux marchands de survivre et de compétitionner avec les centres d'achats.

Le pro-maire explique les raisons qui ont motivé l'achat et l'installation de parcomètres dans les secteurs commerciaux.

355/6/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 12 juin 1976 au 1er juillet 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$352,034.69.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

356/6/76 - ENLEVEMENT DE LA BORDURE DE BETON "DIVISEUR DE VOIE" DU BOULEVARD ST-JOSEPH

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Lambert & Grenier Inc. Notre-Dame-du-Bon-Conseil	\$23,800.00
. Marier & Fils Ltée 486 Cockburn	\$21,000.00
. Sintra Inc. Notre-Dame-du-Bon-Conseil	\$ 6,954.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission soit acceptée en autant qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur de la Cité. Ce dernier est également autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux dès que le règlement d'emprunt nécessaire à cette fin aura été approuvé.

ADOPTE

357/6/76

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas \$8,000.00 pour l'enlèvement de la bordure de béton "Diviseur de Voie" du Boulevard St-Joseph.

358/6/76 - FOURNITURE D'UN FOURGON P.B.V. 14,000 LBS

AMENDEE
PAR RES.
234/5/77

Attendu que le 14 juin 1976 Héroux Thibodeau Auto Ltée a présenté une soumission au montant de \$13,275.00 pour la fourniture de ce fourgon;

Attendu qu'après étude de cette soumission, l'ingénieur municipal estime que le fourgon offert par Héroux Thibodeau Auto Ltée peut respecter le Cahier des Charges si le fournisseur change l'accumulateur à ses frais;

Attendu que l'Organisation des Mesures d'Urgence est disposée à payer l'excédent de \$12,000.00 que la Cité avait accepté d'assumer pour l'achat de ce fourgon;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Héroux Thibodeau Auto Ltée soit acceptée à condition que:

- le fournisseur fournisse l'accumulateur de 90 ampères sur ce véhicule;
- l'Organisation des Mesures d'Urgence assume l'excédent de la somme de \$12,000.00;
- l'ingénieur municipal n'accepte la livraison de ce fourgon que s'il satisfait toutes les exigences du Cahier des Charges qui accompagnait la demande de soumissions.

ADOPTE

359/6/76 - DR-72-3, SERVICES MUNICIPAUX RUE ST-GEORGES

Soumissionnaires

Prix

. Transport Drummond Inc. Drummondville	\$88,500.00
. Sintra Inc. Notre-Dame-du-Bon-Conseil	\$83,999.75
. Arco Construction Inc. Plessisville, Co. Mégantic	\$85,124.43
. Marier & Fils Ltée Drummondville	\$72,999.18

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Marier & Fils Ltée soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur municipal. Ce dernier est également autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

M. Marc Gaudreau, présent à l'assemblée, estime que ces travaux sont très dispendieux pour la desserte de quelques lots seulement. Il suggère que la Cité acquière plutôt ces lots pour les intégrer au complexe récréatif prévu au plan directeur de la Cité.

Le Directeur Général de la Cité explique à ce citoyen que la Cité a pris des engagements envers le propriétaire de ces lots il y a déjà quelques années et que de toute façon les travaux précités devront être exécutés lors de l'aménagement du complexe récréatif.

360/6/76 - FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE

SoumissionnairesPrix

. Allied Chemical Canada Ltd.	\$68.00 la tonne \$15.58 (transport) \$83.58 F.A.B. Drummondville
. Produits Alcan Canada Ltée.	\$68.00 la tonne \$17.63 (transport) \$85.63 F.A.B. Drummondville

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Allied Chemical Canada Ltd. soit acceptée.

ADOPTE

361/6/76

C O R R E S P O N D A N C E

- La Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond informe le Conseil qu'elle a renouvelé un contrat avec Beauce Carnaval Inc. pour une période de cinq ans et demande l'exclusivité pour la tenue d'un cirque dans le territoire de Drummondville pour cette même période. En retour, la Société offre de verser aux Loisirs de la Cité une somme de \$2,500.00 par année durant 5 ans. De plus, les requérants souhaitent utiliser en permanence la bâtisse industrielle située sur le terrain de l'exposition pour y entreposer les kiosques des exposants.

Il est unanimement résolu qu'une rencontre soit convoquée avec les administrateurs de la Société d'Agriculture et un comité formé de membres du Conseil pour discuter de ces propositions.

ADOPTE

- La Jeune Chambre de Drummondville Inc. remercie le Conseil pour l'intérêt qu'il a manifesté envers cet organisme pendant la Semaine de l'Environnement qui a eu lieu en mai 1976.
- M. Jean-Jacques Lessard du 1531 Boul. St-Joseph écrit au Conseil pour obtenir des correctifs immédiats aux égouts qui desservent sa propriété et qui refoulent très fréquemment dans le sous-sol.
- M. Maurice Cartier du 451 rue Turcotte demande que la Cité lui fournisse de la terre de remplissage afin de hausser jusqu'au niveau de la rue le terrain dont il est propriétaire et qui est inondé à chaque pluie.

L'ingénieur municipal ira visiter cette propriété et fournira si possible du matériel de remplissage au requérant lorsque la Cité pourra en disposer. De plus, l'ingénieur vérifiera s'il y a lieu de réparer les assises du trottoir qui ont été détériorées par l'écoulement des eaux.

362/6/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la cédule "A" du règlement No. 1127 soit amendée pour y ajouter en annexe le document intitulé "Description supplémentaire" concernant les travaux prévus aux items 87 à 101 inclusivement dont il est question à la cédule "A" dudit règlement.

ADOPTE

363/6/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Directeur Général soit autorisé à renouveler une convention avec l'Hydro-Québec intervenue lors de l'installation d'une conduite d'aqueduc de 18" et d'une boîte de vanne sur une partie du lot 184. Cette convention valable pour dix ans expirera le 30 septembre 1976, mais sera renouvelée pour un terme identique au précédent et aux mêmes conditions.

ADOPTE

364/6/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte la cession par le Ministère des Transports du Québec d'une partie de terrain connue et désignée comme étant partie du lot 82 du cadastre officiel de la Ville de Drummondville "Quartier Sud", division d'enregistrement de Drummond.

PARTIE DU LOT 82

Cette partie du lot 82, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par l'Ancienne rue Lindsay, mesurant le long de cette limite vingt pieds et trois dixièmes (20.3); au sud par la Nouvelle rue Lindsay, mesurant le long de cette limite treize pieds et neuf dixièmes (13.9) et à l'ouest par la Nouvelle Rue Lindsay, mesurant le long de cette limite huit pieds et un dixième (8.1).

Cette parcelle de terrain contient en superficie quarante-deux pieds carrés, mesure anglaise, (42 pi. car.) et est plus amplement décrite à un plan préparé le 8 octobre 1975 par Camil Robitaille, arpenteur-géomètre, au Ministère des Transports, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le notaire Denis Gariépy est par la présente autorisé à préparer un projet d'acte de la partie du lot ci-haut décrite. Cet acte devra contenir toutes les exigences du Ministère des Transports spécifiées dans une lettre datée du 17 juin 1976 et signée par Me André Vachon, conseiller juridique dudit Ministère.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette cession d'une partie du lot 82.

ADOPTE

365/6/76 Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 20 préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 22 avril 1976, pour le compte de Marché Jules Ltée.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTE

366/6/76 Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 126-1 et 126-2, Rang II, du cadastre du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire pour le compte de MM. A. Hamel, G. Ruel, B. Beaulieu et R. Valois.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

367/6/76 Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les ingénieurs-conseils des Consultants S.B.C.S. Inc. soient autorisés à préparer les plans et devis nécessaires à l'installation d'une conduite d'égout pluvial sur la rue William.

ADOPTE

368/6/76 Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville vende à Imprimerie Dubois Ltée un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot cent soixante-sept (Ptie 167), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Ouest et le Sud-Ouest par une partie du lot 167, vers le Nord-Est et l'Est par une partie du lot 167 (rue Farrell) et vers le Sud-Est par le lot 167-61 (rue Janelle).

MESURES:

Mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190.0 pi, soit, 57.91 m) dans sa ligne Nord-Ouest, cent cinquante-sept pieds et soixante-cinq centièmes (157.65 pi, soit, 48.05 m) dans sa ligne Nord-Est, soixante-dix-huit pieds et neuf dixièmes (78.9 pi, soit, 24.32 m) le long d'une courbe de cinquante pieds (50.0 pi, soit, 15.24 m) de rayon dans sa ligne Est, cent trente-neuf pieds et soixante-cinq centièmes (139.65 pi, soit, 42.57 m) dans sa ligne Sud-Est et deux cent huit pieds (208.0 pi, soit, 63.40 m) dans sa ligne Sud-Ouest.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie, trente-huit mille, neuf cent soixante-quatorze pieds carrés (38,974 pi², soit, 3,620.8 m²). Mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit deux mille trois cent trente-huit dollars et quarante-quatre cents (\$2,338.44) payables au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de dix-huit (18) mois à compter de la signature de l'acte de vente, un édifice dont l'emprise sera d'au moins quatre mille cent soixante pieds carrés (4,160 pi.car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Lafond; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

369/6/76

Lecture est donnée du règlement No. 1133 décrétant l'expropriation de parties du lot 282 et l'appropriation d'une somme de \$15,250.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Vu l'adoption du règlement No. 1133 par le Conseil, conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum

sur le règlement No. 1133 et ce, de 9:00 heures à 19:00 heures les 20 et 21 juillet 1976.

370/6/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. René Roux soit engagé comme constable à l'essai de la Cité de Drummondville aux termes de la convention collective en vigueur pour l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

371/6/76

Lecture est donnée du règlement No. 1134 décrétant l'adoption du programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "St-Joseph, St-Jean-Baptiste".

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

372/6/76

Lecture est donnée du règlement No. 1135 décrétant l'adoption du programme de restauration pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "St-Joseph, St-Jean-Baptiste".

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

373/6/76

Lecture est donnée du règlement No. 1136 décrétant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

374/6/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la firme d'ingénieur-conseils Les Consultants S.B.C.S. Inc. soit mandatée pour faire l'étude des alternatives possibles qui permettraient de drainer les eaux de surface dans le quadrilatère compris entre la rue Cockburn, le Boulevard St-Joseph, la rue Chassé et la rivière Noire. Ce rapport devra être produit à la Cité avant la fin du mois d'août 1976.

ADOPTE

375/6/76

Attendu que l'ingénieur municipal a estimé la réfection de la scène du Centre Culturel à \$9,600.00;

Attendu que le député provincial, M. Robert Malouin, s'est dit favorable à travailler à l'obtention d'une subvention provinciale pour l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que demande soit faite au député de Drummond, M. Robert Malouin, d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales compétentes pour que la Cité obtienne une subvention suffisante qui lui permettra de rénover le plancher de la scène du Centre Culturel.

ADOPTE

* Le conseiller Lindor Letendre croit que l'ingénieur municipal devrait estimer le coût des travaux qui permettraient de faire disparaître la fosse d'orchestre et d'ajouter quelques rangées supplémentaires de sièges dans l'auditorium du Centre Culturel.

376/6/76

Vu que la construction de plus de 200 unités de logements sur une partie du lot 126-1 a nécessité la modification du tracé des rues;

Vu que la rue principale qui desservira ce complexe domiciliaire est en fait le prolongement de la rue Bousquet;


Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que sur la partie de rue précitée le nom de "Marie-Louise" soit changé pour le nom de "Bousquet".

ADOPTE

Vu de nombreuses plaintes concernant le bruit causé par des motards dans certains quartiers de la Cité, des démarches seront faites auprès de la Ville de Montréal et de d'autres villes pour obtenir copie des règlements qui régissent le bruit dans ces municipalités. Le Conseil jugera après étude si la Cité peut légiférer d'une façon efficace pour combattre le bruit qui fait l'objet de plaintes depuis plusieurs années.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier.


.....
Pro-Maire.

12 juillet 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel le 12 juillet 1976, à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819 et de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

377/7/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 1976. Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

378/7/76 Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de la réunion de comité tenue dans l'après-midi précédent la présente assemblée.

ADOPTE

Période de questions

Un citoyen de la 19e Avenue qui a commencé la construction d'une maison s'informe si la Cité va exécuter prochainement les travaux d'ouverture de rue pour lui donner un accès à sa propriété.

Le Conseil informe le requérant que la Cité devra attendre l'approbation d'un règlement d'emprunt avant de procéder à l'exécution de ces travaux.

379/7/76 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 26 juin 1976 au 9 juillet 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$378,495.58.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

380/7/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 7693 à 7741 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

381/7/76 - CLIMATISATION AU CENTRE CULTUREL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Les Services Champlain D'Air Climatisé & Chauffage Limitée 1800 Cunard, Chomedey - Laval.	\$58,240.00
. H. Létourneau (1974) Ltée 1920 rue Des Cascades St-Hyacinthe, P.Q.	\$59,860.00
. Ventilation Latendresse Ltée 140 Boul. Industriel Boucherville, P.Q.	\$73,800.00
. Jutras Réfrigération 128 Dunkin Drummondville, P.Q.	\$62,840.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit acceptée en autant qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur de la Cité. L'ingénieur de la Cité, M. Michel Parenteau, est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

382/7/76 - REFECTION DE LA TOITURE - GARAGE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Les Couvreurs R.B. Inc. 1755 Sigouin - Dr'Ville	\$22,500.00
. Roland Bolduc Inc. 652 Bl. Mercure - Dr'Ville	\$26,500.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission présentée par les Couvreurs R.B. Inc. soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions.

L'ingénieur municipal M. Michel Parenteau, est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

383/7/76 - REFECTION DE LA TOITURE - ENTREPOT VALOIS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Roland Bolduc Inc. 652 Bl. Mercure - Dr'Ville	\$7,300.00
. Les Couvreur R.B. Inc. 1755 Sigouin - Dr'Ville	\$6,300.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission présentée par les Couvreur R.B. Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions.

La présente autorise M. Michel Parenteau, ingénieur municipal, à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Assemblée Générale Lafortune qui déplore que lors du défilé de la Fête-Dieu qui a eu lieu le 17 juin 1976, la circulation n'a pas été interrompue et détournée sur le parcours, afin de permettre que cette manifestation se déroule dans le bon ordre.

Les autorités municipales regrettent cet incident et reconnaissent que pareille manifestation religieuse mérite l'assistance d'un service d'ordre adéquat. Les requérants recevront une lettre du greffier pour les informer que si avant la tenue d'un prochain défilé, une entente est prise assez tôt avec les responsables des Services de Protection de la Cité, des mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et libérer le parcours de toute circulation indésirable seront édictées par le Directeur de Police.

- M. Henri Desfossés du 1060 Boul. Mercure, ainsi que 6 autres résidents de ce secteur, demandent au Conseil d'aménager un égout pluvial qui supprimerait les refoulements d'égouts qui inondent leur sous-sol à chaque pluie depuis plusieurs années.

Le Conseil reconnaît que cette demande renouvelée à maintes reprises depuis plusieurs années est justifiée. La construction d'un trop-plein sur la propriété de M. Arthur Désilets en 1973 n'a pas donné les résultats escomptés. Les services techniques de la Cité iront vérifier la hauteur des raccordements des résidents à l'égout collecteur, afin de s'assurer qu'ils sont adéquats. Après vérification, la Cité verra s'il y a lieu de préparer les plans nécessaires pour la construction d'un égout pluvial supplémentaire pour solutionner les refoulements d'une façon définitive.

384/7/76

- M. Ernie Woodward écrit à Son Honneur le Maire pour l'informer qu'il quittera Drummondville à la fin du mois d'août 1976. Par la même occasion, il exprime sa reconnaissance pour toutes les marques d'appréciation qu'il a reçues au cours de son séjour dans notre Cité et dont il gardera le meilleur souvenir.

ATTENDU QUE M. Woodward s'est distingué en étant nommé l'Homme de l'Année en 1973;

ATTENDU QUE son dévouement sur le plan communautaire a souvent été cité en exemple surtout pour l'intérêt qu'il a démontré envers les activités sportives de notre jeunesse;

Son Honneur le Maire propose et il est unanimement résolu qu'avant son départ un certificat de citoyen honoraire de Drummondville lui soit décerné lors d'une réception organisée à son intention.

ADOPTE

385/7/76

Lecture est donnée du règlement No. 1132 interdisant le trafic lourd sur une partie des rues Hériot, Brock, Lindsay, Hébert, Dorion et Cockburn et le passage des autobus sur la rue Dupont.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith informe le Conseil que M. Jean-Guy Roy, nouveau président du Comité des Affaires à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, a pris connaissance de ce projet de règlement avec ses collègues et que tous sont d'avis que son adoption est souhaitable.

386/7/76

Lecture est donnée du règlement No. 1137 décrétant l'expropriation des immeubles nécessaires à l'élargissement et au prolongement de la rue Gauthier.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

387/7/76

Lecture est donnée du règlement No. 1138 décrétant les travaux nécessaires à l'enlèvement de la bordure de béton "Diviseur de Voie" du Boulevard St-Joseph et une dépense de \$6,954.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

Le conseiller Roger Prince exprime l'opinion qu'avant d'adopter ce règlement, il faut être prudent afin de ne pas faire d'erreur. "Le Boulevard St-Joseph, dit-il, est une voie de circulation dangereuse tant par le nombre de véhicules qui l'utilisent que par le nombre de commerces installés en bordure.

Une étude faite par des spécialistes révèle que la bande médiane de béton qui a été installée pour diviser cette voie de circulation, améliore la sécurité même si elle n'est pas très esthétique. Sa conservation est même une recommandation des experts qui ont étudié les mouvements du trafic sur le Boulevard St-Joseph."

Selon ce conseiller, il n'est pas logique de faire disparaître le diviseur de voie sans le remplacer par un terre-plein aménagé de façon à faciliter les virages aux carrefours des rues qui traversent le Boulevard et sans avoir modifié les séquences des feux de circulation de façon à dégager plus rapidement les intersections. Les conseillers J.-Bruno Smith et Marcel Joyal partagent les opinions formulées par le conseiller Roger Prince.

Les conseillers Raymond Luneau, Lindor Letendre et Lucien Couture sont d'avis que le débat sur ce sujet à déjà trop trainé en longueur et qu'il faut passer immédiatement à l'action en faisant disparaître cette bande de béton et procéder au lignage du pavage de façon à diriger les automobilistes. Dans un deuxième temps lorsque toutes les procédures requises auront été satisfaites, la Cité pourra aménager un terre-plein tel que suggéré par l'étude de la firme S.B.C.S. Inc.

Le conseiller Roger Prince appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, formule la contre-proposition suivante:

" Je propose que le règlement No. 1138 prévoyant l'enlèvement de la bordure de béton "Diviseur de Voie" du Boulevard St-Joseph ne soit pas adopté tel que rédigé et qu'un autre règlement soit rédigé en prévoyant:

- 1^o le remplacement du "Diviseur de Voie" par un terre-plein construit selon les recommandations formulées par les Consultants S.B.C.S. Inc.;
- 2^o que les feux de signalisation soient modifiés pour faciliter le dégagement du Boulevard;
- 3^o que des lumières additionnelles soient installées pour améliorer l'éclairage à certains endroits jugés dangereux par les experts. "

Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition formulée par le conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller J.-Bruno Smith.

Votent contre la contre-proposition

MM. les conseillers Jean-Paul Généreux
Lucien Couture
Lindor Letendre
Jean-Marie Boisvert
Raymond Luneau

Votent pour la contre-proposition

MM. les conseillers Roger Prince
J.-Bruno Smith
Marcel Joyal

Vu la majorité, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 1138 adopté.

ADOPTÉ

388/7/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la dépense de \$6,954.00 prévue au règlement No. 1138 soit effectuée en utilisant les disponibilités prévues au règlement de Fonds de Roulement No. 1126.

ADOPTÉ

389/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ingénieur municipal soit autorisé lorsque le "Diviseur de Voie" du Boulevard St-Joseph aura été enlevé, à faire exécuter des travaux de lignage de la chaussée sur cette section du Boulevard St-Joseph, selon les recommandations formulées par les Consultants S.B.C.S. Inc.

ADOPTÉ

390/7/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le stationnement soit interdit des deux côtés du Boulevard St-Joseph, entre les rues William et Paris, et que des indications soient installées en conséquence.

ADOPTÉ

391/7/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'exécédant pas \$75,000.00 pour exécuter ou faire exécuter des travaux d'amélioration sur le Boulevard St-Joseph (terre-plein, éclairage, signalisation, etc.).

392/7/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 4.25.2 du règlement No. 801 - Clôtures pour stades de baseball.

393/7/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant les articles 65 et 67 du règlement No. 1050 - Parcomètres.

394/7/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte les plans DR-76-4 préparés par les ingénieurs-conseils les Consultants S.B.C.S. Inc. et autorise ces derniers à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

395/7/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux et un emprunt de \$1,029,810.00 pour la réalisation du parc industriel régional (étape 2, phase 3).

396/7/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil accepte les plans et devis des parties des rues Power "C", "D" et "X", ceux-ci s'incorporant dans le plan d'aménagement du parc industriel régional de Drummondville en tant que phase 3 de l'étape 2.

Les deux séries de plans, portant les numéros de dossier 0561670, sont définies comme suit:

- 1.- Les plans d'aqueduc et d'égouts, feuilles 1 de 10 à 10 de 10, datés du mois de mars 1976 et scellés par Michel Bourbeau, ing., représentent:
 - La construction d'un réseau d'alimentation en eau potable, ayant une longueur totale d'environ 8,435 pieds répartie en 3,443 pieds linéaires de dix (10) pouces et 4,992 pieds linéaires de douze (12) pouces.
 - La construction d'un égout sanitaire en tuyau de béton armé, classe IV. Les longueurs et diamètres des conduites sont:

360 pi. lin.	-	12	pouces de diamètre
3,380 pi. lin.	-	15	pouces de diamètre
2,245 pi. lin.	-	18	pouces de diamètre
66 pi. lin.	-	21	pouces de diamètre
1,192 pi. lin.	-	30	pouces de diamètre
 - La construction d'une partie d'égout sanitaire en tuyau de béton armé, classe V, sur une longueur de 36 pieds linéaires pour un diamètre de conduite de dix-huit (18) pouces.
 - La construction d'un égout pluvial en tuyau de béton armé. Les longueurs et diamètres des conduites sont:

2,163 pi.lin.	-	15	pouces de diamètre, cl. IV
840 pi.lin.	-	18	pouces de diamètre, cl. III
1,657 pi.lin.	-	21	pouces de diamètre, cl. III
1,804 pi.lin.	-	24	pouces de diamètre, cl. III
1,090 pi.lin.	-	30	pouces de diamètre, cl. III

- La mise en place d'une plate-forme granulaire de dix-huit (18) pouces d'épaisseur, d'une couche de six (6) pouces de pierre concassée 0"-2½", calibre 100, et d'une couche de quatre (4) pouces de pierre concassée 0"-¾", calibre 103, sur les rues Power, "C", "D" et "X".

2.- Les plans d'aménagement des cours d'eau, feuilles 1 de 5 à 5 de 5, datés de juin 1976 et scellés par Michel Bourbeau, ing., représentent le creusage des décharges dénommées:

- cours d'eau Pierre Mailhot (4,200 pi.lin);
- embranchement No. 1 du cours d'eau Pierre Mailhot (4,543 pi.lin.);
- embranchement No. 2 du cours d'eau Pierre Mailhot (200 pi.lin.);
- la mise en place de 2,114 verges cubes de gabions.

Les ingénieurs-conseils sont de plus autorisés à présenter ces plans et devis aux Services de Protection de l'Environnement du Gouvernement du Québec afin d'obtenir l'approbation de son directeur.

ADOPTE

397/7/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés soient autorisés à préparer les plans et devis de travaux prévus au plan triennal d'immobilisation de la Cité, savoir:

- Infrastructures du Programme d'Amélioration de Quartiers (St-Joseph, St-Jean-Baptiste)
- Parc St-Joseph et pavage pour piétons tels que prévus au Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité.

ADOPTE

398/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité accepte que les baux consentis à Roger Leblanc Aviation Ltée et enregistrés sous les numéros 197503 et 197504 le 8 novembre 1972 soient transférés à un nouveau locataire: Les Services Aériens des Cantons de l'Est Inc.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité le transfert des baux précités.

ADOPTE

399/7/76

Vu la recommandation du Directeur de Police, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le stationnement soit interdit sur

le côté sud de la rue Des Forges, à partir de la rue Hériot jusqu'à la limite de la voie ferrée du Canadien Pacifique.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture demande que le Service de Circulation étudie s'il y a lieu de permettre le stationnement en diagonale sur la rue Des Forges au nord de la rue Hériot.

Son Honneur le Maire suggère que soit étudié la possibilité d'interdire le stationnement sur la rue Lowring à partir de la rue Hériot, côté nord, jusqu'à la limite du stationnement.

400/7/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 124, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 22 juin 1976, pour le compte de la Caisse Populaire Ste-Thérèse.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal félicite les dirigeants de la Caisse Populaire Ste-Thérèse pour avoir acquis le terrain nécessaire pour satisfaire les exigences du règlement de zonage de la Cité avant de construire un édifice en bordure du Boulevard St-Joseph.

M. Michel Farrell, directeur gérant de la Caisse Populaire Ste-Thérèse, demande que le Conseil autorise le Directeur Général de la Cité à lui fournir une garantie écrite que le règlement d'expropriation que la Cité a adopté, afin d'acquérir certains terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Gauthier, n'empêchera pas l'émission du permis requis pour la construction de l'édifice projeté par la Caisse Populaire Ste-Thérèse.

Vu que le projet d'implantation de l'immeuble à construire respecte la marge de recul qui sera exigée après l'élargissement de cette rue, le Conseil autorise le Directeur Général à fournir cette garantie écrite.

401/7/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller Jean-Marie Boisvert soit nommé pro-maire en remplacement du conseiller Lindor Letendre dont le terme de 4 mois est expiré.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Lindor Letendre pour le dévouement et la disponibilité dont il a fait preuve durant son terme d'office qui a été marqué par de nombreuses absences du maire durant cette période.

Le conseiller Lindor Letendre se dit très heureux d'avoir pu assumer cette fonction à la satisfaction de Son Honneur le Maire et d'avoir bénéficié de l'assistance du Directeur Général et du Greffier lorsque requise.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert remercie ses collègues pour sa nomination et les assure de sa plus entière disponibilité pour remplir cette fonction.

402/7/76 Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$70,000.00 pour l'installation d'un système de climatisation au Centre Culturel.

403/7/76 Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Yvon St-François, constable, et M. Serge Beaudoin, employé au Service de la Trésorerie, à l'occasion du décès de Mme A. St-François.

ADOPTÉ

404/7/76 Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Elzéar Allie, employé à l'Usine de Traitement d'Eau de la Cité, à l'occasion du décès de son épouse.

ADOPTÉ

405/7/76 Il est unanimement résolu que des condoléances soient transmises à M. Adélarde Lemoyne, employé retraité de la Cité, à l'occasion du décès de son épouse.

ADOPTÉ

406/7/76 Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Harvest Sawyer décédé récemment.

ADOPTÉ

407/7/76 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité accepte la formule "Procédures d'Embauche" concernant l'engagement des futurs employés de la Cité, telle que présentée par le Directeur Général qui devra cependant préciser à l'item A, paragraphe G, la composition du Comité de Sélection pour chaque catégorie d'employés. Ce document est annexé à la présente résolution comme cédule "A".

AMENDEE
PAR RES.
413/8/77

ADOPTÉ

408/7/76 Attendu que le trésorier de la Cité et le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Grantham-Ouest assistés des ingénieurs-conseils et des responsables des services techniques de

la Cité, ont établi les coûts que doivent assumer ces deux municipalités pour la construction du collecteur "Cusson" dont une partie est devenue propriété de la Cité, suite à l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest par la Cité le 29 novembre 1975; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité paie à la Municipalité de Grantham-Ouest la somme de \$52,628.48, représentant sa quote-part pour la construction du collecteur précité, déductions faites des subventions reçues.

Le paiement de cette somme est cependant conditionnel à la signature par les autorités municipales de Grantham-Ouest d'un protocole d'entente établissant le principe que lorsque les deux municipalités doivent exécuter des travaux destinés à une mise en commun, le partage des coûts de ces travaux doit être fait après déductions de toutes subventions applicables.

ADOPTE

Un citoyen se plaint du fait que les arrêts obligatoires récemment installés sur la rue Lafontaine au coin de la rue Mercier, ont pour résultat d'augmenter le bruit à cette intersection autant par les arrêts que par les départs des véhicules moteurs.

Le Directeur Général explique que ces arrêts obligatoires ont été installés pour les raisons suivantes:

- Diminuer la vitesse sur la rue Lafontaine;
- Inciter les automobilistes qui ne résident pas dans ce secteur à utiliser davantage les grandes artères de circulation, comme le Boulevard St-Joseph et le Boulevard Mercure.

Le Conseil croit qu'il y a lieu d'attendre quelque temps pour pouvoir apprécier si les arrêts obligatoires installés à cet endroit auront pour effet de donner les résultats anticipés.

Le conseiller J.-Bruno Smith voudrait savoir si les règlements municipaux permettent l'installation d'une enseigne en bordure du Chemin Hemming, près du vieux pont, pour annoncer un terrain de camping.

Le Directeur Général donne l'information suivante, savoir: Le règlement des enseignes établit des grandeurs minimales et maximales pour ce genre d'enseignes, ainsi que la distance qui doit les séparer de la voie de circulation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

- PROCEDURES D'EMBAUCHE -

A - Cadre administratif:

- a) La direction générale énonce et justifie si nécessaire le besoin d'embauche ou de remplacement d'un directeur de service au Conseil de la Cité.
- b) Le Conseil de la Cité autorise la direction générale à amorcer la procédure d'embauche suivante.
- c) Le directeur général et le directeur du service du personnel déterminent la description de la fonction à combler, les qualifications requises et autres exigences s'il y a lieu.
- d) Ils établissent ainsi la classification de la fonction et développent les différentes sources de recrutement.
- e) Le directeur du service du personnel entreprend les démarches nécessaires pour obtenir des candidatures qualifiées pour combler le poste.
- f) Les candidats devront faire parvenir au bureau du greffier une formule de demande d'emploi et un curriculum vitae complet comprenant l'inventaire de la formation académique avec pièces justificatives, de même que l'expérience antérieure acquise sur le marché du travail.
- g) Le Comité de Sélection convoque en entrevue les candidats ayant satisfait aux exigences d'une première sélection, procède à la vérification des références données et analyse les tests produits, s'il y a lieu. Le Comité de Sélection comprend: le président, le vice-président et l'adjoint du comité d'administration concerné, le président du comité d'administration du personnel, le directeur général et le directeur du service du personnel.
- h) Le directeur général soumet au Conseil de la Cité les recommandations du Comité en fonction du poste à combler.
- i) Le Conseil de la Cité autorise l'embauchage du candidat sélectionné avec période d'essai de douze (12) mois.
- j) L'engagement du nouveau directeur sera inscrit au procès-verbal et une lettre faisant état de la décision du Conseil sera adressée au nouvel employé confirmant ainsi la date d'embauche et les conditions spéciales s'il y a lieu.

B - Cadre opérationnel et employés syndiqués:

- a) Le Conseil de Ville autorise la création de toute nouvelle fonction ou poste à combler non prévu au budget en cours. Par la suite, il autorise l'embauchage à cette fonction.
- b) Le Service du Personnel après avoir établi le contenu de la fonction à remplir, les qualifications requises et la classification conformément au système d'évaluation en vigueur, procède à l'affichage interne de ces informations pour permettre au personnel déjà en fonction à la Cité de se prévaloir du privilège prévu à cet effet à la convention collective.
- c) Si aucune candidature donnant suite à l'affichage interne ne satisfait aux exigences établies pour le poste, le Directeur du Service du Personnel relève les formulaires de demande d'emploi en rapport avec la fonction. Si aucune des candidatures ainsi considérées n'est acceptable, la Cité procède alors à un appel public.
- d) Le Directeur du Service du Personnel et le Directeur du Service concerné procèdent à une première sélection des candidatures reçues et convoquent en entrevue les candidats retenus. S'il y a lieu, différents tests ou examens appropriés pourront être requis avant la sélection finale.
- e) Le Directeur du Service du Personnel soumet au Directeur Général les recommandations d'embauche découlant des entrevues avec les candidats et des commentaires du Directeur du Service concerné.
- f) Le Directeur Général fait ensuite rapport au Conseil qui autorise, s'il y a lieu, l'embauchage du candidat recommandé.
- g) L'engagement du nouvel employé sera inscrit au procès-verbal et une lettre faisant état de la décision du Conseil lui sera adressée. Des copies de cette lettre seront adressées à la trésorerie, au Directeur du Service et au syndicat s'il y a lieu. Cette lettre confirmera la date de l'embauche, le salaire, les conditions spéciales s'il y a lieu et la date d'entrée en fonction.
- h) Dans le cas des policiers, la procédure d'embauche prévue à la convention collective sera appliquée.

C - Employés temporaires:

- a) Les Directeurs de Service prévoient à leur budget le nombre d'employés temporaires requis durant l'année et la durée de leur service.
- b) Suite à l'approbation des budgets par le Conseil de Ville, le Directeur du Service du Personnel avec le Directeur du Service concerné confectionnent une liste des personnes ayant posé leur candidature pour un emploi à la Cité et pouvant constituer une équipe d'employés mobiles ou d'employés substitués ou auxiliaires susceptibles d'intervenir à l'occasion de besoins particuliers ou d'une charge additionnelle de travail pour une courte période.
- c) Lorsque le besoin survient de combler un ou plusieurs postes prévus ci-haut, le Directeur du Service concerné réquisitionne au Service du Personnel, le nombre de temporaires désirés avec les indices ou spécifications des fonctions et les exigences souhaitées.
- d) Le Directeur du Service du Personnel après entrevue avec certains candidats pré-sélectionnés par l'entremise des formules de demande d'emploi, réfère les deux ou trois candidats jugés les plus aptes à remplir temporairement le poste au Directeur du Service requérant. Les délais prévus aux différentes conventions collectives pour maintenir le statut d'employé temporaire seront observés lors de la demande de tels employés par les Directeurs de Service.
- e) Le Directeur du Service du Personnel soumet un rapport au Directeur Général pour l'informer du nombre d'employés ainsi embauchés, leur nom, leur fonction et traitement, ainsi que la durée exacte de leur service à la Cité. Une liste du mouvement de ce groupe d'employés sera maintenue à date au Service du Personnel.
- f) Le Directeur Général fait rapport au Conseil qui approuve l'embauchage de ces personnes.

26 JUILLET 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel le 26 juillet 1976, à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819 et de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

409/7/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 juillet 1976. Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

410/7/76

Son Honneur le Maire fait remarquer que lors de l'assemblée du 12 juillet 1976, une résolution concernant l'achat de 3 trophées destinés aux corps de cadets du Manège Militaire, avait été adoptée et qu'elle n'est pas inscrite au procès-verbal de cette assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que lors de la préparation des estimés budgétaires pour l'année d'opération 1977, le Conseil prévoit l'achat de trois trophées permanents qui seront présentés annuellement au cadet le plus méritant des trois corps de cadets du Manège Militaire de Drummondville.

ADOPTE

411/7/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de la réunion de comité tenue dans l'après-midi précédent cette assemblée.

ADOPTE

Période de questions

M. J.-M. Côté, président de la Promenade Lindsay, demande au Conseil l'autorisation d'organiser une super vente-trottoir sur la rue Lindsay entre les rues St-Jean et Bérard. Le programme de cette activité prévoit durant la période du 18 août au 21 août la fermeture de cette section de la rue Lindsay et des manifestations populaires en soirée.

Le Conseil accepte en principe la tenue de cette vente-trottoir, mais demande au requérant de rencontrer le Directeur de Police pour établir un programme acceptable qui tiendra compte de la circulation et du bon ordre à assurer sur le site des activités. La Cité se réserve le droit de facturer les organisateurs, si elle doit assumer des dépenses spéciales pour le nettoyage des lieux et autres imprévus.

412/7/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 10 juillet au 2 août 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$423,986.81.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Assemblée Spirituelle des Baha'is de St-Lambert sollicite l'autorisation d'ériger un kiosque dans la Cité pour une période d'une semaine.

Le Conseil n'a pas d'objection à cette demande, à condition que les responsables s'entendent avec le Directeur de Police pour choisir un site acceptable et que le programme des activités soit établi à la satisfaction du Service de Protection de la Cité.

413/7/76

- La Directrice exécutive de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, Glenys Parry, félicite Son Honneur le Maire pour sa récente élection à la présidence de cet organisme pour la région du Québec. Par la même occasion, elle invite le maire de Drummondville à assister à une réunion du comité exécutif qui aura lieu à Toronto le 11 août 1976.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire soit autorisé à assister à cette réunion.

ADOPTE

414/7/76

- Les organisateurs du Festival de l'Epi demandent l'autorisation de tenir cette activité sociale annuelle, jeudi le 19 août 1976, au carré de l'église SS-Pierre et Paul.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les Loisirs SS-Pierre et Paul soient autorisés à tenir ce Festival Annuel de l'Epi à la date prévue et que le Directeur de Police et le Directeur des Travaux Publics soient autorisés à fournir les effectifs nécessaires pour assurer la sécurité des participants et exécuter le nettoyage des lieux.

ADOPTE

415/7/76

- La Commission des Transports du Canada informe le Conseil que les autorités fédérale et provinciale d'un commun accord ont pris la décision d'améliorer la voie ferrovière du C.P. entre Montréal et Québec, pour des raisons économiques et rationnelles.

- Le Ministre Responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports informe le Conseil que la Cité recevra une subvention de \$35,000.00 pour la construction d'un stade municipal, telle subvention devra être effectuée en deux versements égaux, le premier durant l'exercice financier 1976/1977 et le deuxième en 1977/78.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que des remerciements soient adressés au Ministre Paul Phaneuf pour avoir consenti cette subvention à la Cité.

ADOPTE

416/7/76

- Le Ministère des Affaires Culturelles informe le Conseil qu'une subvention de \$9,000.00 applicable au Centre Culturel a été consentie pour l'année d'opération 1976/77.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que des remerciements soient adressés au Ministre Jean-Paul L'Allier pour le versement de cette subvention.

ADOPTE

417/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu:

QUE la Cité reconnaisse avoir reçu toutes sommes dues en vertu des actes suivants, savoir:

- a) Vente par la Cité à Ametex Limited reçue par P.H. Moisan, notaire, le 19 juillet 1956 et enregistrée à Drummond sous le No. 130587;
- b) Vente par ladite Ametex Limited à The Nalpac Company reçue par E.G. Sabloff, notaire, le 21 mai 1963 et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 152157;
- c) Délai par la Cité à ladite The Nalpac Company reçu par I. Rapp, notaire, le 28 octobre 1966 et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 168866;
- d) Vente par ladite The Nalpac Company à Brianlyl Ltd. reçue par I. Rapp, notaire, le 30 avril 1970 et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 183802;

- e) Transport et Cession par ladite Brianyl Ltd. à Penmans Limited reçu par D. Whitney, notaire, le 12 mai 1976 et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 222440; et
- f) Vente par ladite Penmans Limited à Dominion Textile Limited reçue par D. Whitney, notaire, le 12 mai 1976 et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 222441.

QUE la Cité donne à ladite Dominion Textile Limited et à tous autres intéressés quittance générale et finale et requiert la radiation des hypothèques et autres droits subsistant à son profit en vertu desdits actes.

ET QUE le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer devant notaire un acte de quittance donnant effet à la présente résolution.

ADOPTE

418/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville concède à la Société d'Agriculture du district de Drummond l'exclusivité de la tenue d'un cirque à l'intérieur de ses limites pour une période de 5 ans (1977 à 1981 inclusivement).

Ladite Société devra cependant durant cette même période verser à la Cité une somme annuelle de \$3,000.00 applicable aux loisirs pour cette concession.

ADOPTE

419/7/76

Lecture est donnée du règlement No. 1139 décrétant des travaux et un emprunt de \$1,029,810.00 pour la réalisation du parc industriel régional de Drummondville (étape 2, phase 3).

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

420/7/76

Lecture est donnée du règlement No. 1141 modifiant les articles 65 et 67 du règlement de circulation No. 1050 - Parcomètres.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Quelques conseillers et une dame présente à l'assemblée échangent des commentaires sur le fonctionnement des nouveaux parcomètres que la Cité a installés dans les limites de la Cité.

421/7/76

Lecture est donnée du règlement No. 1142 amendant l'article 4.25.2 du règlement No. 801 - Clôtures pour stades de baseball.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1142 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 août 1976.

422/7/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministre de l'Environnement, l'Honorable Victor C. Goldbloom, dans laquelle il explique qu'il lui apparaît essentiel de construire simultanément dans les limites de Drummondville et de Drummondville-Sud la portion du collecteur intermunicipal prévu au plan d'ensemble qui permettrait de déverser les égouts de St-Nicéphore en aval de l'usine de filtration de Drummondville.

Pour faciliter cette réalisation, le ministre se dit prêt à recommander au Conseil du Trésor l'octroi d'une subvention représentant les deux tiers du coût du collecteur (y compris la subvention de 16.6% de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement), soit une subvention nette de la Province de 50% du coût des travaux.

Pour conclure, le ministre demande au Conseil de rencontrer les deux autres municipalités, dans les plus brefs délais, en vue d'en arriver à une entente rapidement.

Le Conseil est d'avis qu'il lui faudra une fois de plus investir des sommes considérables pour réaliser des travaux qui ne sont pas encore urgents pour la Cité et qui seront plus accommodants pour les municipalités voisines que pour les contribuables de Drummondville. Toutefois, la Cité s'empressera d'organiser les rencontres suggérées par le Ministre Victor C. Goldbloom pour étudier la possibilité d'en arriver à une entente intermunicipale acceptable.

Il est unanimement résolu que le Conseil en entier soit convoqué pour assister à ces rencontres lorsque les dates auront été fixées.

ADOPTE

423/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Directeur Général, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer un bail avec le Club d'Age d'Or (Drummondville Inc.) pour la location d'un local situé au 175 rue St-Marcel et qui sera utilisé par les responsables de la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartiers récemment décrété par la Cité.

ADOPTE

Par l'intermédiaire des ingénieurs-conseils les Consultants S.B.C.S. Inc., la Municipalité de Grantham-Ouest demande à la Cité de Drummondville de s'engager par résolution à lui fournir l'eau nécessaire à un nouveau développement domiciliaire pour environ 1,000 personnes.

ATTENDU QUE la capacité de production de l'Usine de Traitement d'Eau de la Cité a atteint un niveau de saturation;

ATTENDU QU'avant de s'engager à la fourniture de l'eau à la Municipalité de Grantham-Ouest, la Cité devra procéder à des travaux destinés à accroître considérablement la capacité de production de l'usine actuelle;

ATTENDU QUE ces travaux nécessiteront des investissements considérables;

ATTENDU QUE déjà les contribuables de la Cité ont assumé presque à eux seuls les frais de capitalisation pour les agrandissements de cette usine qui est maintenant utilisée pour des besoins régionaux;

ATTENDU QU'un agrandissement évenuel serait justifié uniquement pour satisfaire les besoins des municipalités auxquelles la Cité fournit de l'eau traitée pour la consommation;

ATTENDU QUE la consommation de l'eau dans le territoire de la Cité est réglementée pour en limiter la production et le coût;

ATTENDU QUE les municipalités qui achètent de l'eau de Drummondville n'ont pas établi pareille réglementation;

IL EST UNANIMEMENT RESOLU QU'avant que la Cité s'engage à fournir de l'eau à la Municipalité de Grantham-Ouest, elle s'assure:

- 1) des possibilités d'obtenir des subventions suffisantes pour procéder aux transformations qui doivent être exécutées pour augmenter la capacité de production de son usine;
- 2) l'approbation des Services de Protection de l'Environnement concernant la révision des coûts applicables pour la fourniture de l'eau aux municipalités qui l'utilisent;
- 3) d'une réglementation adéquate pour limiter la consommation de l'eau appliquée par toutes les municipalités alimentées par l'Usine de Traitement d'Eau de la Cité;
- 4) de la fourniture par la Municipalité de Grantham-Ouest à la Cité d'un plan quinquennal d'immobilisation de son réseau d'aqueduc et d'égouts qui permettra d'établir des besoins d'alimentation en eau de cette municipalité pour cette même période.

ADOPTE

425/7/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Directeur Général de l'Environnement Urbain, M. A. Chamberland, ing., aux Services de Protection de l'Environnement, qui traite de la possibilité d'obtenir de la Cité de Drummondville une résolution autorisant la Municipalité de St-Nicéphore à augmenter considérablement sa consommation d'eau potable au bénéfice du développement Loraine.

ATTENDU QUE la capacité de production de l'Usine de Traitement d'Eau de la Cité a atteint un niveau de saturation;

ATTENDU QU'avant de s'engager à la fourniture de l'eau à la Municipalité de St-Nicéphore, la Cité devra procéder à des travaux destinés à accroître considérablement la capacité de production de l'usine actuelle;

ATTENDU QUE ces travaux nécessiteront des investissements considérables;

ATTENDU QUE déjà les contribuables de la Cité ont assumé presque à eux seuls les frais de capitalisation pour les agrandissements de cette usine qui est maintenant utilisée pour des besoins régionaux;

ATTENDU QU'un agrandissement éventuel serait justifié uniquement pour satisfaire les besoins des municipalités auxquelles la Cité fournit de l'eau traitée pour la consommation;

ATTENDU QUE la consommation de l'eau dans le territoire de la Cité est réglementée pour en limiter la production et le coût;

ATTENDU QUE les municipalités qui achètent de l'eau de Drummondville n'ont pas établi pareille réglementation;

IL EST UNANIMEMENT RESOLU QU'avant que la Cité s'engage à fournir de l'eau à la Municipalité de St-Nicéphore, elle s'assure:

- 1) des possibilités d'obtenir des subventions suffisantes pour procéder aux transformations qui doivent être exécutées pour augmenter la capacité de production de son usine;
- 2) l'approbation des Services de Protection de l'Environnement concernant la révision des coûts applicables pour la fourniture de l'eau aux municipalités qui l'utilisent;
- 3) d'une réglementation adéquate pour limiter la consommation de l'eau appliquée par toutes les municipalités alimentées par l'Usine de Traitement d'Eau de la Cité;
- 4) de la fourniture par la Municipalité de St-Nicéphore à la Cité d'un plan quinquennal d'immobilisation de son réseau d'aqueduc et d'égouts qui permettra d'établir des besoins d'alimentation en eau de cette municipalité pour cette même période.

ADOPTE

426/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité achète de M. Léo Bergeron une partie du lot 124-4 d'une superficie approximative de 8,840 pieds carrés, ainsi que les bâtisses y érigées pour la somme de \$24,500.00, tels immeubles étant acquis pour les fins décrites au règlement No. 1137 de la Cité (élargissement et prolongement de la rue Gauthier).

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer l'acte d'achat de ces immeubles qui sera rédigé par le notaire Laurent Jutras. Ces personnes sont également autorisées à signer tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

427/7/76

Attendu que par son règlement No. 1137, la Cité a décrété l'acquisition de l'immeuble ci-après décrit, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau; que la Cité achète de M. Liboire Campbell les lots P.168-34 et 168-34-1 avec les bâtisses y dessus construites pour la somme de \$42,000.00 payable comptant au moment de la signature du contrat d'acquisition.

Le contrat d'acquisition sera préparé par le notaire Laurent Jutras et devra contenir les clauses suivantes:

- 1^o à compter du 1er janvier 1977, cette propriété sera portée au rôle non imposable. Les taxes de services demeurent toutefois payables par les occupants s'il y a lieu.
- 2^o à l'expiration de la police d'assurance incendie, la Cité en assumera la responsabilité comme propriétaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

428/7/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition de certains immeubles requis pour le prolongement et l'élargissement de la rue Gauthier, soit un emprunt de \$134,000.00 à cette fin.

429/7/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts, d'ouverture de rue (rue Bousquet), etc., et un emprunt de \$138,000.00 à cette fin.

430/7/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à participer au tournoi de golf annuel de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Grand'Mère le 13 août 1976.

ADOPTE

431/7/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le greffier soit autorisé à fournir à la Caisse Populaire St-Frédéric de Drummondville une lettre indiquant que la Cité de Drummondville s'engage à verser à la Corporation du Camp Cité des Loisirs Inc. une subvention annuelle de \$6,000.00 durant 5 ans (1976 à 1980-inc.), pour le financement d'une bâtisse qui doit être érigée à la Cité des Loisirs, Chemin Hemming.

ADOPTE

432/7/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant la fermeture de la rue David.

Son Honneur le Maire et quelques conseillers échangent des propos sur l'arrêt de travail qui se prolonge à l'usine Celanese. Tous souhaitent ardemment que l'employeur et les travailleurs en arrivent bientôt à une entente, afin que l'économie locale reprenne son rythme normal. Le conflit qui s'éternise ne peut qu'être néfaste à la rentabilité de l'entreprise et au bien-être des travailleurs.

433/7/76

Il est unanimement résolu que demande soit faite au Canadien Pacifique Limitée de procéder sans délai à l'installation des circuits de priorité au passage à niveau situé au point milliaire 0.63 de l'embranchement industriel Drummondville, selon l'ordonnance No. R-21917 édictée par la Commission Canadienne des Transports. La réalisation de ces travaux permettra la mise en marche d'un feu de circulation à l'intersection des rues Hébert et St-Georges et aura pour effet d'améliorer la sécurité et la circulation.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

9 AOÛT 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel le 9 août 1976, à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819 et de la résolution no. 43/1/76 du 26 janvier 1976.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

434/8/76 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 juillet 1976. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

435/8/76 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de la réunion de comité tenue dans l'après-midi précédent cette assemblée.

ADOPTE

Période de questions

Une dame résidant au 130 de la 17e Avenue présente au Conseil un échantillon d'eau qu'elle a pris à sa demeure. Cette eau est de couleur brunâtre et elle tâche le linge au lavage en plus d'être impropre à la consommation.

M. Pierre Genest, ing., Directeur Général des Services Municipaux, explique qu'il peut arriver à l'occasion que des dépôts se détachent à l'intérieur des conduites d'aqueduc à cause d'une consommation plus abondante ou de l'utilisation des borne-fontaines.

On demandera à l'ingénieur municipal de procéder au lavage de la conduite d'aqueduc de ce secteur, afin de faire disparaître la coloration de l'eau.

436/8/76 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 24 juillet au 6 août 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$434,880.07.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

437/8/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriété portant les numéros 7742 à 7795 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- MM. Léo et Albert Corriveau sollicitent la réparation des trottoirs suivants:
 - . rue Marchand, côté sud, de la rue Hériot à la rue Brock;
 - . le coin du trottoir, côté sud, angle des rues Brock et Marchand;
 - . rue Corriveau, côté ouest, à partir de la rue Marchand.Demande sera faite à l'ingénieur municipal de vérifier l'état de ces trottoirs et faire effectuer les réparations si elles sont justifiées.
- L'Association des Camionneurs Artisans, Région 4, offre les services de ses membres pour le transport en vrac que la Cité pourrait éventuellement utiliser.
- Le journal L'Express offre ses pages pour publication de messages d'intérêt communautaire, tels: les règlements, les avis légaux, les appels d'offres, etc.
Le Conseil prend bonne note de cette offre de services.
- L'Ambulance St-Jean, section de Drummondville, sollicite la permission de tenir sa campagne annuelle de souscription du 13 septembre au 23 octobre 1976.
Le Conseil accorde cette demande et souhaite bon succès aux responsables de cet organisme méritant.
- Au nom de Placement des 40 ans et plus, M. Charles Desfossés demande au Conseil de lui permettre d'occuper pour une période de 6 mois un local situé au 201 St-Jean.
Le Conseil se dit prêt à consentir l'usage de ce local au requérant pour un temps limité s'il accepte de payer un loyer raisonnable dont le coût sera établi par le Directeur Général de la Cité.

438/8/76

Lecture est donnée du règlement No. 1140 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour exécuter ou faire exécuter des travaux d'amélioration sur le Boulevard St-Joseph.

A la suggestion du conseiller Marcel Joyal, il est résolu de reporter l'adoption de ce règlement à une date ultérieure qui sera fixée après que le Conseil aura établi d'une façon définitive la nature et l'ampleur des travaux qu'il désire faire exécuter sur cette partie du Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

439/8/76

Lecture est donnée du règlement No. 1143 décrétant la fermeture de la rue David (annulation comme rue d'une partie des lots 249 et 257).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

440/8/76

ABROGE
PAR RES.
496/9/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité vende de gré à gré au Garage Montplaisir Ltée, sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec, une partie du lot 249 et une partie du lot 257 telles que décrites à la description technique no. 3734 préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 22 juin 1976.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

441/8/76

Lecture est donnée du règlement No. 1144 prévoyant un emprunt de \$138,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts et d'ouverture de rue (rue Bousquet).

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1144 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 17 et 18 août 1976.

442/8/76

Lecture est donnée du règlement No. 1145 autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$134,000.00 pour l'acquisition de certains immeubles requis pour le prolongement et l'élargissement de la rue Gauthier.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1145 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 17 et 18 août 1976.

443/8/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à assister au colloque de l'Association des Commissaires Industriels du Québec qui se tiendra à Montréal les 14 et 15 septembre 1976.

ADOPTE

444/8/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un bail de location consenti à Drummond Business Forms Ltée pour l'utilisation de l'édifice Edwards. Ce bail sera accordé pour une durée d'un an au prix de \$885.00 par mois, plus le coût du chauffage et contiendra également un droit de premier refus en faveur du locataire dans l'éventualité où la Cité déciderait de mettre cet édifice en vente.

ADOPTE

445/8/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que la Cité de Drummondville, à même le pourcentage budgétaire approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale aux termes de l'article 26 de la Loi des Cités et Villes, verse à Camp Cité des Loisirs Inc. pour l'aider à l'organisation du centre des loisirs, propriété de la Corporation, une somme de \$30,000.00 payable en 5 versements annuels égaux et consécutifs. Cette résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 431/7/76.

ADOPTE

446/8/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Ovila Boisjoli, décédé récemment et qui fut conseiller municipal durant les années 1954 à 1956.

ADOPTE

447/8/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1113 - Parc Industriel Régional.

448/8/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 893 - Chiens et autres animaux errants.

449/8/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 126-3, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 29 juin 1976, pour le compte de M. Richard Bolduc.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

450/8/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie des lots 128 et 130, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 6 juillet 1976, pour le compte de Mme Nicole Laferté Mandelker.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

M. Reynald Hébert se fait le porte-parole de quelques employés de l'usine Celanese présents à l'assemblée pour demander à Son Honneur le Maire Philippe Bernier et aux membres du Conseil d'entreprendre sans retard des démarches qui pourraient accélérer le règlement de l'arrêt de travail qui paralyse cette usine depuis le mois d'avril 1976.

Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux promettent à ces travailleurs de rencontrer les deux parties dans les prochains jours, afin de les inciter au dialogue et d'obtenir la relance des négociations pour un règlement favorable à brève échéance.

Le conseiller Raymond Luneau demande au greffier d'inviter la compagnie Dominion Textile à nettoyer un terrain dont elle est propriétaire en bordure de la rue Hériot (Brianyl Ltée) et de procéder au remplissage d'un trou dangereux après avoir drainé les eaux qui s'accumulent sur ce terrain pour se déverser sur une propriété voisine.

451/8/76

Il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. P.E. Beausoleil et à M. André Lamy qui se sont distingués en accomplissant d'une façon magistrale les fonctions qu'ils ont assumées durant la 21ième Olympiade tenue à Montréal du 17 au 31 juillet 1976.

ADOPTE

452/8/76

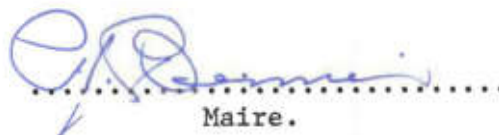
Il est unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. Douglas Lyons pour avoir mérité des médailles d'or et de bronze aux Jeux Mondiaux des Handicapés tenus récemment à Toronto.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier.



.....
Maire.

16 AOUT 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au Centre Culturel de la Cité le 16 août 1976 à 13 heures; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les fins suivantes:

- " - Adoption du règlement No. 1146 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$70,000.00 pour la climatisation du Centre Culturel.
- Adoption d'une résolution pour demander à la S.H.Q. d'accorder à la Cité de Drummondville une subvention de \$420,771.25 représentant 25% du coût des travaux du Programme d'Amélioration de Quartiers (\$1,683,085.00).
- Résolution amendant l'article 1 du règlement No. 1133 - Expropriation de parties du lot 282. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

453/8/76

Lecture est donnée du règlement No. 1146 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$70,000.00 pour l'installation d'un système de climatisation au Centre Culturel.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1146 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 24 et 25 août 1976.

454/8/76

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a été autorisée par le Ministre des Affaires Municipales, conformément à l'article 66b de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, à préparer un programme d'amélioration de quartiers pour la partie de son territoire connue sous le nom de "St-Joseph et St-Jean-Baptiste";

ATTENDU QUE ledit programme d'amélioration de quartiers a été préparé conformément à l'article 4 du règlement concernant les programmes d'amélioration de quartiers et de dégagement de terrains;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a adopté ledit programme d'amélioration de quartiers par son règlement No. 1134 du 28 juin 1976;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec peut, en vertu de l'article 8 du règlement concernant les programmes d'amélioration de quartiers et de dégagement de terrains, conclure une convention avec une municipalité pour s'engager à lui verser une subvention pouvant s'élever jusqu'à concurrence de 25% des coûts reconnus par la Société pour la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration de quartiers;

ATTENDU QUE le coût total net relatif à la mise en oeuvre du programme a été estimé à \$1,683,085.00;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE:

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec pour qu'elle s'engage à verser à la Cité de Drummondville une subvention de \$420,771.25, représentant 25% du coût total net (\$1,683,085.00) relatif à la mise en oeuvre du programme d'amélioration de quartiers pour la partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "St-Joseph et St-Jean-Baptiste";

QUE le maire, M. Philippe Bernier ou le pro-maire, ainsi que le greffier, M. Laurent Bernier, ou le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Drummondville les documents relatifs aux fins de la présente résolution.

ADOPTE

455/8/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'article 1 du règlement No. 1133 soit remplacé par le suivant, savoir:

" ARTICLE 1. Pour les fins mentionnées au préambule, le Conseil de la Cité de Drummondville est par le présent règlement autorisé à s'approprier de gré à gré ou par voie d'expropriation les parties de terrains connues et désignées aux 3^o et 4^o attendus du présent règlement, tels immeubles étant décrits à des plans et descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle et annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante. "

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

..... *Lucien Couture*
Greffier-adjoint.

..... *Philippe Bernier*
Maire.

23 AOUT 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 août 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

456/8/76

A la suggestion de Son Honneur le Maire, vu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal des assemblées des 9 et 16 août 1976, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génèreux et unanimement résolu que le greffier soit dispensé de faire la lecture de ces procès-verbaux et que ces derniers soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTE

457/8/76

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de la réunion de Comité qui a précédé cette assemblée.

ADOPTE

Période de questions

M. Roger Maillette offre de vendre à la Cité une affiche publicitaire qu'il a conçue pour mettre en relief la valeur du travail et qui pourrait être placée à un endroit public le jour de la Fête du Travail.

Vu que cette dépense n'a pas été incluse aux prévisions budgétaires de l'année en cours, le Conseil juge qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette offre.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- STATION DE POMPAGE - PARC INDUSTRIEL REGIONAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Deshaies & Raymond Inc. Drummondville	\$386,000.00
. Sintra Inc. N.D.-du-Bon-Conseil	\$417,600.00
. J.P. Doyon Ltée Nicolet	\$421,391.00
. Construction Drummond Inc. Drummondville	\$399,297.00
. Arco Construction Inc. Plessisville	\$353,026.00
. Lambert & Grenier Inc. N.D.-du-Bon-Conseil	\$406,280.00
. Construction B.A.T. Inc. Laval	\$409,000.00

Ces soumissions seront remises pour étude aux ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés et au Comité Directeur des Ententes Auxiliaires.

- AQUEDUC ET EGOUTS - PARC INDUSTRIEL REGIONAL - ETAPE 1 - RUE SIGOUIN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Transport Drummond Inc. Drummondville	\$354,017.32
. Compagnie Miron Ltée Montréal	\$418,491.89
. Compagnie de Pavage Lasalle Victoriaville	\$395,122.25
. Sintra Inc. N.D.-du-Bon-Conseil	\$357,789.35
. Marier & Fils Drummondville	\$415,053.29
. J.P. Doyon Ltée Nicolet	\$446,310.35
. Lemay Construction Ltée Victoriaville	\$378,960.88
. Arco Construction Ltée Plessisville	\$373,145.37
. R. Guilbeault Inc. Drummondville	\$407,155.54
. Prud'Homme & Frères L'Assomption	\$357,709.35

Ces soumissions seront remises pour étude aux ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés et au Comité Directeur des Ententes Auxiliaires.

458/8/76 - PEINTURE POUR EDIFICES MUNICIPAUX - 1976

<u>Centre Civique</u>	<u>Prix</u>
. Lampron & Lampron Inc.	\$2,385.00
. Courchesne & Fils Enr.	\$2,400.00
. Brunelle & Frère Inc.	\$1,545.00
 <u>Viaduc du Boulevard St-Joseph</u>	
. Lampron & Lampron Inc.	\$4,148.00
. Courchesne & Fils Enr.	\$2,600.00
. Brunelle & Frère Inc.	\$5,400.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre que:

- a) la soumission de Brunelle & Frère Inc. soit acceptée pour la peinture du Centre Civique;
- b) la soumission de Courchesne & Fils Enr. soit acceptée pour la peinture du viaduc du Boulevard St-Joseph.

Il est également résolu que l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, soit autorisé à signer les conventions avec les entrepreneurs pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E

459/8/76

- Les étudiants du Cegep de Drummondville, sous l'égide du Service de la Pastorale et la responsabilité de son animateur, sollicitent l'autorisation d'organiser une campagne annuelle de souscription au profit de la recherche sur la fibrose kystique les 9 et 10 septembre 1976.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée et que la semaine du 6 septembre soit proclamée "Semaine de la Fibrose Kystique".

ADOPTE

460/8/76

- M. André Côté, président du Club des Petits Animaux Drummond, sollicite l'autorisation d'utiliser la bâtisse industrielle située sur le terrain de l'Exposition pour tenir une exposition les 18 et 19 septembre 1976.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée, à condition que le responsable de cette exposition fournisse à la Cité une preuve d'assurance-responsabilité au montant de \$200,000.00.

ADOPTE

- M. André Héroux du 817 rue St-Jean, demande au Conseil d'aménager une conduite d'aqueduc adéquate pour alimenter sa propriété de trois logements.

L'ingénieur municipal explique aux membres du Conseil que la conduite d'aqueduc qui dessert cette partie de la rue St-Jean est très ancienne et qu'elle n'a pas la grosseur suffisante pour fournir le volume et la pression d'eau nécessaires pour assurer un service adéquat aux riverains.

461/8/76

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$18,500.00 pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur la rue St-Jean, entre la 9e Avenue et la 12e Avenue.

462/8/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte le plan AQ. 358 préparé par l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, et autorise ce dernier à le présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

463/8/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 7 août au 1er septembre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$582,916.56.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

464/8/76

CONSIDERANT l'importance accordée par l'administration municipale au développement économique de Drummondville et de la région;

CONSIDERANT QUE l'implantation d'une meunerie par la compagnie Ralston Purina représente un avantage important pour le progrès de l'industrie agricole dans notre région;

CONSIDERANT QUE la réalisation de ce projet contribuerait à la création d'une saine compétition avantageant le consommateur;

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville a investi temps et argent afin de permettre la venue de la compagnie Ralston Purina dans le parc industriel;

CONSIDERANT l'état actuel du chômage et des revenus;

CONSIDERANT QUE la construction d'une meunerie par Ralston Purina contribuera à la création d'emplois rémunérateurs;

CONSIDERANT le caractère de la loi permettant le versement de subventions au développement régional par le M.E.E.R. et que Drummondville a le statut de région désignée;

ATTENDU QUE le refus du M.E.E.R. d'accorder une subvention à Ralston Purina constitue un précédent pouvant compromettre le développement économique de la région de Drummondville;

ATTENDU QUE des subventions au développement régional ont été offertes pour des projets de meuneries dans d'autres régions du Québec et de l'Ontario;

CONSIDERANT QUE le refus du M.E.E.R. de subventionner l'implantation de Ralston Purina à Drummondville, amènera cette compagnie à centraliser ses opérations à Montréal et à ne pas investir dans la région désignée de Drummondville;

CONSIDERANT la politique de décentralisation prônée par nos gouvernements supérieurs;

CONSIDERANT l'importance d'obtenir la collaboration de nos gouvernements supérieurs;

CONSIDERANT QUE dans le cadre des ententes auxiliaires les gouvernements fédéral et provincial ont respectivement accordé à la Cité 3 millions et 2 millions de dollars pour l'aménagement d'un parc industriel régional;

CONSIDERANT QUE l'aménagement de ce parc industriel régional nécessitera également des investissements de quelques millions de dollars de la part des contribuables de Drummondville;

CONSIDERANT QU'il est urgent que ces investissements rapportent des dividendes et génèrent de nouveaux emplois dans notre région grandement affectée par le chômage;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu d'insister énergiquement auprès du Ministère de l'Agriculture du Québec, du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Ministère de l'Expansion Economique Régionale, pour que soient reconsidérées les positions et recommandations de ces ministères ayant mené au refus de subventionner l'installation projetée d'une meunerie par la compagnie Ralston Purina.

Il est également résolu de demander aux ministères précités d'informer le Conseil de la Cité des motifs qui ont amené jusqu'à ce jour les refus de subventions à Ralston Purina.

ADOPTE

465/8/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Serge Dion soit engagé comme constable à l'essai à la Cité de Drummondville aux termes de la convention collective en vigueur pour l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

466/8/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Parenteau, ing., soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec qui se tiendra à Chicoutimi du 12 au 15 septembre 1976.

ADOPTE

467/8/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Me Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à entreprendre des procédures judiciaires pour obtenir la démolition du bâtiment secondaire situé au 209 rue Brock à Drummondville.

ADOPTE

468/8/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Me Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à entreprendre des procédures judiciaires pour obtenir la démolition du bâtiment portant les numéros civiques 214 à 224 rue Lindsay.

ADOPTE

469/8/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. André Poisson soit autorisé à participer à un stage de formation organisé par l'Office Franco-Québécois et qui se tiendra en France au cours du mois de septembre 1976. La Cité remboursera à M. Poisson les frais de ce stage établis à \$275.00 de la façon suivante, soit 50% avant son départ et 50% à son retour. L'absence du délégué devra coïncider avec ses vacances pour l'année en cours.

ADOPTE

470/8/76

ATTENDU le développement rapide du secteur ouest de la Cité de Drummondville au niveau de la construction domiciliaire;

ATTENDU QUE parmi les secteurs à développer dans les limites de la Cité, le secteur ouest présente de grands avantages pour l'ensemble des contribuables;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Régionale Saint-François entend procéder à des rénovations majeures à l'Ecole Marie de la Présentation et à ses alentours;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Commission Scolaire Régionale Saint-François a l'intention d'acquérir plus ou moins 450,000 pi.car. d'espaces additionnels et de les aménager ensuite en fonction de sa clientèle pour la pratique des sports et de l'activité physique;

ATTENDU QUE la clientèle communautaire possède également des besoins prioritaires au niveau de la pratique des sports et de l'activité physique;

ATTENDU QU'à elle seule, la Commission Scolaire Régionale Saint-François ne peut acquérir ces espaces additionnels pour ensuite les aménager et les mettre au service de l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Commission Scolaire Régionale Saint-François a besoin de l'appui de la Cité de Drummondville au niveau de certains aménagements prioritaires et indispensables;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville reconnaît le bien-fondé pour les institutions publiques de partager certains coûts et de mettre en commun certaines ressources pour le mieux-être de l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU QU'en collaboration avec la Ville de Drummondville-Sud, la Commission Scolaire Régionale St-François et la Commission Scolaire de Drummondville, la Cité de Drummondville a fait préparer un plan directeur d'Implantation des Equipements Récréatifs (réf.: Plan directeur, mars 1975, préparé par DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon, architectes et analystes-conseils en éducation physique et récréation);

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a la ferme intention de donner suite à son plan directeur en aménagements sportifs et que les développements projetés dans le secteur Marie de la Présentation par la Commission Scolaire Régionale Saint-François s'inscrivent également dans ce contexte;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, et unanimement résolu que la Cité de Drummondville entreprenne toutes les démarches et procédures pertinentes devant mener à:

- 1) l'installation des services d'égouts nécessaires au projet Marie de la Présentation au cours de l'année 1977;
- 2) la construction d'un pont dans l'axe de la rue Des Pins ainsi que de l'infrastructure routière nécessaire au cours de l'année 1978.

Le tout pourvu que la Commission Scolaire Régionale Saint-François obtienne les autorisations requises pour la réalisation de son projet Marie de la Présentation.

ADOPTE

471/8/76

ATTENDU le développement rapide du secteur ouest de la Cité de Drummondville au niveau de la construction domiciliaire;

ATTENDU QUE parmi les secteurs à développer dans les limites de la Cité, le secteur ouest présente de grands avantages pour l'ensemble des contribuables;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Régionale Saint-François entend procéder à des rénovations majeures à l'Ecole Marie de la Présentation et à ses alentours;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Commission Scolaire Régionale Saint-François a l'intention d'acquérir plus ou moins 450,000 pi.car. d'espaces additionnels et de les aménager ensuite au profit de sa clientèle pour la pratique des sports et de l'activité physique;

ATTENDU QUE la clientèle communautaire possède également des besoins prioritaires au niveau de la pratique des sports et de l'activité physique;

ATTENDU QU'à elle seule, la Commission Scolaire Régionale Saint-François ne peut acquérir ces espaces additionnels pour ensuite les aménager et les mettre au service de l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville reconnaît le bien-fondé pour les institutions publiques de partager certains coûts et de mettre en commun certaines ressources pour le mieux-être de l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a la ferme intention de donner suite à son plan directeur en aménagements sportifs et que les développements projetés dans le secteur Marie de la Présentation par la Commission Scolaire Régionale Saint-François s'inscrivent également dans ce contexte (réf.: Plan Directeur d'Implantation des Equipements Récréatifs, mars 1975, préparé par DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon, architectes et analystes-conseils en éducation physique et récréation);

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, et résolu unanimement que la Cité de Drummondville loue par bail amphithéotique les espaces additionnels nouvellement acquis par la Commission Scolaire Régionale Saint-François pour le montant de \$1.00 par année.

De plus, la Cité de Drummondville envisage d'investir au cours des dix prochaines années, en équipements et en aménagements sportifs, un montant égal à la valeur des espaces concernés, lesquels investissements seront faits selon un plan d'aménagement conçu par une firme spécialisée et selon un échéancier agréé par les deux parties. L'ensemble des installations servira par la suite, autant à la clientèle scolaire qu'à la clientèle communautaire, tel qu'élaboré par un protocole d'entente signé entre les deux parties.

ADOPTE

472/8/76

Lecture est donnée du règlement No. 1147 amendant le règlement No. 893 - Chiens et autres animaux errants.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit accepté.

ADOPTE

473/8/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à signer un acte de résiliation concernant l'opération de la fourrière municipale par M. Yvon Poirier.

ADOPTE

474/8/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à signer une convention avec M. Henri-Paul Picotin pour l'opération de la fourrière municipale.

ADOPTE

475/8/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Claude Bergeron soit autorisé à participer à une session de formation destinée aux officiers municipaux chargés de la mise en oeuvre des programmes de restauration, telle session devant se tenir à Québec du 12 au 16 septembre 1976, sous l'égide de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

476/8/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Denis Luneau soit autorisé à participer à la conférence annuelle de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui se tiendra à Québec du 26 au 29 septembre 1976.

ADOPTE

477/8/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Louise Robitaille à l'occasion du décès de son père, M. Emilien Perreault.

ADOPTE

478/8/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier et le greffier, M. Laurent Bernier, soient délégués à un colloque organisé par la Régie de la Langue Française qui se tiendra à Montréal le 1er septembre 1976.

ADOpte

479/8/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire soit autorisé à assister à une réunion du Conseil National d'Administration de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités qui se tiendra à Ottawa le 31 août 1976. Son Honneur le Maire est également chargé de profiter de cette occasion pour rencontrer certains ministres fédéraux qui seraient susceptibles d'apporter leur contribution pour faire avancer certains dossiers importants qui concernent les intérêts de la Cité.

ADOpte

480/8/76

ATTENDU QUE depuis plusieurs semaines les arrêts sporadiques de travail des employés de l'Hydro-Québec causent un préjudice sérieux, tant aux citoyens qu'aux entreprises commerciales et industrielles, ainsi qu'aux services communautaires;

ATTENDU QUE la répétition de ces arrêts de travail semble vouloir se perpétuer jusqu'à ce que la convention de travail des employés de l'Hydro-Québec soit acceptée par les parties concernées;

ATTENDU QUE l'absence de courant électrique pourrait être la cause de catastrophes importantes lors d'incendies, d'accidents ou autres événements fortuits;

ATTENDU QUE les besoins essentiels comme la fourniture de l'eau potable, la réfrigération, les services de santé et autres ne peuvent être assurés sécuritairement par des moyens de fortune;

ATTENDU QUE les citoyens n'ont pas à être victimes de conflits qui surgissent dans la fonction publique et parapublique;

ATTENDU QU'également pour des raisons élémentaires de civisme et de logique, cette situation doit être corrigée sans retard;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu qu'au nom de la population de Drummondville demande soit faite au Premier Ministre du Québec, au Ministre du Travail du Québec et au Ministre des Richesses Naturelles du Québec de prendre les mesures légales qui s'imposent pour faire cesser ces arrêts de travail sporadiques de la part des employés de l'Hydro-Québec payés par l'Etat du Québec et si nécessaire, de légiférer sans retard pour que le service d'électricité (sauf pour des raisons de force majeure) soit assuré à tous ceux qui ont droit à ce service essentiel et indispensable dans une société qui a droit à l'utilisation de ses ressources naturelles qu'elle a développées pour son bien-être et son bon fonctionnement après en avoir défrayé le coût.

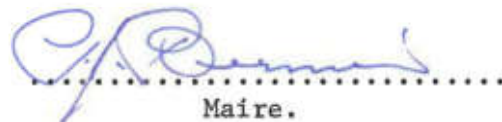
ADOpte

M. Germain Biron, employé de la Celanese, remercie Son Honneur le Maire et tous les membres du Conseil pour les démarches qu'ils ont effectuées récemment pour favoriser la reprise de négociations entre les parties concernées par l'arrêt de travail qui persiste à cette usine.

Son Honneur le Maire se dit heureux d'avoir appris que les deux parties ont accepté de se rencontrer mardi le 24 août 1976 et il souhaite que la reprise des négociations débouche sur un règlement acceptable pour le plus grand bien de tous ceux qui sont touchés par un arrêt de travail qui a déjà trop duré.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

13 SEPTEMBRE 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 septembre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

481/9/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 août 1976. Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

482/9/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de la réunion de Comité qui a précédé

cette assemblée, après avoir ajouté les deux items suivants:
dossier "Ralston Purina" et dossier "Hébergement Santé", suite aux
demandes exprimées par MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert et
J.-Bruno Smith.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions
suivantes:

483/9/76 1- PAVAGE RUE BOUSQUET, DOSSIER DR-76-7

	<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
ABROGE PAR RES. 528/9/76	Sintra Inc.	\$9,498.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal,
appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit
acceptée à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à
la demande de soumissions par l'ingénieur municipal. Ce dernier
est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité,
une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

484/9/76 2- AUTOMOBILE DE POLICE

	<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
	. Drummond Auto Ltée	\$3,795.00
	. Pinard & Pinard Ltée	\$4,000.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de
Drummond Auto Ltée soit acceptée.

ADOPTE

485/9/76 3- DENEIGEMENT DRUMMONDVILLE-OUEST - 1976/77 et 1977/78

	<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
	. R. Guilbeault Construction Inc.	\$17,542.44 par année
	. Sintra Inc.	\$20,852.50 par année
	. Marier & Fils Ltée	\$16,682.00 par année

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul
Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission
de Marier & Fils Ltée soit acceptée. L'ingénieur municipal, M. Michel
Parenteau, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la
Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces
travaux.

ADOPTE

486/9/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 21 août 1976 au 4 septembre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$620,998.49.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E

- L'Honorable Victor C. Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales, informe le Conseil que son gouvernement a accordé à la Cité une subvention au montant de \$234,000.00 en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités de 15,000 âmes et plus.
- La Corporation Municipale de Grantham-Ouest fait parvenir au Conseil une lettre et une résolution en date du 7 septembre 1976 pour demander que soit payée une partie du salaire des brigadiers scolaires qu'elle a engagés, invoquant le fait que la clientèle scolaire de Grantham-Ouest vient en grande partie de Drummondville.
La Cité croit que cette demande ne peut être justifiée puisque plusieurs étudiants de Grantham-Ouest fréquentent des écoles situées dans le territoire de la Cité.
- La Cannerie Inc. demande à la Cité d'assumer le paiement d'un poste de téléphone qui serait branché sur le circuit du Centre Culturel et qui lui permettrait de recevoir des appels à la salle Rita Letendre en dehors des heures de bureau.
Vu que cette dépense n'a pas été prévue au budget de l'année en cours, la Cité ne peut accepter cette demande.
- M. Benoit Morin, chef de Cabinet du Premier Ministre du Québec, informe la Cité qu'il a transmis à ce dernier la résolution numéro 480/8/76 de la Cité de Drummondville, qui traitait des inconvénients causés à la population de Drummondville par les arrêts sporadiques de travail des employés de l'Hydro-Québec.

487/9/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Marcel Robidas, maire de Longueuil, qui demande que la Cité de Drummondville adopte une résolution d'appui à l'Association des

Gens de l'Air du Québec et autorise la tenue d'une campagne de souscription dans le territoire de la Cité.

ATTENDU QUE l'application de la loi fédérale des langues officielles se trouve paralysée par l'administration de l'air à Ottawa et par les syndicats canadiens de pilotes et de contrôleurs aériens;

ATTENDU QUE les québécois francophones engagés dans cette lutte ont senti le besoin de se regrouper et d'entreprendre des actions sur le plan légal et sur celui des relations publiques;

ATTENDU QUE l'enjeu de cette lutte, c'est la reconnaissance de la langue française sur notre propre territoire;

ATTENDU QU'une partie importante du territoire québécois, au point de vue aérien, nous échappe au profit des anglophones des provinces voisines;

ATTENDU QUE cela influera grandement sur notre avenir économique;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,

QUE le Conseil Municipal donne son appui moral à l'Association des Gens de l'Air du Québec dans la lutte qu'ils ont accepté de soutenir;

QUE cette association soit autorisée à tenir sur le territoire de la Cité de Drummondville une campagne de souscription et de vente de macarons pour soutenir cette lutte;

QUE copie de cette résolution soit adressée aux députés de la circonscription locale à l'Assemblée Nationale à Québec et à la Chambre de Communes à Ottawa, ainsi qu'à l'Association des Gens de l'Air du Québec, au Hangar #2, Aéroport de Québec.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, après s'être fait le proposeur de la résolution qui précède, se dit fort déçu du manque d'appui accordé par la population aux Gens de l'Air qui sont présentement confrontés avec des problèmes qui les affectent dans leurs droits les plus légitimes.

488/9/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de re-division d'une partie du lot 146, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 20 août 1976, pour le compte de M. Bertrand Houle.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

489/9/76

Attendu que Bégin, Charland, Valiquette & Compagnie accepte de résilier le mandat qui lui avait été confié par la résolution 142/4/71 en date du 26 avril 1971 et par d'autres résolutions subséquentes pour la tenue à jour du rôle d'évaluation de la Cité, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier, M. Laurent Bernier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, une convention par laquelle les deux parties se tiennent mutuellement et réciproquement quittes de toute obligation et ce en date du 1er septembre 1976.

ADOPTE

490/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la résolution no. 432/11/75 par laquelle M. J.J. Rozon avait été nommé évaluateur de la Cité pour l'année 1976, soit abrogée.

ADOPTE

491/9/76

Vu les articles 28 à 32 inclusivement de la Loi sur l'Evaluation Foncière (Bill 33 et amendements), il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Pierre-Paul Pelletier, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33840, soit autorisé à titre de représentant de la firme Morin, Pelletier, Roy, Mercure et Associés, à tenir à jour les rôles de valeurs foncières et locatives pour fins d'imposition en 1976 et 1977 sur les immeubles de la Cité dont la loi exige l'inscription au rôle.

ADOPTE

492/9/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec Drummond Sport Inc. pour l'utilisation du Centre Civique par le club de hockey Les Sabres.

ADOPTE

493/9/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Me Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, M. Roger Turcotte, trésorier, et M. Laurent Bernier, greffier, soient nommés membres d'un comité dont le mandat sera d'élaborer un projet concernant les amendements à apporter à la Charte de la Cité. Le projet final sera complété avec la collaboration des membres du Conseil.

ADOPTE

494/9/76

Considérant l'approbation et l'autorisation données par le Comité Directeur de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Transport Drummond Inc. au montant de \$354,017.32 pour la construction de la rue Sigouin (parc industriel, étape 1, phase 2) soit acceptée et que le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat d'entreprise.

ADOPTE

495/9/76

Considérant l'approbation et l'autorisation données par le Comité Directeur de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Arco Construction Inc. au montant de \$353,026.00 pour la construction de la station de pompage (parc industriel régional, étape 1, phase 2) soit acceptée et que le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat d'entreprisé.

ADOPTE

496/9/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 440/8/76 soit abrogée.

ADOPTE

497/9/76

AMENDEE
PAR RES.
588/11/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité vende de gré à gré au Garage Montplaisir Ltée, sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec, une partie du lot 249 et une partie du lot 257 telles que décrites à la description technique no. 3734 préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 22 juin 1976 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite pour la somme de un dollar (\$1.00) payable à la signature du contrat de vente.

La Cité abandonne les servitudes contenues à l'acte de donation enregistré à Drummondville sous le numéro 97603.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à recevoir le prix de vente, à en donner quittance et à signer pour et au nom de la Cité tous les autres documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

498/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à

signer un bail consenti à M. Horace Michaud pour la location d'une partie du lot 167 N.S., mesurant 75 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur. Cette location est consentie pour une période d'un an au prix de \$125.00 par année.

ADOPTE

499/9/76

Attendu que les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre des ententes auxiliaires sur les infrastructures industrielles ont consenti à la Cité de Drummondville un octroi de \$5,000,000.00;

Attendu que par son règlement No. 1139, la Cité de Drummondville a approprié la somme de \$1,029,810.00 pour la réalisation de l'étape 2, phase 3, de l'aménagement du parc industriel régional;

Attendu que la Cité de Drummondville doit financer temporairement ces dépenses;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Cité de Drummondville à emprunter temporairement jusqu'à concurrence de \$926,829.00, soit 90% des montants votés par le règlement No. 1139 en attendant que les octrois soient versés.

ADOPTE

500/9/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Philippe Bernier, maire, et MM. Jean-Paul Généreux, Roger Prince et Jean-Marie Boisvert, conseillers, soient délégués au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Lac Mégantic le 7 octobre 1976. Si l'une de ces personnes ne peut participer à ce congrès, tout autre conseiller pourra agir comme substitut.

ADOPTE

501/9/76

Le conseiller Marcel Joayl donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$1,120,000.00 pour la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartiers et du Programme de Restauration, secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste.

502/9/76

Lecture est donnée du règlement No. 1148 prévoyant l'installation d'une conduite d'aqueduc sur la rue St-Jean entre la 9e Avenue et la 12e Avenue, ainsi qu'un emprunt de \$18,500.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1148 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 28 et 29 septembre 1976.

503/9/76

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a signé, le 23 avril 1970 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$733,061.25 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Centre Ville" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 1364 du 25 mars 1970;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'au 1er juillet 1976, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$25,053.50 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$25,053.50 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 23 août 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 878 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RESOLU CE QUI SUIT:

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1976 pour un montant en capital de \$25,053.50 est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 1364 du 25 mars 1970;

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an;

Le 1er juillet de chaque année une obligation de cette émission sera échue, la première en 1977 et la dernière en 1991;

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré;

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps;

Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

504/9/76

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud utilise la Cour Municipale de Drummondville suite à une entente intervenue avec la Cité;

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud a par une résolution nommé Mme Nicole Proulx pour agir comme greffier-adjoint de la Cour Municipale pour ce qui a trait aux infractions qui sont soumises à cette Cour par la Ville de Drummondville-Sud;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville accepte la nomination de Mme Nicole Proulx au poste de greffier-adjoint pour agir comme tel en ce qui a trait aux dossiers soumis à la Cour Municipale par la Ville de Drummondville-Sud. Cette nomination ne procurera à Mme Proulx aucun bénéfice à titre d'employée de la Cité, ni à titre d'employée de cette Cour.

ADOPTE

505/9/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à assister à une conférence qui sera donnée à Sherbrooke le 18 octobre 1976, par l'Honorable Victor C. Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales et responsable des Services de Protection de l'Environnement.

ADOPTE

506/9/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la classification "Homme de Métier" soit intégrée à la convention collective des Employés Municipaux de Drummondville, section employés extérieurs, en remplacement des classes ou métiers suivants, savoir:

- menuisier
- mécanicien stationnaire 3e classe
- plombier
- électricien

Le taux de cette nouvelle classe sera de \$5.55 et entrera en vigueur le 13 septembre 1976.

ADOPTE

507/9/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 836 - Entassement de la neige.

508/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité verse au Club de Baseball Junior de Drummondville la somme de \$3,000.00 à titre de subvention pour l'année d'opération 1976.

ADOPTE

509/9/76

Il est unanimement résolu que des félicitations soient adressées aux dirigeants et aux membres du Royal Junior pour les succès qu'ils ont remportés au cours de la dernière saison, ainsi que pour l'aide qu'ils ont apportée à l'organisation du baseball mineur en 1976.

ADOPTE

510/9/76

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Roger Prince et à sa famille, à l'occasion du décès de Mlle Jeanne Prince.

ADOPTE

511/9/76

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Alcide Verville, à l'occasion du décès de M. E. Henri René.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux veut savoir si les ingénieurs-conseils termineront prochainement le rapport qu'ils doivent produire concernant les alternatives qui permettraient de canaliser les eaux de surface des secteurs St-Pie X et St-Pierre, afin d'éviter de futurs refoulements d'eau.

Le Directeur Général informe ce conseiller que le rapport sera disponible dans quelques jours.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande la parole pour faire une mise au point concernant une conférence de presse donnée conjointement par le C.E.D. et le député provincial, M. Robert Malouin, au sujet de Ralston Purina.

En substance, ce conseiller dit regretter d'avoir à faire cette mise au point mais que le public a droit de savoir la vérité pour rectifier des informations données par une station de radio locale le 30 août dernier et par les journaux locaux qui ont rapporté les paroles du député à cette occasion.

Prenant les membres du Conseil et le Directeur Général de la Cité à témoin, M. Boisvert accuse le député Malouin d'avoir rigoureusement menti à son sujet en le blâmant de ne pas s'être occupé du dossier Ralston Purina et même d'avoir nui à son cheminement, en affirmant que les conseillers Marcel Joyal et Jean-Marie Boisvert avaient contribué à bloquer ce dossier au niveau local. Au contraire, le conseiller Jean-Marie Boisvert affirme que lui-même et les conseillers, y compris M. Marcel Joyal, ont avec le Directeur Général et d'autres officiers municipaux participé à plusieurs réunions d'étude de ce dossier, ainsi qu'à des rencontres avec les représentants du Canadien National et du Canadien Pacifique également impliqués par ce projet et l'aménagement du parc industriel régional.

Pour le conseiller J.-M. Boisvert, celui qui n'a pas travaillé au dossier, c'est le député Malouin et non pas lui.

Le conseiller J.-M. Boisvert demande au député de cesser de pratiquer sa petite politique maladroite et de s'occuper plutôt des dossiers qui concernent la santé et l'éducation, notamment celui du Cegep, au lieu de bafouiller, baragouiner et grenouiller.

Le conseiller J.-Bruno Smith souhaite que tous les organismes qui se sont déjà intéressés aux problèmes Hébergement,

Santé et Cegep soient prêts à réouvrir ces dossiers, si d'ici peu les améliorations promises au Pavillon Georges-Frédéric et à l'Hôpital Ste-Croix ne sont pas entreprises par les autorités gouvernementales.

512/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la présente assemblée soit ajournée au lundi, 20 septembre 1976, à 17 heures.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

20 SEPTEMBRE 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 20 septembre 1976, à 5:00 heures P.M.; cette séance étant un ajournement de celle du 13 septembre 1976.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

513/9/76 - DENEIGEMENT DU BOULEVARD ST-JOSEPH - 1976/77 ET 1977/78

. R. Guilbeault Construction Inc.

<u>Longueur de rue</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>
Boul. St-Joseph 3.3 milles	\$5,696.97/mille-hiver	\$18,800.00/hiver
Rue St-Georges 1.2 milles	\$2,848.48/mille-hiver	\$ 3,418.18/hiver
1,300 hres de location	\$31.00/heure	\$40,300.00
	MONTANT TOTAL:	<u>\$62,518.18</u>

. Marier & Fils Limitée

<u>Longueur de rue</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>
Boul. St-Joseph 3.3 milles	\$6,500.00/mille-hiver	\$21,450.00/hiver
Rue St-Georges 1.2 milles	\$3,250.00/mille-hiver	\$ 3,900.00/hiver
1,300 hres de location	\$33.00/heure	<u>\$42,900.00</u>
	MONTANT TOTAL:	<u>\$68,250.00</u>

. Sintra Inc.

<u>Longueur de rue</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>
Boul. St-Joseph 3.3 milles	\$5,500.00/mille-hiver	\$18,150.00/hiver
Rue St-Georges 1.2 milles	\$1,900.00/mille-hiver	\$ 2,280.00/hiver
1,300 hres de location	\$30.00/heure	<u>\$39,000.00</u>
	MONTANT TOTAL:	<u>\$59,430.00</u>

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces soumissions soient remises à l'ingénieur municipal pour étude et que ce dernier soit par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur qui aura soumis la plus basse soumission jugée en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

514/9/76

- DENEIGEMENT DU SECTEUR OUEST - 1976/77 ET 1977/78

. Sintra Inc.

<u>Longueur de rue</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant total</u>
12.66 milles	\$1,900.00/mille-hiver	\$24,054.00/hiver

. R. Guilbeault Construction Inc.

12.66 milles	\$1,918.00/mille-hiver	\$24,281.88/hiver
--------------	------------------------	-------------------

. Marier & Fils Ltée

12.66 milles	\$1,930.00/mille-hiver	\$24,433.80/hiver
--------------	------------------------	-------------------

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient remises à l'ingénieur municipal pour analyse et que ce

dernier soit par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur dont la plus basse soumission aura été en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

515/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Son Honneur le Maire et tous les conseillers disponibles soient autorisés à assister à une réception qui se tiendra lundi, le 4 octobre 1976, à Nicolet, à l'occasion du dixième anniversaire du journal Le Courrier du Sud.

ADOPTE

516/9/76

A la demande de Son Honneur le Maire, il est unanimement résolu que lors du congrès de l'Union des Municipalités du Québec, la participation des délégués de la Cité aux différents ateliers de travail soit la suivante:

ATELIERS

- Aménagement du territoire
- Urbanisation
- Relations ouvrières
- Loisirs
- Refonte des lois
- Rôle de l' élu

PARTICIPANTS

MM. Marcel Joyal et J.-Bruno Smith
M. Laurent Bernier
M. Pierre Genest
MM. Lindor Letendre et Jean-Paul Généreux
MM. Lucien Couture et Jean-Marie Boisvert
M. Roger Prince.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, Mme Nicole Proulx, Greffier-adjoint de la Cour Municipale de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermentée devant moi à
Drummondville, P.Q.,
ce 23e jour de septembre 1976.



Juge de la Cour Municipale.

27 SEPTEMBRE 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 septembre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

517/9/76

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 13 et 20 septembre 1976. Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

518/9/76

Son Honneur le Maire demande l'acceptation de l'ordre du jour.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande que soit ajouté un item, savoir: "Site du Cegep".

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande l'inscription de l'item suivant: "Refoulements dans le quartier St-Pierre".

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé durant l'assemblée de Comité tenue au cours de l'après-midi et en y ajoutant les items mentionnés par les conseillers Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith.

ADOPTE

519/9/76

Attendu que Son Honneur le Maire Philippe Bernier a agi comme président du congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui s'est tenu à Montréal du 21 au 24 septembre 1976;

Attendu que le maire de la Cité de Drummondville a assumé cette responsabilité avec brio et que le rôle qu'il a joué a mis Drummondville en évidence tout au long de ces assises;

Attendu que M. Yves Pouliot, Directeur de Police, a agi comme paneliste sur un des ateliers de ce congrès;

Attendu que sa performance a été qualifiée d'excellente par tous ceux qui ont pris part à cet atelier;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Son Honneur le Maire et au Directeur de Police pour la dignité et la compétence dont ils ont fait preuve durant ce congrès.

ADOPTE

520/9/76

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture du sel de rue; lesquelles soumissions se lisent comme suit:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>F.A.B. ENTREPOT</u>	<u>F.A.B. DR'VILLE</u>
. La Société Canadienne de Sel, Limitée	\$18.50/tonne	\$21.14/tonne
. Les Produits Sel Iroquois Ltée	\$18.50/tonne	\$22.30/tonne
. Les Produits Chimiques Dometar Ltée	\$18.50/tonne	\$20.10/tonne

(LA TAXE PROVINCIALE S'AJOUTE A TOUTES CES SOUMISSIONS)

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Produits Chimiques Dometar Ltée soit acceptée au prix de \$20.10 la tonne, F.A.B. Drummondville.

ADOPTE

Période de questions

Des résidents du Boulevard Lemire s'inquiètent du fait que les travaux en cours sur cette artère entre la rue St-Pierre et la route Transcanadienne, sont paralysés par la grève de la construction et la voie carrossable se détériore avec les pluies d'automne.

Le Directeur Général explique qu'il est difficile pour la Cité d'intervenir sur un chantier dont un entrepreneur doit assumer l'entière responsabilité jusqu'à ce que les travaux soient complétés. Il souhaite que cette grève se terminera assez tôt pour permettre le parachèvement des travaux entrepris. Si la situation se détériore, la Cité verra dans les limites permises par la Loi à assurer l'accès aux propriétés. En attendant, il fait appel à la bonne collaboration des riverains pour accepter une situation désagréable mais temporaire.

521/9/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 septembre 1976 au 1er octobre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$630,082.92.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

522/9/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 7796 à 7846 inclusivement soient acceptés.

ADOPTE

Par une lettre en date du 17 septembre 1976, l'Honorable Jean Cournoyer accuse réception d'une résolution adoptée par le Conseil le 23 août 1976, aux fins de lui demander de tout mettre en oeuvre pour hâter le règlement de la grève des employés de l'Hydro-Québec.

523/9/76

Attendu que la Cité de Drummondville a entrepris un programme d'amélioration de quartiers dans le secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste dont le coût est estimé à \$1,735,125.00;

Attendu que pour la réalisation de ce programme, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement contribuera pour la somme de \$680,000.00;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec a autorisé ce programme d'amélioration de quartiers et contribuera à sa réalisation;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement d'accorder à la Cité de Drummondville un prêt au montant de \$595,000.00 pour financer ce projet sous réserve des conditions fixées par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

ADOPTÉ

524/9/76

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation no. 1050 - véhicules moteurs.

525/9/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accorde à la Société d'Habitation du Québec une promesse de vente d'un terrain d'une superficie approximative de 120,000 pieds carrés, au prix de \$0.20 le pied carré payable au moment de la signature de l'acte de vente, tel terrain étant situé en bordure de la rue Farrell et à être distraire du lot 167 N.S. du cadastre du Canton de Grantham.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ladite promesse de vente.

ADOPTÉ

526/9/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que MM. Denis Luneau et Claude Bergeron soient autorisés à s'inscrire à des cours concernant le recyclage des bâtiments qui seront donnés à Montréal par l'Ordre des Architectes et qui s'échelonnent sur une période de 8 semaines à raison d'un cours par semaine.

ADOPTÉ

527/9/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer une entente avec le Carrefour Socio-Culturel Inc. pour la location d'un espace au Centre Culturel devant être exploité comme bar, sujet à l'obtention des permis requis.

ADOPTE

528/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 483/9/76 par laquelle le Conseil avait accepté une soumission pour le pavage de la rue Bousquet, soit abrogée et que la Cité autorise un appel d'offres prévoyant des travaux d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur une section de la rue Bousquet, à partir des services déjà existants jusqu'à la rue Des Pins.

ADOPTE

529/9/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le constable Jacques Hince soit promu au poste de lieutenant à l'essai, aux termes de la convention collective qui régit l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

530/9/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le constable Claude Mailhot soit promu au poste de sergent à l'essai, aux termes de la convention collective qui régit l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

531/9/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le constable Jean-Marie Genest soit promu au poste d'enquêteur à l'essai, aux termes de la convention collective qui régit l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

532/9/76

Attendu que la Corporation du Cegep, campus de Drummondville annonce une consultation populaire pour discuter du choix d'un site pour la construction d'un complexe important;

Attendu que la Cité de Drummondville a fait préparer un plan directeur d'implantation des équipements récréatifs par DeMontigny, Dion, Métivier et Gagnon avec la collaboration de Drummondville-Sud, la Commission Scolaire Régionale St-François et la Commission Scolaire de Drummondville;

Attendu que le plan directeur prévoit la possibilité de réserver un site intéressant pour l'implantation d'un Cegep dans le territoire de la Cité;

Attendu qu'en accord avec ce plan directeur, la Cité s'est portée acquéreur de terrains et a aménagé des services communautaires qui pourraient favoriser l'implantation d'un Cegep;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que M. Pierre Genest, Directeur Général, M. Claude Boucher, Directeur des Services Récréatifs et Communautaires, ainsi que M. Denis Luneau, Directeur du Service d'Urbanisme, soient mandatés pour présenter aux autorités du Cegep le 14 octobre 1976 un dossier écrit qui mettra en relief les avantages offerts par la Cité pour l'implantation d'un Cegep à l'intérieur du Campus Raimbault.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique pour l'information des contribuables concernés que la Cité procède actuellement à une étude qui permettra de réaliser des travaux d'égouts qui devraient mettre fin aux refoulements qui surviennent dans les secteurs St-Pierre et St-Pie X lors de pluies abondantes. Cependant, il précise que pareille étude se fait toujours selon un processus assez long puisque les étapes à franchir sont entre autres:

- l'étude des différentes alternatives par les ingénieurs-conseils;
- le choix d'une de ces alternatives par le Conseil;
- la confection des plans et devis;
- l'approbation de ces plans et devis par les Services de Protection de l'Environnement;
- une demande de soumissions;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt;
- les approbations des autorités gouvernementales concernées.

Ce cheminement s'effectue nécessairement sur une période de quelques mois, de telle sorte que les travaux que le Conseil entend réaliser dans les meilleurs délais ne pourront être exécuter avant le printemps 1977.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier. Maire.

12 octobre 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 octobre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

533/10/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 1976. Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

MM. les conseillers Lucien Couture et J.-Bruno Smith quittent l'assemblée pour des raisons professionnelles.

534/10/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les items suivants: "15A et 18".

ADOPTE

Période de questions

M. Alain Chabot, propriétaire du lot 165-100 situé en bordure de la rue Alexandre, explique au Conseil que le zonage actuel (espace vert) lui interdit de construire ce terrain ou de le vendre à une personne qui pourrait l'utiliser. En conséquence, il demande que la Cité achète ce terrain si elle en a besoin ou qu'elle modifie le zonage de façon à y permettre la construction.

535/10/76

Attendu que la Cité n'a pas besoin de ce terrain pour fins municipales, le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - zonage des lots 165-100 et 165-94.

M. François Gougeon, journaliste, demande si les autorités municipales ont pris connaissance du fait que des colorants ont récemment été déversés dans la rivière St-François.

Le Directeur Général explique que la Cité est bien au fait de cette situation et que les Services de Protection de l'Environnement qui ont juridiction dans ce domaine, font également enquête afin de déterminer l'origine de ces matières colorantes. Il ajoute que les premières analyses permettent de croire que ces matières ne sont pas nocives.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

536/10/76 - HUILE A CHAUFFAGE POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 1976 AU 31 OCTOBRE 1977

(Soumissions détaillées au tableau annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante - ANNEXE " A ")

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de R. Leclerc Enr'g soit retenue pour la fourniture de l'huile légère no. 1 au prix de \$0.38 le gallon et que la soumission présentée par les Pétroles Drummond (Rémi Jean) soit retenue pour la fourniture de l'huile légère no. 2 au prix de \$0.348 le gallon.

ADOPTE

537/10/76 - HUILE A MOTEUR ET GRAISSE POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 1976 AU 31 OCTOBRE 1977

(Soumissions détaillées au tableau annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante - ANNEXE "B")

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit retenue pour chaque catégorie d'huile ou graisse apparaissant au tableau.

ADOPTE

538/10/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 25 septembre au 8 octobre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$271,505.70.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

539/10/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 7847 à 7899 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. R.A. Wallace statisticien en chef adjoint de Recensement Canada qui indique que le bulletin provisoire du recensement sera publié prochainement et que la population de la Cité de Drummondville y sera indiquée comme étant de 28,894. Cependant puisque les autorités municipales mettent en doute l'exactitude du recensement, une vérification sera faite avant la publication du bulletin final qui sera publié au printemps 1977.

- M. Gilles Lamontagne, maire de Québec et président de l'Union des Municipalités du Québec, adresse une lettre de félicitations à M. Philippe Bernier, maire de Drummondville. En termes fort élogieux, il affirme que le dernier congrès de l'U.M.Q. a connu un succès sans précédent, grâce au tact et au savoir-faire de M. Philippe Bernier qui agissait comme président de ce congrès et responsable du protocole, des finances, ainsi que de l'organisation technique de ces assises.

540/10/76 Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant la cédule "A" du règlement No. 801 - marge de recul des rues Alexandre, Cardin et Morin.

541/10/76 Lecture est donnée du règlement No. 1149 abrogeant et remplaçant les articles 14, 17 et 24 du règlement de circulation no. 1050.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

542/10/76 Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus pour établir le tracé du prolongement de la rue Des Pins dans le secteur Ouest de la Cité.

ADOPTE

543/10/76 Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Benoit Laflamme soit autorisé à assister à un colloque organisé par l'Ecole de Relations Industrielles de l'Université de Montréal qui se tiendra les 21 et 22 octobre 1976.

ADOPTE

544/10/76 Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accorde à M. Réal Duhamel une subvention au montant de \$4,755.00 pour la démolition d'un bâtiment vétuste et dérogatoire portant les numéros civiques 210, 212 et 212A rue Lindsay. L'Inspecteur en Bâtiment, M. Denis Luneau, est par la présente autorisé à signer une convention avec M. Réal Duhamel pour le versement de ladite subvention.

ADOPTE

545/10/76 Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$440,000.00 pour exécuter ou faire exécuter des travaux de correction au réseau d'égouts dans le secteur St-Pierre (première phase).

546/10/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte les plans DR-76-3 préparés par les ingénieurs-conseils S.B.C.S. Inc. concernant le réseau d'égouts du secteur St-Pierre et autorise leur présentation aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

547/10/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à localiser une servitude sur des terrains devant être utilisés pour l'installation d'un intercepteur d'égout pluvial pour desservir le secteur St-Pierre.

ADOPTE

548/10/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest, directeur général de la Cité, soit autorisé à négocier une servitude avec le propriétaire des terrains qui devront servir pour l'installation d'un intercepteur d'égout pluvial pour desservir le secteur St-Pierre, le tout tel qu'établi par les plans DR-76-3 préparés par les ingénieurs-conseils S.B.C.S. Inc.

ADOPTE

549/10/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le constable Camil Lauzière soit promu au poste d'enquêteur à l'essai aux termes de la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

550/10/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité verse à l'Union des Municipalités du Québec la somme de \$650.00 représentant la cotisation de la Cité pour l'année 1976/1977.

ADOPTE

551/10/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Pierre-Paul Pelletier, évaluateur, soit autorisé à porter au rôle de la Cité la valeur locative des terrains vacants.

ADOPTE

552/10/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - Clôtures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Pro-maire.

R. Leclerc Enr'g	<u>\$0.38</u>	\$0.37
Les Huiles P. Mailhot Enr'g	\$0.40.9	\$0.36.75
Les Pétroles Drummond (Rémi Jean)	-----	<u>\$0.34.8</u>
Marchand Petroleum	\$0.43.40	\$0.37.12
s Pétroles Irving Inc.	\$0.53.4	\$0.40.5
Jean-Marie Blanchette	-----	\$0.37
Texaco Canada Ltée	\$0.45	\$0.37.10
Léo-Paul Therrien (Shell)	\$0.42.5	\$0.37.5
Gulf Oil Canada	\$0.40.74	\$0.37.44
Coopérative Fédérée Québec	\$0.42.5	\$0.39.5

G_g BERGERON, Ach.

ANNEXE "A"

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX RECUS RE: NOTRE DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES HUILES A MOTEUR ET GRAISSE POUR LA PERIODE DU 1 NO

COMMISSIONNAIRES:	ENVIRON 12 BARILS HUILE A MOTEUR EN 45 GALLONS H.D. SERIE 1 GRADES VARIES	ENVIRON 8 BARILS HUILE A MOTEUR DIESEL EN 45 GALLONS SERIE 3	ENVIRON 20 CAIS- SES DE 24 PINTES HUILE A MOTEUR H.D. GRADES VARIES.	ENVIRON 5 BARILS DE 45 GALLONS HUILE HYDRAULIQUE	1 BARIL DE 45 GALLONS HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE
Coopérative Fédérée du Québec.	en baril 25 gals. \$2.68 gal.	en beril 25 gals. \$2.40 gal.	\$3.00 gal.	en baril 25 gals. \$2.20 gal.	en baril 25 g \$2.88 ga
Marchand Pétroleum	<u>\$1.75 gal.</u>	<u>\$1.88 gal.</u>	\$2.50 gal.	<u>\$1.40 gal.</u>	<u>\$2.10 ga</u>
Les Pétroles Irving.	\$2.94 gal.	\$2.84 gal.	\$3.22 gal.	\$1.65 gal.	\$2.93 ga
E. C. Auto Electric	\$2.60 gal.	\$2.68 gal.	\$2.60 gal.	\$2.48 gal.	\$3.17 ga
Gulf Oil Canada Ltée.	\$1.93 gal.	\$2.20 gal.	\$2.39 gal.	\$1.91 gal.	\$2.70 ga
L.P. Therrien (Shell)	\$1.89 gal.	\$2.25 gal.	<u>\$2.20 gal.</u>	\$1.45 gal.	\$2.36 ga
Texaco Canada Ltée.	\$2.07 gal.	\$2.38 gal.	\$2.41 gal.	\$1.52 gal.	\$2.74 ga

{

{

{

21 octobre 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 21 octobre 1976, à 11:00 heures A.M., cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les fins suivantes:

- " 1. Etude et acceptation de l'offre de la Banque Provinciale consistant en un prêt de \$2,000,000.00 sur obligation, pour une durée de 7 ans.
2. Demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour contracter un emprunt en devises étrangères.
3. Demande au Ministre des Affaires Municipales pour la vente de gré à gré de nos obligations.
4. Modification des règlements d'emprunt à financer pour qu'ils concordent au texte des obligations à émettre.
5. Autorisation d'émettre les obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt.
6. Demande au Ministre des Affaires Municipales de renouveler les emprunts dus (\$64,000.) sur les règlements 104 et 107 de Drummondville-Ouest.
7. Acceptation de la Cité de payer à la Banque les frais de financement de 3/4 de 1%, soit \$15,000.
8. Levée de la réunion. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

553/10/76

ATTENDU QUE la Banque Provinciale du Canada offre de prêter à la Cité de Drummondville la somme de \$2,000,000.00 E.U. (deux millions de dollars des Etats-Unis);

ATTENDU QUE ce prêt est consenti selon une convention qui décrit les modalités du prêt et son remboursement;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la Banque Provinciale du Canada pour l'obtention d'un prêt de \$2,000,000.00 E.U. (deux millions de dollars des Etats-Unis); laquelle convention devant être annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle y était au long récitée, et sujette aux approbations requises du Gouvernement du Québec.

ADOPTE

554/10/76

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville a reçu de la Banque Provinciale une offre de prêt de \$2,000,000.00 U.S. euro-dollars, selon des conditions énumérées dans leur lettre du 15 octobre 1976;

CONSIDERANT QUE cette offre serait des plus avantageuses pour la Cité dans les conditions actuelles du marché des obligations;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville à emprunter par obligations un montant de \$2,000,000.00 U.S. euro-dollars, pour une période de sept (7) ans, lequel sera remboursé en totalité, en dollars des Etats-Unis d'Amérique, le tout selon les dispositions de l'article 15 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Chapitre 171, Statuts Refondus de la Province de Québec 1964) tel que modifié.

ADOPTE

555/10/76

CONSIDERANT que par l'entremise de son Service International, la Banque Provinciale du Canada, 215 ouest, rue St-Jacques, Montréal, dans une lettre du 15 octobre 1976, offre à la Cité un prêt de \$2,000,000.00 U.S. Euro-dollars pour une période de sept (7) ans au taux du "LIBOR" plus 1½% au prix de \$99.25 dollars d'obligation; le taux d'intérêt étant garanti pour les périodes indiquées dans une convention à être signée ultérieurement;

CONSIDERANT que les conditions énumérées dans l'offre sont des plus avantageuses pour la Cité compte tenu des conditions actuelles du marché des obligations;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville, à vendre de gré à gré les \$2,000,000.00 U.S. Euro-dollars d'obligations à être émises en vertu des règlements numéros 104 et 107 de l'ex-village de Drummondville-Ouest faisant maintenant partie de la Cité de Drummondville et les règlements numéros 1002, 1006, 1010, 1045, 1047, 1052, 1053, 1062, 1085, 1088, 1096, 1105 et 1112 de ladite Cité de Drummondville, à la Banque Provinciale du Canada au prix de \$99.25 d'obligation et à condition que le coût de financement ne soit pas supérieur à 12% l'an. Si le coût de financement excédait 12% l'an, la Cité devra rembourser le prêt à la Banque.

ADOPTE

556/10/76

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$2,000,000.00 U.S. euro-dollars en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>		<u>Pour un montant de</u>
104	(Ex-Village de Dr'Ville-Ouest)	\$ 32,000.
107	(" " ")	32,000.
1002		31,000.
1006		155,000.
1010		33,000.
1045		177,000.
1047		334,000.
1052		297,000.
1053		75,000.
1062		76,000.
1085		550,000.
1088		56,000.
1096		20,000.
1105		85,000.
1112		47,000.
		<hr/>
		\$ 2,000,000.

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$2,000,000.00 U.S. euro-dollars:

1. Les obligations seront datées du 9 novembre 1976;
2. Les obligations seront payables en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à la Banque Provinciale du Canada, Service International, 215 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Province de Québec, Canada;
3. Lesdites obligations seront rachetables par anticipation à toute date d'échéance d'intérêts;
4. Les obligations seront émises en coupures de \$100. ou multiples de \$100.;
5. Un intérêt annuel n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement ou à la fin des périodes d'intérêts, le cas échéant. Si par contre le coût de financement excédait 12% l'an, la Cité devra rembourser le prêt à la Banque;
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier et porteront le sceau de la Cité;
7. Les tableaux d'amortissement originaux des règlements 1085, 1088 et 1105 sont modifiés de la façon suivante:

	<u>1085</u>	<u>1088</u>	<u>1105</u>
1-	\$ 12,500.	\$ 1,200.	\$ 1,800.
2-	10,400.	1,000.	1,500.
3-	15,200.	1,700.	2,800.
4-	12,700.	1,500.	2,000.
5-	11,500.	800.	1,200.
6-	14,400.	1,000.	2,000.
7-	18,500.	2,100.	2,900.
8-	16,000.	1,400.	2,300.
9-	19,600.	2,000.	3,000.
10-	22,300.	2,500.	3,500.
11-	29,000.	3,300.	4,300.
12-	25,700.	2,200.	4,100.
13-	29,400.	3,000.	4,500.
14-	34,000.	3,500.	5,000.
15-	37,000.	4,000.	6,000.
16-	39,500.	4,100.	6,100.
17-	42,000.	4,000.	6,700.
18-	50,600.	5,500.	8,300.
19-	51,200.	5,200.	8,000.
20-	<u>58,500.</u>	<u>6,000.</u>	<u>9,000.</u>
	\$550,000.	\$56,000.	\$85,000.

ADOPTE

557/10/76

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
 ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de
 \$2,000,000.00 U.S. Euro-dollars fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 104 et 107 de l'ex-village de Drummond-
 ville-Ouest et 1002, 1006, 1010, 1045, 1047, 1052, 1053,
 1062, 1085, 1088, 1096, 1105 et 1112

demande soit faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre
 des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règle-
 ments d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de sept ans (à compter du 9 no-
 vembre 1976), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus
 pour les années 8 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amor-
 tissements par chacun des règlements ci-haut mentionnés; chaque émission
 subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

558/10/76

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville dans le Comté de
 Drummond, avait le 1er juillet 1976 un montant de \$64,000.00 à renouveler
 sur un emprunt original de \$100,000.00 pour une période de 10 ans, en vertu
 des règlements numéros 104 et 107 de l'ex-village de Drummondville-Ouest;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué
 à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra
 ledit renouvellement sera datée du 9 novembre 1976;

CONSIDERANT QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts Refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 1, chapitre 33 des Lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville, dans le Comté de Drummond, à émettre les \$64,000.00 d'obligations de renouvellement en vertu des règlements numéros 104 et 107 de l'ex-village de Drummondville-Ouest, pour un terme additionnel de quatre mois et neuf jours au terme original de chacun des règlements.

ADOPTE

559/10/76


ATTENDU QU'avec l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales la Cité de Drummondville obtient de la Banque Provinciale du Canada un prêt de \$2,000,000.00 E.U. (deux millions de dollars des Etats-Unis);

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la Cité de Drummondville paie à la Banque Provinciale du Canada la somme de \$15,000.00 représentant les frais de financement de cette obligation de \$2,000,000.00 au taux de 3/4 de 1%.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Pro-maire.

25 octobre 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 octobre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

560/10/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 1976. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

561/10/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié au cours de la séance de Comité qui a précédé cette assemblée et après y avoir ajouté à l'item "Divers": "Conflit à Celanese Canada Ltée".

ADOPTE

562/10/76

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes concernant le dossier DR-76-4 - Installation des services municipaux, rue Bousquet:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Marier & Fils Ltée	\$45,807.16
. Transport Drummond Inc.	\$45,934.00
. Sintra Inc. - Région Bois Francs	\$55,844.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit acceptée et que l'ingénieur municipal soit autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

563/10/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 9 octobre au 1er novembre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$800,057.63.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

564/10/76

Lecture est donnée du règlement No. 1150 amendant la cédule "A" du règlement No. 801 - Marge de recul des rues Alexandre, Cardin et Morin.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1150 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 novembre 1976.

565/10/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le nouvel exécutif des Mesures d'Urgence de la Cité soit établi comme suit:

ABROGEE
PAR RES.
442/8/78

. Coordonnateur	Gérald Lapierre
. Coordonnateur-adjoint	Pierre Genest
. Coordonnateur-adjoint	Marc Gaudreau
. Responsable des communications	P.E. Beausoleil
. Responsable de l'information	Jean-Noel Laplante
. Responsable des services sociaux	Jacques Sigouin
. Responsable du service de santé	François Soucy
. Responsable du service de police	Yves Pouliot
. Responsable du service d'incendie	Jean-Marie Précourt
. Responsable du service technique	Michel Parenteau
. Responsable de la radio-protection	Claude Letellier
. Responsable du service de sauvetage	Michel Lapierre
. REsponsable du service des approvisionnements	Gérard Bergeron
. Responsable du service de main-d'oeuvre	Claude Boucher
. Responsable du service de transport	Léo Bourgeois

ADOPTE

566/10/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Marc Gaudreau soit autorisé à assister à un séminaire sur la gestion des mesures d'urgence qui se tiendra au Centre Desjardins à Lévis les 3, 4 et 5 novembre 1976, sous les auspices de la Protection Civile (frais défrayés par la Protection Civile du Québec).

ADOPTE

567/10/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement amendant les règlements nos 801 et 951 - Marge de recul du futur Boul. Celanese.

568/10/76

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec encourage les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitation à moyenne densité et de prix modéré;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la S.C.H.L., a adopté le programme de subventions d'encouragement aux municipalités par lequel il offre de verser des subventions de \$1,000.00 par logement admissible;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a l'intention de se prévaloir des avantages de subventions d'encouragement aux municipalités;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme de subventions d'encouragement aux municipalités pour les projets d'habitation décrits dans les documents accompagnant la résolution;

QUE la Cité de Drummondville utilisera les subventions provenant de ce programme pour faciliter la réalisation de projets d'habitation et/ou à améliorer leur environnement; plus spécifiquement les subventions serviront à financer des dépenses effectuées pour desservir des terrains destinés à la construction de maisons multifamiliales, à prolonger les services d'aqueduc et d'égouts de façon à rendre possible la construction de d'autres logements, à défrayer les infrastructures de secteurs domiciliaires à haute densité dans le territoire de la Cité, au financement de tous autres projets acceptés par le P.S.E.M.;

QUE la Cité de Drummondville fera parvenir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme de subventions d'encouragement aux municipalités.

ADOPTE

569/10/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Directeur Général de la Cité, M. Pierre Genest, ing., ou le Directeur du Service d'Urbanisme, M. Denis Luneau, arch., soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité les documents requis pour obtenir des subventions dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités.

ABROGEE
PAR RES.
444/8/78

ADOPTE

570/10/76

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$1,190,250.00 pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier et de restauration dans le secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

- Programme de restauration	\$506,000.
- Programme d'amélioration de quartier	\$684,250.
Total de l'emprunt:	\$1,190,250.

571/10/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures pour faire respecter le règlement No. 545 par le propriétaire

du lot 149-462. Ces procédures seront cependant précédées d'un dernier avis indiquant à ce contribuable que son défaut de satisfaire aux prescriptions du règlement No. 545 le rend passible de poursuites judiciaires.

ADOPTE

572/10/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville accepte les budgets d'opération de l'Office Municipal d'Habitation tels que présentés et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédules "A", "B", "C" et "D". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec (BUDGETS VERSUS AU DOSSIER: "RENOVATION URBAINE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION").

ADOPTE

573/10/76

Lecture est donnée du règlement No. 1151 amendant le règlement No. 801 en modifiant les limites des secteurs 06-23 et 06-24 (zonage des lots 165-100 et 165-94).

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1151 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 novembre 1976.

574/10/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Directeur Général de la Cité, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer une entente avec M. Maurice Morin et Mme Solange Laforce, relativement au creusage et au détournement partiel du cours d'eau Guilbault sur une partie des lots 282 et 283 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTE

575/10/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité entreprenne dans les plus brefs délais des procédures devant mener à l'expropriation du résidu du lot 282, propriété de M. Maurice Morin et Mme Solange Laforce, lequel résidu est localisé entre la partie du lot 282 actuellement désignée comme rue Sigouin et le lot 281, le tout d'une superficie approximative de 5.25 acres.

ADOPTE

576/10/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte de payer 50% des coûts

pour l'installation d'une clôture longeant le terrain de l'Exposition et l'Ilot Jacques Adhémar (50% de \$5,871.00). La Cité accepte également de défrayer le coût d'une clôture le long de la rue Bousquet estimée à \$2,400.00.

ADOPTE

577/10/76

Attendu que si les municipalités étaient autorisées par la loi à créer des fonds de réserve pour assumer des risques qui sont habituellement couverts par des assurances, ces municipalités pourraient bénéficier de réductions appréciables sur leurs primes d'assurances; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de présenter à l'Assemblée Nationale une loi permettant aux municipalités de créer un fonds de réserve pour assumer des risques pouvant d'écouler de sinistres, d'incendies, d'accidents, etc., et surtout d'assumer des franchises importantes dans plusieurs secteurs de risques dont la couverture est fort coûteuse.

ADOPTE

578/10/76

ATTENDU QUE M. Jacques Leblanc devra pour satisfaire les exigences du règlement de zonage de la Cité et ses amendements, procéder à la démolition de travaux effectués au 521 Laferté;

ATTENDU QUE les travaux précités avaient été autorisés par un permis délivré par un employé municipal;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité paie à M. Jacques Leblanc la somme de \$2,750.00 aux conditions suivantes:

QUE le permis portant le numéro 6867 en date du 15 avril 1975 soit annulé;

QU'un nouveau permis soit demandé pour l'exécution de travaux conformes à la réglementation de la Cité et que lesdits travaux soient exécutés dans les six (6) mois suivant la date de l'émission du nouveau permis.

ADOPTE

A la demande du conseiller J.-Bruno Smith, le Directeur Général explique le cheminement des démarches qui se poursuivent avec Campeau Ltée et Marathon Ltée concernant le prolongement de la rue St-Damase. Des expertises établissant la valeur des terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet seront bientôt disponibles et les négociations avec les propriétaires seront entamées dans les meilleurs délais. Entre-temps, la Cité fera installer à l'angle de la rue St-Damase et du Boulevard St-Joseph les signaux lumineux qui ont été achetés et dont l'installation a été octroyée à un entrepreneur par soumission.

Après avoir émis l'opinion que durant les dernières semaines le conflit qui paralyse l'usine Celanese a pu créer des situations de panique et d'inquiétude autant que susciter des paroles pouvant dépasser la pensée des personnes qui les ont prononcées, le conseiller Jean-Marie Boisvert

estime qu'il faut maintenant agir dans le meilleur intérêt de tous et mettre fin aux querelles verbales.

579/10/76

CONSIDERANT le conflit de travail à la Celanese;


CONSIDERANT que ce conflit a entraîné des problèmes sociaux graves dont l'effet n'a pas fini de se faire sentir;

CONSIDERANT que les accords de règlements intervenus à date et à intervenir sont sujets à la loi anti-inflation et aux approbations prévues sous cette loi;

Sur proposition du conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyée par le conseiller J.-Bruno Smith, il est unanimement résolu que la Commission Anti-Inflation soit informée que le Conseil de la Cité de Drummondville se déclare disponible pour fournir à cette Commission des considérations importantes susceptibles de justifier l'accord intervenu et l'approbation de l'entente.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

8 novembre 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 novembre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

580/11/76

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 21 et 25 octobre 1976. Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

581/11/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté après y avoir retranché les items 6, 10 et 11, et ajouté:

- a) l'item 3A "Requête à la Commission Municipale du Québec - vs - la Municipalité de St-Nicéphore" (demande du conseiller Marcel Joyal)
- b) l'item 19A "Avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation d'une partie du lot 282".

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

582/11/76 - FOURNITURE DE GAZOLINE, DIESEL CLAIR ET DIESEL COLORE POUR LA PERIODE DU 1 DECEMBRE 1976 AU 30 NOVEMBRE 1977

AMENDEE PAR RES. 610/11/76	<u>Soumissionnaires</u>	<u>Gazoline rouge no. 1</u>	<u>Diesel clair</u>	<u>Diesel coloré</u>
	MARCHAND PETROLEUM CIE LTEE	\$0.8140	\$0.7240	\$0.4740
	L.P. THERRIEN INC.	\$0.7885	\$0.6810	\$0.4680
	B.P. CANADA	\$0.8090	\$0.6940	<u>\$0.4490</u>
	TEXACO CANADA LTEE	<u>\$0.7880</u>	<u>\$0.6800</u>	\$0.4650
	GULF OIL CANADA LTEE	\$0.7930	\$0.7080	\$0.4880

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Texaco Canada Ltée soit acceptée pour la fourniture de gazoline rouge no. 1 et diesel clair et que celle de B.P. Canada soit acceptée pour la fourniture de diesel coloré.

ADOPTE

583/11/76 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES RUES BOUSQUET ET SMITH

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
GRENIER ELECTRIQUE LTEE N.D. Bon Conseil	\$18,748.80
PAUL SAVARD ENT. ELECT. INC. 463A St-Pierre	\$22,643.00
JEAN-YVES NOLET INC. 70 Dubois - R.R. 2	\$28,427.15
CHAGNON (1975) LTEE 8345 Pascal Gagnon, Montréal	\$24,942.40
PIERRE BROSSARD LTEE Ville Brossard	\$21,539.70

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Grenier Electrique Ltée, soit acceptée à condition qu'elle

soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur municipal. Ce dernier est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que la Cité de Drummondville, par son procureur, a fait parvenir une requête à la Commission Municipale du Québec afin d'obtenir l'annulation de la convention intervenue avec la Municipalité de St-Nicéphore le 13 août 1973 pour la fourniture de l'eau.

Le Conseil a pris cette décision parce que la municipalité en cause avec l'autorisation des Services de Protection de l'Environnement, exécute des travaux pour l'installation de conduites d'aqueduc dans son territoire sans respecter les engagements prévus dans la convention du 13 août 1973.

M. Joyal explique que l'usine de traitement d'eau a une capacité de production à peine suffisante pour satisfaire la consommation de ses usagers actuels et qu'on ne peut commettre l'erreur et l'imprudence de laisser les municipalités voisines augmenter la longueur de leurs réseaux d'aqueduc à leur gré et forcer les contribuables de la Cité à assumer le fardeau du coût d'un agrandissement estimé à 1½ million de dollars sans que le développement de la Cité en bénéficie.

De toute façon, le Conseil suivra le cheminement de la requête soumise à la Commission Municipale afin que ce dossier soit étudié sans retard et que la décision des autorités gouvernementales soit satisfaisante et équitable.

Le conseiller Marcel Joyal s'interroge sur les démarches que Monsieur le Maire a effectuées auprès du Ministre Victor C. Goldbloom, lors d'un récent voyage fait à Québec en compagnie du secrétaire et de l'aviseur légal de St-Nicéphore.

Le maire se dit libre de voyager avec qui que ce soit. Quant aux démarches qui inquiètent le conseiller Marcel Joyal, il s'agit du dossier qui concerne l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et pour laquelle il espère que la Cité retirera une subvention qui devrait être annoncée incessamment. Le conseiller Marcel Joyal trouve anormal que l'ensemble du Conseil ne soit pas préalablement informé lorsque le maire entreprend des démarches qui concernent des projets aussi importants.

584/11/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 23 octobre 1976 au 30 octobre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$387,284.54.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Henri Talbot, directeur de la Bibliothèque Municipale, informe le Conseil que M. François Biron, représentant de l'Office National du Film, a fait cadeau à la Cité d'un exemplaire du livre "Entre amis", le livre dont le Canada a fait don aux Etats-Unis à l'occasion du 200e anniversaire de la proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis.

Vu que par l'intermédiaire de M. Biron, l'Office National du Film a fait don à la Bibliothèque Municipale de nombreux volumes depuis 25 ans, des félicitations seront adressées à ce généreux donateur.

- L'Honorable Victor C. Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales et de l'Environnement, informe le Conseil que Drummondville a été admise au programme fédéral Action-Logement qui prévoit une subvention, selon certains critères, de \$1,000.00 par unité de logement (P.S.E.M.).
- M. Christian C. Balizet informe la Cité qu'un programme prévoyant la construction de 30 unités de logements a été inscrit au programme de la Société d'Habitation.

585/11/76

- M. Jean-Paul Brassard, directeur des communications du Centre de Recherche Industrielle du Québec, invite Son Honneur le Maire Philippe Bernier à assister à l'ouverture officielle de l'exposition "Formes Utiles du Présent - Novembre 1976", qui se tiendra à Montréal, jeudi le 18 novembre 1976 sur la Place du Complexe Desjardins.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Philippe Bernier, maire, soit autorisé à accepter cette invitation.

ADOPTÉ

586/11/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 166A-1 et de subdivision d'une partie du lot 166A, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 15 octobre 1976, pour le compte de Drummond Express Inc.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de redivision et subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

587/11/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 127-2 et de redivision d'une partie du lot 124, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 8 octobre 1976, pour le compte de "Les Beignes Marquis Inc."

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de subdivision et de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

588/11/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 497/9/76 soit amendée de la façon suivante:

a) en ajoutant après le premier paragraphe ce qui suit:

DESIGNATION

" Un terrain de figure régulière, faisant partie des lots deux cent quarante-neuf et deux cent cinquante-sept (Ptie 249 et Ptie 257), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Quartier Est, Ville de Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

1- Ptie du lot 249 (rue David)

De figure régulière, borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot 249, vers le Nord-Est par la rue Lindsay, vers le Sud-Est par le lot 248 et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 257 (rue David).

Mesurant cent trente pieds et huit dixièmes (130.8 pi, soit, 39.87 m) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est et trente-trois pieds (33.0 pi, soit, 10.06) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

Contenant en superficie quatre mille trois cent seize pieds carrés (4,316 pi², soit, 411.01 m²). Mesure anglaise.

2- Ptie du lot 257 (rue David)

De figure régulière, borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot 257, vers le Nord-Est par une partie du lot 249 (rue David), vers le Sud-Est par le lot 258 et vers le Sud-Ouest par le lot 631.

Mesurant cent trente-deux pieds (132.0 pi, soit, 40.23 m) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est et trente-trois pieds (33.0 pi, soit, 10.06 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

Contenant en superficie quatre mille trois cent cinquante-six pieds carrés (4,356 pi², soit, 404.69 m²). Mesure anglaise. "

b) en changeant au 2e paragraphe le montant de "un dollar (\$1.00)" par "cent dollars (\$100.00)".

ADOPTE

589/11/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant la rémunération des membres du Conseil.

590/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le conseiller Marcel Joyal soit nommé pro-maire pour une période de 4 mois (jusqu'au 14 mars 1977) en remplacement du conseiller Jean-Marie Boisvert dont le terme est expiré.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Jean-Marie Boisvert pour la disponibilité et la compétence dont il a fait preuve durant son terme d'office et où le travail n'a pas manqué, à cause de plusieurs absences du maire et d'évènements particuliers qui sont survenus durant cette période.

Le conseiller J.-M. Boisvert se dit heureux d'avoir pu bénéficier de l'appui de tous ses collègues durant ces quatre mois et les remercie.

Le conseiller Marcel Joyal pour sa part se dit prêt à assumer toutes les responsabilités qui lui incomberont durant son terme et que même s'il est le plus jeune pro-maire de toute l'histoire de Drummondville, il fera l'impossible pour être à la hauteur de la fonction.

591/11/76

Lecture est donnée du règlement No. 1153 prévoyant un emprunt au montant de \$506,000.00 pour la réalisation du Programme de Restauration dans le secteur St-Joseph et St-Jean-Baptiste.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

592/11/76

Lecture est donnée du règlement No. 1154 décrétant un emprunt au montant de \$684,250.00 pour la réalisation d'un Programme d'Amélioration de Quartier dans le secteur St-Joseph et St-Jean-Baptiste.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

593/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Denis Dauphinois soit engagé au poste de constable à l'essai aux termes de la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal se dit déçu que la Cité ne puisse trouver de candidats au poste de policier qui soient des citoyens de Drummondville.

Le Directeur Général explique que parmi les applications reçues lors des derniers appels d'offres, aucune application n'a été formulée par des résidents ayant reçu une formation de l'Institut de Police de Nicolet et que cette condition est essentielle.

594/11/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'étendre la juridiction du Bureau Provincial de Revision au territoire de la Cité de Drummondville, afin qu'il puisse procéder à l'audition des plaintes qui seront portées contre l'évaluation déposée le 15 novembre 1976 et qui sera utilisée pour fins de taxation durant l'exercice financier 1977. La même demande s'applique pour les rôles d'évaluation qui seront déposés au cours des années subséquentes.

ADOPTE

595/11/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville autorise le Drummond Sports Inc. à déposer une demande officielle auprès de la Fédération du Hockey sur Glace du Québec, Section Majeure Inc., pour que Drummondville soit la ville hôte du Championnat Provincial de Hockey Junior B - 1977.

Le Conseil accepte également le protocole d'entente proposé par la Fédération du Hockey sur Glace du Québec, Section Majeure Inc. et autorise les représentants de Drummond Sports Inc. à le signer, si Drummondville est choisie comme ville hôte pour le Championnat Provincial de Hockey Junior B.

ADOPTE

596/11/76

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'expropriation d'une partie du lot 282.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

22 novembre 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 novembre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

597/11/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 1976. Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

598/11/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit accepté après y avoir ajouté les items suivants:

- " 2A) Nouveau député provincial
- 2B) Elections provinciales
- 2C) Conseil Economique Drummond
- 18A) Vente d'un terrain industriel à Brazeau Ltée
- 18B) Renouvellement des baux de location suivants pour les terrains de stationnement, propriétés de:
 - Camille McKenzie Inc.
 - Pratte & Fils et Marché Jules
 - Commission Scolaire - Ecole Garceau
- 18C) Ouverture du marché public durant la période des fêtes
- 18D) Avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générale et spéciale pour l'année 1977
- 18E) Avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1977
- 18F) Avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1977. "

ADOPTE

599/11/76

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Me Michel Clair élu député à l'Assemblée Nationale le 15 novembre dernier sous la bannière du Parti Québécois. Par la même occasion, le Conseil de la Cité offre au nouvel élu sa plus entière collaboration pour travailler à l'amélioration du bien-être des citoyens et solutionner les problèmes du milieu.

ADOPTE

600/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. René Lévesque élu premier ministre de la Belle Province le 15 novembre 1976.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande au Conseil d'accepter sa démission comme délégué au Conseil Economique Drummond pour les raisons suivantes:

Il trouve inacceptable que le président du C.E.D. et son directeur général fassent preuve de partisanerie politique en déclarant par les média d'information que l'avènement au pouvoir du Parti Québécois aura pour effet de ralentir les investissements au Québec.

Le Conseil Economique Drummond depuis sa formation a très peu de réalisation concrète à son crédit et l'attitude de ses dirigeants n'est pas de nature à faire fructifier les argents qui sont dépensés par cet organisme et dont 50% est fourni par la Cité.

Il ne veut pas être complice avec ceux qui favorisent la détérioration d'un climat social propice au progrès et à l'économie.

Son Honneur le Maire admet que le conseiller Jean-Marie Boisvert a la liberté de démissionner du poste qu'il occupe et d'exprimer ses opinions personnelles sur l'efficacité du C.E.D.

Les conseillers Marcel Joyal et J.-Bruno Smith disent comprendre les raisons qui motivent la démission du conseiller Jean-Marie Boisvert.

Quant au conseiller Roger Prince, il déplore que souvent, sous l'impulsion du moment, certaines personnes ne puissent résister à l'occasion qui leur est offerte de formuler des commentaires négatifs. Pour sa part, il croit qu'il est du devoir de toutes les autorités en place d'unir leurs efforts pour favoriser un climat social serein et travailler au progrès de l'économie, autant qu'au mieux-être des individus et de la collectivité.

Le remplacement du conseiller Boisvert du C.E.D. pourra être fait lors de la prochaine assemblée générale de l'organisme.

Période de questions

En réponse à une question de M. Benoit Paré, journaliste, Son Honneur le Maire explique le rôle d'évaluation qui servira pour l'imposition des taxes en 1977 et qui a été déposé à l'Hôtel de Ville le 15 novembre après avoir été redressé par les évaluateurs Morin, Pelletier, Roy, Mercure & Associés. Le redressement du rôle a eu pour effet d'augmenter les valeurs portées au rôle de \$90,000,000.00. Le secteur de l'habitation unifamiliale a été plus affecté que les autres types d'immeubles et il semble que ce phénomène soit général à travers la province et le pays.

Les contribuables ne devraient cependant pas paniquer puisque les prévisions budgétaires ne sont pas complétées et les taux de taxation seront probablement réduits en proportion de l'augmentation de l'évaluation.

Les conseillers Jean-Marie Boisvert et Jean-Paul Généreux sans blâmer les évaluateurs qui doivent travailler dans le respect des lois, déplorent que ces mêmes lois ne permettent pas d'opérer le redressement des rôles d'évaluation et de fixer les taux de taxation sans toujours faire porter le fardeau fiscal par le petit propriétaire.

601/11/76

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues concernant les assurances générales de la Cité de Drummondville.

Soumissionnaires

- CLAUDE ROCHELEAU
850 St-Alfred
- ROBERT VERRIER & FILS LTEE
250 Lindsay

N.B. Une soumission présentée par le bureau Heppell et Bouchard Inc. n'a pas été ouverte parce qu'elle a été reçue à 4:10 heures p.m. au lieu de 4:00 heures p.m., tel que spécifié dans l'appel d'offres.

Vu la complexité de ces soumissions, il est unanimement résolu de les transmettre aux actuaire HÉbert, LeHouillier et Associés Inc. pour qu'ils en fassent l'analyse et formulent leurs recommandations au Conseil qui prendra une décision concernant le choix d'un soumissionnaire à la prochaine séance régulière du 13 décembre 1976.

ADOPTE

602/11/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 6 novembre au 1er décembre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$338,229.63.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hydro-Québec dans laquelle M. Gaston Morin, gérant pour le secteur de Drummondville, demande à la Cité de ne pas raccorder au réseau électrique tout éclairage municipal à caractère décoratif pour la période des fêtes 1976/1977.

Cette demande s'inspire, affirme M. Morin, du souci qu'a l'Hydro de ne pas imposer de charge supplémentaire à un réseau dont l'entretien accuse de nombreux retards depuis 8 mois.

Etant donné les circonstances et l'insistance de l'Hydro-Québec, la Cité demandera aux organismes qui jusqu'à ce jour se sont occupés des décorations des fêtes de respecter cette demande, tout en espérant que la situation sera plus favorable l'an prochain.

603/11/76

Considérant le contenu des résolutions 76-A.-01 à 76-A.-03; 76-U.-01 à 76-U.-09; 76-R.O.-01 à 76-R.O.-06; 76-E.-01 à 76-E.-03 et 76-L.-01 à 76-L.-08 présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces résolutions soient acceptées.

ADOPTE

604/11/76

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant la cédule "A" du règlement No. 801 - Marge de recul du Boulevard St-Joseph.

605/11/76

Lecture est donnée du règlement No. 1155 amendant les règlements nos 801 et 951 - Marge de recul du futur Boulevard Celanese.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1155 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 14 et 15 décembre 1976.

Lecture est donnée du règlement No. 1156 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

Le conseiller Marcel Joyal appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, propose que ce règlement soit remis à l'étude et qu'il subisse une deuxième lecture avant d'être adopté par le Conseil, alléguant que la rétroactivité prévue aux traitements du maire et des conseillers pour 1976 leur paraît inacceptable et presque indécente parce que les contribuables n'ont pas été prévenus de cette augmentation lors des élections de 1975.

Son Honneur le Maire explique que la loi a été amendée au cours des derniers mois et que plusieurs villes se sont prévaluées des avantages prévus à ces amendements.

Vu que l'unanimité n'a pas été faite sur l'acceptation de ce règlement, le conseiller Jean-Paul Généreux se dit non favorable à son adoption. Il est convenu que ce règlement subira une seconde lecture le 13 décembre 1976.

606/11/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan d'annulation des lots 28-44, 148, 148A, 147-1 et d'une partie des lots 28, 28-17, 28-18, 28-25 (rue), 28-43, 143, 144, 145, 146, 147-2 et 147-3, Quartier Sud, ainsi que d'un plan d'ajouté du lot 265, Quartier Sud, préparés par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 30 juin 1976, pour le compte de Technova Inc.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces plans soient acceptés.

ADOPTE

607/11/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le procès-verbal de bornage des lots 15-1, 15-2, 15-3, 14, 41-1, 43-1, 44-1, 45 et partie des lots 41, 42, 43 et 44, Quartier Sud, Ville de Drummondville, établi par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire dans un acte portant le numéro 3835 et par un plan portant le même numéro daté du 14 juillet 1976.

ADOPTE

608/11/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 123, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 16 septembre 1976, pour le compte de Pinard & Pinard (1974) Ltée.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTE

609/11/76

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire soit autorisé à assister au symposium organisé par le Conseil Canadien de Développement Social qui se tiendra à Montréal les 12, 13 et 14 décembre 1976 et dont le thème sera "Politique des Sols Urbains".

ADOPTE

610/11/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 582/11/76 soit amendée pour changer le nom de B.P. Canada par Texaco Ltée comme fournisseur du diesel coloré pour la période du 1er décembre 1976 au 30 novembre 1977.

ADOPTE

611/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le rapport mensuel du mois d'octobre 1976 intitulé: "Mouvement du Personnel" et rédigé par M. Benoit Laflamme soit accepté tel que soumis et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (RAPPORT VERSE AU DOSSIER: "RAPPORTS MENSUEL").

ADOPTE

612/11/76

Vu les articles 28 à 32 inclusivement de la Loi sur l'Évaluation Foncière (Bill 33 et amendements), il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Pierre-Paul Pelletier, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33840, soit autorisé à titre de représentant de la firme Morin, Pelletier, Roy, Mercure et Associés, à:

- 1^o procéder en 1977 au redressement des rôles d'évaluation (valeurs foncières et locatives) selon la loi et en conformité avec une proposition faite le 10 novembre 1976 et ce au coût de \$20,000.00;
- 2^o réévaluer individuellement en 1977 chacun des immeubles industriels et ce au coût de \$40,000.00.

ADOPTE

613/11/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville consente à Brazeau Transport Inc. une option d'achat d'un terrain industriel mesurant 300 pieds de façade par 400 pieds de profondeur en bordure de la rue Sigouin et adjacent au terrain de la compagnie Roland Bolduc Inc.

Cette option est consentie au prix de six cents (\$0.06) le pied carré et sujette aux approbations du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Ministère des Affaires Municipales du Québec et

autres conditions plus amplement décrites dans l'offre d'achat signée le 18 novembre 1976 par MM. Maurice Filiatrault et Jean-Marie Gagnon, respectivement président et vice-président de Brazeau Transport Inc.

ADOPTE

614/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à signer le renouvellement d'un bail pour la location d'un terrain de stationnement, rue Cockburn, propriété de Camille McKenzie Inc.

ADOPTE

615/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à signer le renouvellement d'un bail de location pour un terrain, propriété de Pratte & Fils et de Marché Jules Ltée.

ADOPTE

616/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Pierre Genest, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à signer le renouvellement d'un bail pour la location d'un terrain de stationnement adjacent à l'école Garceau et appartenant à la Commission Scolaire de Drummondville. Le Conseil sollicite de ladite Commission Scolaire la possibilité d'agrandir la superficie de terrain actuellement utilisée comme stationnement à cet endroit.

ADOPTE

617/11/76

Attendu que les 25 décembre 1976 et 1er janvier 1977 coïncident avec des samedis, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le marché public soit ouvert les jeudis 23 et 30 décembre 1976 aux heures régulières au lieu des vendredis 24 et 31 décembre 1976.

ADOPTE

618/11/76

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générale et spéciale pour l'année 1977.

619/11/76

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1977 et abrogeant les règlements nos 555 et 820.

620/11/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1977.

621/11/76

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Jean-Paul Généreux et à sa famille à l'occasion du décès de sa mère.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux exprime sa reconnaissance pour les témoignages de sympathie qui lui ont été donnés, ainsi qu'aux membres de sa famille à l'occasion du décès de Mme V. Généreux.

622/11/76

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Gérard Bergeron, acheteur municipal, à l'occasion du décès de sa mère, Mme A. Bergeron.

ADOPTE


623/11/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des comptes totalisant la somme de \$31,059.86 soient radiés parce que jugés irrécupérables par le Service de la Trésorerie de la Cité. La liste de ces comptes est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (LISTE DES COMPTES VERSEE AU DOSSIER: "FINANCES").

ADOPTE

MM. Roger Marier et Olivier Carignan offrent leurs félicitations aux 4 conseillers qui se sont opposés à l'adoption d'un règlement prévoyant l'augmentation du traitement des membres du Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

13 décembre 1976

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 décembre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

624/12/76

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre 1976.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert émet l'opinion que le greffier en rédigeant un paragraphe de la page 2 de ce procès-verbal, semble insinuer que le conseiller Roger Prince lui adresse des reproches à peine dissimulés.

Le conseiller Roger Prince précise que si le texte peut prêter à confusion, il ne doit pas être interprété de cette façon.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre 1976 soit accepté.

ADOPTE

625/12/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir rayé l'item 20 et ajouté les 2 items suivants à "Divers", savoir: "Bell Canada et Eclairage rue Birtz" suite aux suggestions respectives des conseillers Roger Prince et Jean-Marie Boisvert.

ADOPTE

Période de questions

M. Yvan Lemire, président du syndicat des employés de Celanese, cols blancs, donne lecture d'un long exposé pour demander qu'une enquête publique soit tenue afin d'établir s'il y a eu collusion entre le Corps de Police de la Cité et les dirigeants de Celanese Canada Ltée lors de troubles survenus le matin du 15 octobre 1976.

Cet exposé de sept pages et signé par le syndicat des employés de Celanese, cols bleus et cols blancs, ainsi que par le conseil central de Drummondville (CSN) est remis au Conseil pour étude.

M. Norbert Rodrigue, président de la Fédération de la CSN, prend la parole pour réclamer à son tour la tenue d'une enquête sur les événements du 15 octobre 1976, laissant aux autorités municipales le choix du genre d'enquête et le soin d'établir les responsables de sa tenue.

Son Honneur le Maire informe les représentants de la CSN et les travailleurs de la Celanese, présents à l'assemblée, que la requête faite par le syndicat accompagnée de quelque 5,000 signatures sera étudiée sérieusement et qu'une réponse écrite établissant la décision du Conseil leur sera transmise dans un délai de quelques jours et peut-être même de quelques semaines.

626/12/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 20 novembre 1976 au 10 décembre 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$646,389.66.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

627/12/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 7900 à 8029 inclusivement, soient acceptées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

628/12/76

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution du Conseil de la Corporation Municipale de Wickham demandant l'autorisation d'utiliser le dépotoir municipal au tarif établi par la Cité pour desservir une population de 1,610 personnes.

Attendu que la Cité de Drummondville a refusé pareille demande à d'autres municipalités, il est unanimement résolu que la Corporation Municipale de Wickham soit informée que la Cité ne peut accorder cette autorisation.

ADOPTE

- L'Association des Consommateurs du Canada (Québec) Inc., section Drummond, sollicite un local chauffé et éclairé pour y établir des bureaux afin de dispenser des services aux consommateurs.

Les responsables de cette association seront informés que malheureusement la Cité n'a pas présentement de local dont elle peut disposer.

629/12/76

- Lecture est donnée d'une lettre signée par l'ex-ministre, Paul Phaneuf, responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, indiquant que son gouvernement à cause de la perte du pouvoir le 15 novembre n'a pu donner suite à une subvention annoncée dans une correspondance datée du 29 juin 1976 pour un montant de \$35,000.00 et applicable aux améliorations apportées au Stade de Baseball.

Attendu que le gouvernement provincial par une lettre en date du 29 juin 1976 et signée par le Ministre Responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports avait confirmé à la Cité l'octroi d'une subvention au montant de \$35,000.00 payable en deux (2) versements annuels et consécutifs de \$17,500.00 dont le premier devrait être effectué au cours de l'exercice financier 1976/77 et le deuxième au cours de l'exercice financier suivant;

Attendu que la Cité de Drummondville a procédé à des améliorations importantes à son Stade Municipal et qu'elle prévoyait défrayer une partie des dépenses à même cette subvention;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au nouveau Ministre Responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports d'accorder à la Cité la subvention déjà consentie par le gouvernement du Québec.

ADOPTE

630/12/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Sintra Inc. au montant de \$698,505.16 pour le projet no. 0561670-2 (parc industriel régional, étape 2, phase 3) soit acceptée et que le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat d'entreprise dès qu'il aura été approuvé par le Comité Directeur de l'Entente Auxiliaire Canada-Québec.

ADOPTE

631/12/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de R. Guilbeault Construction Inc., au montant de \$74,058.00 pour le projet no. 0561670-2A (parc industriel régional, étape 2, phase 3) soit acceptée et que le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat d'entreprise dès qu'il aura été approuvé par le Comité Directeur de l'Entente Auxiliaire Canada-Québec.

ADOPTE

632/12/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission du Bureau d'Assurances Robert Verrier & Fils Ltée présentée le 22 novembre 1976 et concernant la gestion du portefeuille d'assurances de la Cité pour 1977 soit acceptée selon la formule "A" et au prix de \$115,359.00; ce montant comprenant les primes de la Royale du Canada, ainsi que les honoraires professionnels du courtier soumissionnaire.

ADOPTE

633/12/76

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville s'engage à respecter les conditions exigées par le Ministère des Transports pour l'exécution de travaux dans le parc industriel régional, lesquelles conditions sont prévues dans une correspondance datée du 1er décembre 1976. Le Directeur Général de la Cité est autorisé à confirmer cet engagement aux représentants du Ministère précité.

ADOPTE

634/12/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Gérard St-Cyr, surintendant au département des travaux publics, qui demande au Conseil d'accepter sa démission pour des raisons de santé et ce à partir du 1er janvier 1977.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, président du Comité des Travaux Publics, se fait le porte-parole de ses collègues pour souligner que c'est avec peine que la Cité verra partir M. St-Cyr qui durant plus de vingt ans a donné le meilleur de lui-même faisant preuve de disponibilité, de compétence et d'une honnêteté professionnelle peu commune.

Avec regrets, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu d'accepter cette démission et de souhaiter à M. St-Cyr un repos réparateur qui améliorera sa santé et lui permettra de jouir d'une retraite bien méritée.

ADOPTE

635/12/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 282, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 22 novembre 1976, pour le compte de Maurice Morin et de Solange Laforce.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

636/12/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 149, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 30 novembre 1976, pour le compte de Roberval Boissonneault.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

637/12/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me Michel Duchesne qui demande que la signification d'un jugement de la Cour d'Appel lui enjoignant de relocaliser une piscine extérieure soit retardée au printemps 1977, afin de permettre la réalisation de ces travaux dans des conditions plus favorables.

Attendu que Me Michel Duchesne s'engage dans cette lettre adressée à l'aviseur légal de la Cité et datée du 26 novembre 1976 à respecter intégralement les ordonnances du jugement de la Cour d'Appel, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, de demander au procureur de la Cité de retarder la signification du jugement jusqu'au 16 mai 1977.

ADOPTE

638/12/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport mensuel du mois de novembre 1976 intitulé "Mouvement du Personnel" et rédigé par M. Benoit Laflamme soit accepté tel que soumis et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (RAPPORT VERSE AU DOSSIER: "RAPPORTS MENSUELS")

ADOPTE

639/12/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accepte de participer conjointement avec la Commission Scolaire Régionale St-François aux frais de préparation du concept d'aménagement des aires externes du Collège Marie de la Présentation et qu'elle contribue à ce projet pour un montant n'excédant pas \$1,250.00.

ADOPTE

640/12/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur général de la Cité soient autorisés à signer un droit de premier refus aux personnes ou sociétés intéressées à l'acquisition de terrains industriels dont la Cité est propriétaire.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à Brazeau Transport Inc. un terrain de figure régulière, faisant partie du lot cent soixante-cinq (Ptie 165), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, municipalité de la Cité de Drummondville, P.Qué., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Ouest et le Nord-Est par d'autres parties du lot 165, vers le Sud-Est par le lot 165-120 (rue Sigouin) et vers le Sud-Ouest par le lot 165-141.

MESURES:

Mesurant trois cents pieds (300.0 pi, soit, 91.44 m) dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest et quatre cents pieds (400.0 pi, soit, 121.92 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie cent dix-neuf mille neuf cent vingt pieds carrés (119,920 pi², soit, 11,140.93 m²). Mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit Sept Mille Cent Quatre-Vingt-Quinze Dollars et Vingt Cents (\$7,195.20) dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu 20%, soit la somme de Mille Quatre Cent Quarante Dollars (\$1,440.00) en acompte sur ce montant; et quant au solde de Cinq Mille Sept Cent Cinquante-Cinq Dollars et Vingt Cents (\$5,755.20), il sera payable le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus deux ans de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins quatre mille pieds carrés (4,000 p.c.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Marcel Bernier; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "BRAZEAU TRANSPORT INC.")

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

642/12/76

ABROGEE
PAR RES.
323/5/79

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Limoges soit engagé, à l'essai, au poste de coordonnateur du P.A.Q. à compter du 5 janvier 1977. Cet engagement est valable pour la durée de la réalisation du Programme d'Amélioration de Quartier de la Cité et la rémunération de M. Limoges sera établie selon la politique salariale de la Cité pour la Classe XI.

ADOPTE

643/12/76

ABROGEE PAR
RES.
45/1/77

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Léo Trudel soit engagé, à l'essai, au poste de surintendant au Service des Travaux Publics, à compter du 24 janvier 1977. Sa rémunération sera établie selon la politique salariale de la Cité pour la Classe XI, échelon maximum, incluant les bénéfices accordés aux cadres.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que le choix de ce candidat, suite à un appel d'offres, a été fait après étude sérieuse de 10 candidatures de personnes qualifiées; il estime que le comité de sélection a basé sa décision sur des critères sérieux en tenant compte de l'expérience, de la personnalité du candidat et de la vérification de références très favorables.

644/12/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité:

1. Accepte les plans d'égouts et d'aqueduc contenus au projet numéro 0563171, planches 1 à 11 inclusivement, datés du 13 novembre 1976 et scellés par M. Michel Bourbeau, ingénieur;
2. Autorise M. Michel Bourbeau, ingénieur, à présenter ces plans aux Services de Protection de l'Environnement et à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux, pour approbation.

ADOPTE


645/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1157 modifiant la cédule "A" du règlement No. 801 - Marge de recul du Boul. St-Joseph.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1157 et de ce 9:00 heures à 19:00 heures les 4 et 5 janvier 1977.

NOTA BENE: Numéros 646/12/76 à 655/12/76 inclusivement
non utilisés (erreur cléricale) - 

656/12/76

Le conseiller Lucien Couture, président du Comité des Finances de la Cité, procède à la présentation des estimés budgétaires pour l'exercice financier de l'année 1977, prévoyant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de \$7,118,090.00, soit une augmentation de \$589,715.00 sur l'année 1976.

Le conseiller Lucien Couture explique que ces prévisions budgétaires ont été préparées très sérieusement par le Conseil en collaboration avec le Directeur Général, le Trésorier et tous les chefs de services qu'il remercie pour la disponibilité et l'empressement dont ils ont fait preuve.

Après avoir commenté ces estimés budgétaires qu'il estime réalistes, compte tenu du contexte économique et des marges de manoeuvre permises à une Cité pour équilibrer un budget, le conseiller Lucien Couture propose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les estimés budgétaires pour l'année 1977 soient acceptés tels que présentés et qu'ils soient annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (ESTIMES BUDGETAIRES VERSES AU DOSSIER: "FINANCE")

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal souligne que la Charte de la Cité stipule que les prévisions budgétaires doivent créer une réserve de 5% pour prendre soin d'un excédant des dépenses prévues et s'interroge sur le fait que le Conseil ne se préoccupe pas de respecter cette exigence de la Charte Municipale.

Son Honneur le Maire explique que l'expérience a prouvé que les prévisions budgétaires des années antérieures ont permis de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses et que le Ministère des Affaires Municipales qui doit approuver ces prévisions ne s'est jamais objecté à des prévisions équilibrées comme celles de l'année 1977.

657/12/76

Considérant que le rapport présenté par le C.E.D. pour son année d'opération 1976 démontre beaucoup de bonne volonté mais peu de réalisations;

Considérant qu'il est très important et même essentiel que la Cité garde le contrôle du dossier économique et commercial de l'expansion économique et de la promotion industrielle;

Considérant qu'il importe que la Cité implique davantage la Chambre de Commerce dans la promotion industrielle;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les prévisions budgétaires soient amendées et qu'une somme de \$15,000.00 soit gardée en réserve pour payer des frais encourus par l'action du Comité de Développement Industriel de la Chambre de Commerce suite à une entente avec cet organisme.

La discussion s'engage sur l'opportunité de subventionner deux organismes pour qu'ils oeuvrent d'une façon parallèle avec les mêmes objectifs.

Les conseillers Jean-Paul Généreux et J.-Bruno Smith endossent la proposition de M. Jean-Marie Boisvert appuyée par le conseiller Marcel Joyal.

Les conseillers Lindor Letendre, Raymond Luneau, Lucien Couture et Roger Prince se prononcent contre cette proposition.

Vu l'égalité des voix, Son Honneur le Maire vote pour que le budget soit adopté sans amendement, mais se dit d'avis que si la Chambre de Commerce sollicite une subvention pour soutenir l'action de son Comité Industriel, cette demande pourra être étudiée à son mérite et qu'un transfert à l'intérieur de certains postes du budget pourra être effectué s'il est accepté par la majorité des membres du Conseil.

La proposition du conseiller Jean-Marie Boisvert est donc rejetée.

ADOPTE

658/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1158 prévoyant l'imposition des taxes foncières générale et spéciale pour l'année 1977.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le règlement No. 1158 soit accepté en remplaçant le taux de \$0.50 par \$100.00 d'évaluation prévu au 2e paragraphe dudit règlement, par le taux de \$0.60 par \$100.00 d'évaluation applicable aux contribuables propriétaires du secteur de Drummondville-Ouest, tel secteur étant défini dans les lettres patentes du 28 octobre 1966.

Le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, propose que le règlement No. 1158 soit adopté tel que rédigé, c'est-à-dire sans modifier le taux de \$0.50 par \$100.00 d'évaluation prévu au deuxième paragraphe dudit règlement.

La discussion s'engage sur l'interprétation de la Charte révisée en 1966, ainsi que sur la vérification des règlements répartissant le fardeau fiscal aux deux secteurs établis par cette Charte.

Le conseiller Marcel Joyal affirme que lors de la préparation des estimés budgétaires 1977 un montant d'emprunt de \$414,000.00 a dû être transféré pour être considéré comme payable par les 2 secteurs établis pour fins de taxation. Il se dit convaincu qu'une analyse sérieuse de plusieurs règlements déboucherait sur le transfert d'une somme pouvant totaliser un million d'emprunt actuellement supporté par l'ancien secteur de Drummondville alors qu'il pourrait être supporté par l'ensemble de la Cité et ce dans le respect de l'esprit de la Charte.

Après une longue discussion, Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Lindor Letendre.

Votent CONTRE la
contre-proposition

MM. Jean-Marie Boisvert
Marcel Joyal

Votent POUR la
contre-proposition

MM. Lucien Couture
Jean-Paul Généreux
Lindor Letendre
Raymond Luneau
Roger Prince
J.-Bruno Smith

Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 1158 adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

659/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1159 prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1977 et abrogeant les règlements nos 555 et 820.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

A la demande d'un journaliste, le trésorier de la Cité, M. Roger Turcotte, explique la méthode employée par les évaluateurs pour fixer la valeur locative d'une maison unifamiliale.

660/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1160 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1977.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

661/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1161 autorisant la Cité de Drummondville à exproprier les immeubles connus et désignés comme étant parties du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham et à approprier une somme de \$20,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1161 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 décembre 1976.

662/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1162 concernant l'entassement de la neige et abrogeant l'article 2 du règlement No. 836.

Vu qu'il apparaît difficile d'appliquer et de faire respecter le règlement tel que rédigé, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit reporté pour une deuxième lecture; cette procédure étant autorisée par le règlement No. 819.

ADOPTE

663/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1163 prévoyant un emprunt au montant de \$506,000.00 pour subventionner la restauration des bâtiments résidentiels visés par le Programme de Restauration de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1163 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 décembre 1976.

664/12/76

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 73 du règlement No. 1050 - parcomètres: tarif des amendes.

665/12/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les comptables Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., soient nommés vérificateurs de la Cité de Drummondville pour l'exercice financier 1977.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 11 résidents de la rue St-Jean qui demandent que l'horaire de travail des camionneurs qui transportent de la neige la nuit sur le terrain de Celanese Canada Ltée soit changé, afin de faire cesser le bruit qui empêche les résidents de ce secteur de dormir.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, président du Comité des Travaux Publics, discutera avec l'ingénieur municipal de la possibilité de diminuer ce bruit. Il semble toutefois que l'utilisation de ce terrain comme dépotoir à neige est très importante et qu'il serait difficile de ne pas transporter de neige durant la nuit alors que les conditions sont plus favorables et que le déblaiement nocturne favorise une meilleure circulation tôt le matin.

666/12/76

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à MM. Camille et Robert Blanchette, ainsi qu'à leur famille à l'occasion du décès de M. Rodolphe Blanchette qui était le père de ces deux employés municipaux, ainsi que de Mme Urbain Chagnon, ex-greffier-adjoint de la Cité.

ADOPTE

667/12/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que demande soit faite à la compagnie Bell Canada, section de Drummondville, d'indiquer à la Cité quelques mois d'avance les travaux qu'elle se propose d'effectuer pour l'enfouissement de fils souterrains dans les rues municipales. Un manque de coordination entre cette entreprise et la Cité fait que du pavage récent est souvent brisé et que les réparations laissent des traces peu esthétiques et affectent la solidité de la chaussée.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne que la rue Birtz est très peu éclairée près de la Rivière Noire, ce qui constitue un danger pour les passants à cause de la berge de la rivière qui est très abrupte à cet endroit. Ces correctifs seront apportés dès que possible après que la nature et le coût des travaux auront été établis.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Jacques Bégin
.....
Greffier.

J.M. Boisvert
.....
Maire.



27 décembre 1976



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 décembre 1976, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

668/12/76

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 1976 ayant été expédié au préalable à tous les membres du Conseil, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

669/12/76

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions

M. Eugène Corriveau remet au greffier un document de 2 pages qui, dit-il, complète un dossier déjà remis au Conseil et qui blâme la conduite d'un policier en devoir le vingt-sept septembre 1974.

Le Conseil n'ayant pas étudié ce dossier, il est résolu que le document soit ajouté au dossier précité dont l'étude est reportée à une date ultérieure.

670/12/76

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 11 décembre 1976 au 5 janvier 1977, lesquels comptes totalisent la somme de \$498,306.38.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Me Michel Clair, m.a.n., député de Drummond à l'Assemblée Nationale, remercie le Conseil pour avoir adopté



une résolution de félicitations à son endroit, suite à son élection au poste de député. Il offre sa contribution pour faire avancer les dossiers municipaux lorsque le Conseil le jugera à propos. Egalement, il souhaite pouvoir rencontrer le Conseil au cours de la deuxième ou troisième semaine du mois de janvier 1977.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert entre dans la salle et prend son siège.

- Au nom du Syndicat des Employés Municipaux, M. Robert Blanchette, secrétaire, remercie M. Pierre Genest, directeur général, et M. Benoit Laflamme, directeur du service du personnel, pour la collaboration qu'ils ont apportée lors de différentes réunions, correspondances et démarches effectuées auprès de la Commission Anti-Inflation.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

671/12/76

- UNIFORMES DES POLICIERS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. L.G. VIGNEAULT Drummondville	\$7,305.75
. MARTIN ET LEVESQUE INC. Québec	\$6,341.50
. SCOTT - LA SALLE LTD. Longueuil	\$7,847.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission jugée conforme par l'acheteur municipal et le directeur de police soit acceptée.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith entre dans la salle et prend son siège.

672/12/76

- PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU ET LES PISCINES

<u>Soumissionnaires et produits concernés</u>	<u>Prix</u>
. CALGON CANADA - environ 10 tonnes de calgon T.G.-100, en sacs de 100 lbs.	\$74.10 le sac de 100 lbs.
. HARRISONS AND CROSFIELD LTD. - environ 18 à 20 tonnes de sulphate d'ammonium, en sacs de 50 lbs.	\$186.00 1 à 4 tonnes \$176.00 5 à 9 tonnes
. CANADIAN INDUSTRIES LTD. - environ 175 tonnes de solution de soude caustique 50% liquide	\$8.75 par 100 lbs.
. CANADIAN INDUSTRIES LTD. - environ 40 cylindres de chlore liquide de 150 lbs. chacun	\$31.25 le cylindre de 150 lbs.
. CANADIAN INDUSTRIES LTD. - environ 45 cylindres de chlore en contenants de 2,000 lbs.	\$18.60 par 100 lbs.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces 5 soumissions soient acceptées.



ADOPTE

673/12/76

- TRAVAUX D'ECLAIRAGE RUE ROBICHAUD, PARC FORTIN ET PARC DOMAINE DU BOULEVARD

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PIERRE BROSSARD LTEE Ville Brossard	\$22,122.37
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE Notre-Dame-du-Bon-Conseil	\$21,120.08
. CHAGNON (1975) LTEE Montréal	\$28,564.20

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Grenier Electrique Ltée, soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumission par l'ingénieur de la Cité. Ce dernier est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

674/12/76

Sur proposition du conseiller J.-Bruno Smith, dûment secondée par le conseiller Raymond Luneau, il est unanimement résolu que le procureur de la Cité, Me Jacques Biron, soit autorisé à présenter devant le Tribunal de l'Expropriation une requête ayant pour effet de modifier l'avis d'expropriation du 14 mai 1976, portant le numéro 34-000 661-76M, concernant Jacques Bergeron, pour retirer de l'expropriation cette partie du lot 280 décrite à la description technique et au plan y annexé de l'arpenteur Marcel Lachapelle portant le numéro 446-3 de son répertoire et le numéro 755 de ses minutes.

ADOPTE

675/12/76

Sur proposition du conseiller Raymond Luneau, dûment secondée par le conseiller Jean-Marie Boisvert, il est unanimement résolu que le procureur de la Cité, Me Jacques Biron, soit autorisé à présenter devant le Tribunal de l'Expropriation une requête ayant pour effet de modifier l'avis d'expropriation du 14 juin 1976, portant le numéro 34-000 901-76M, concernant Jacques Bergeron, pour retirer de l'expropriation cette partie du lot 279 décrite à la description technique et au plan y annexé de l'arpenteur Marcel Lachapelle portant le numéro 446-3 de son répertoire et le numéro 755 de ses minutes.

ADOPTE

676/12/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller J.-Bruno



Smith soit nommé délégué de la Cité de Drummondville pour siéger au Conseil Régional de Développement de la Région Administrative No. 4 durant l'année 1977.

ADOPTE

677/12/76

Lecture est donnée du règlement No. 1164 abrogeant et remplaçant l'article 73 du règlement de circulation No. 1050 - Billets d'infraction re: utilisation des espaces de stationnement réglementés par parcomètres.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

678/12/76

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. qui demande la remise de la taxe d'amusement perçue lors de la présentation de 2 spectacles au Théâtre Drummond.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité garde le produit de la taxe d'amusement perçue lors de la présentation de ces spectacles. D'autre part, la Cité accordera à l'Unité des Policiers une somme de \$175.00 qui devra être versée au fonds destiné à l'Aide à la Jeunesse.

ADOPTE

679/12/76

Attendu que par son règlement No. 271 la Municipalité du Comté de Drummond a prévu le paiement à la Cité de Drummondville de la somme de \$5,000.00, représentant la contribution annuelle du Conseil de Comté dans la construction du Centre Artistique et Récréatif;

Attendu et relativement à l'item précédent qu'une somme de \$647.52 est requise de la Cité de Drummondville par cedit règlement No. 271 suivant le paragraphe 2 de l'article 23, section III du chapitre 193 (Loi des Cités et Villes) des Statuts Refondus de 1964;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte le paiement de la somme de \$647.52 à la Municipalité du Comté de Drummond.

ADOPTE

680/12/76

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 160D, Rang III, et de redivision d'une partie du lot 160A, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 10 décembre 1976, pour le compte de Dionne & Fils Limitée.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de subdivision et redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

681/12/76

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1113 - Augmentation de l'emprunt: \$60,000.00 - Augmentation des frais: \$6,000.00.



682/12/76

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 258/4/76, amendant l'article 1 du règlement No. 1113, soit amendée en remplaçant le numéro de répertoire "331-7, minute 549 (26 avril 1976)" par le numéro de répertoire "446-2, minute 692 (24 août 1976)".

ADOPTE

683/12/76

Vu que l'ordre du jour prévoit que le règlement No. 1156 fixant la rémunération du maire et des conseillers doit subir une deuxième lecture, il est convenu de discuter du contenu de ce règlement avant que le greffier en fasse la lecture.

Il est suggéré par le conseiller Marcel Joyal que l'article 2 du projet du règlement No. 1156 soit modifié en prévoyant une augmentation du traitement du maire et des conseillers n'excédant pas 8% par année pour les années 1977, 1978 et 1979. Ce pourcentage pourrait, ajoute-t-il, servir éventuellement de base pour fixer le salaire des cadres et des employés municipaux durant les 3 prochaines années.

Lecture est donnée du règlement No. 1156 prévoyant une augmentation de salaire du maire et des conseillers au taux de 8% pour chacune des années 1977, 1978 et 1979.

Il est unanimement résolu que ce règlement No. 1156 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de la Cité et les locataires inscrits sur la liste électorale en vigueur, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1156 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1977.

684/12/76

Vu l'article 64 de la Loi des Cités et Villes, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les deux tiers du salaire du maire et des conseillers soient payés en 12 paiements mensuels, égaux et consécutifs et que le tiers du salaire versé à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes aux charges de maire et de conseiller soit payé sur une base trimestrielle.

ADOPTE



685/12/76

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 1162 concernant l'entassement de la neige et abrogeant l'article 2 du règlement No. 836.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Les conseillers Jean-Paul Généreux et Jean-Marie Boisvert enregistrent leur dissidence concernant l'adoption et la mise en vigueur de ce règlement. Ces deux conseillers croient que ce règlement est trop sévère et qu'il sera difficile de le faire respecter avec discernement et équité.

D'autres membres du Conseil partagent cette opinion mais ils sont d'avis qu'un tel règlement doit exister pour permettre la répression des abus qui sont le plus souvent commis dans certains secteurs commerciaux.

686/12/76

Attendu que le 13 décembre 1976 le Syndicat des Employés de Celanese, cols bleus et cols blancs, ainsi que le Conseil Central de Drummondville (CSN) ont déposé un document dans lequel on demandait une enquête sur les agissements de la Police Municipale au cours de la journée du 15 octobre; lecture est donnée d'un texte établissant l'attitude du Conseil qui refuse d'instituer cette enquête ou de demander à des instances supérieures d'enquêter sur ces événements.

Il est unanimement résolu que le texte lu par le greffier soit accepté tel que rédigé et expédié aux syndicats concernés, ainsi qu'aux média d'information de Drummondville. Le texte accepté par le Conseil est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (TEXTE VERSE AU DOSSIER: "CELANESE").

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

Greffier.

.....

Maire.